


HONI SOIT MAL Y PENSE
Archibald Philip
Earl of Rosebery



Madame de Pompadour's & Louis Philippe's copy.

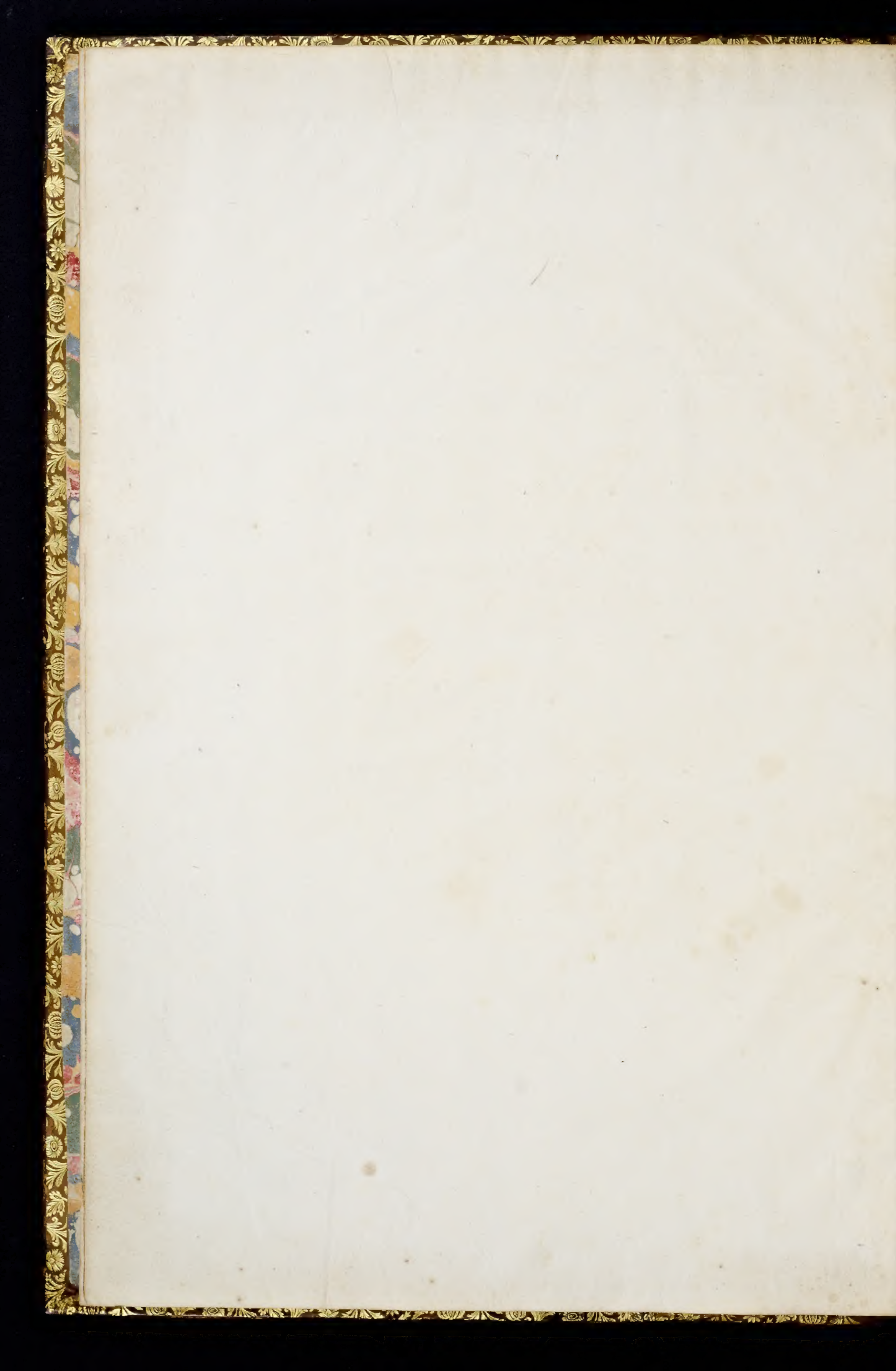
Bulletin Morgand et Fatout 46470

Vinet 747

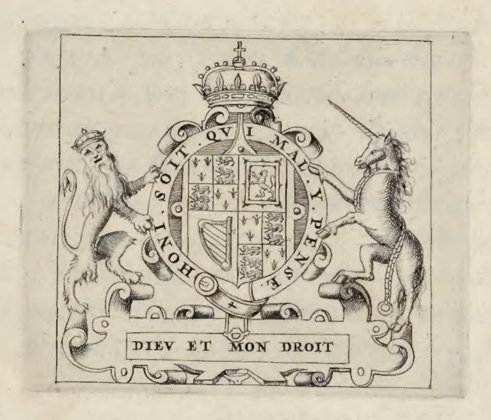
Cat Pompadour No. 3210

27455

Gaill. B. V. 3 p. 6



RELATION
EN FORME DE JOURNAL,
DU
VOYAGE ET SEJOUR,
Que
LE SERENISSIME ET TRES-PUISSANT PRINCE
CHARLES II
ROY DE LA GRAND' BRETAGNE, &c.
A fait en Hollande, depuis le 25. May, jusques au 2 Juin 1660.



A LA HAYE.
CHEZ ADRIAN VLACQ.
M. DC. LX.

Avec Previlege des Estats d'Hollande & West-Frise.



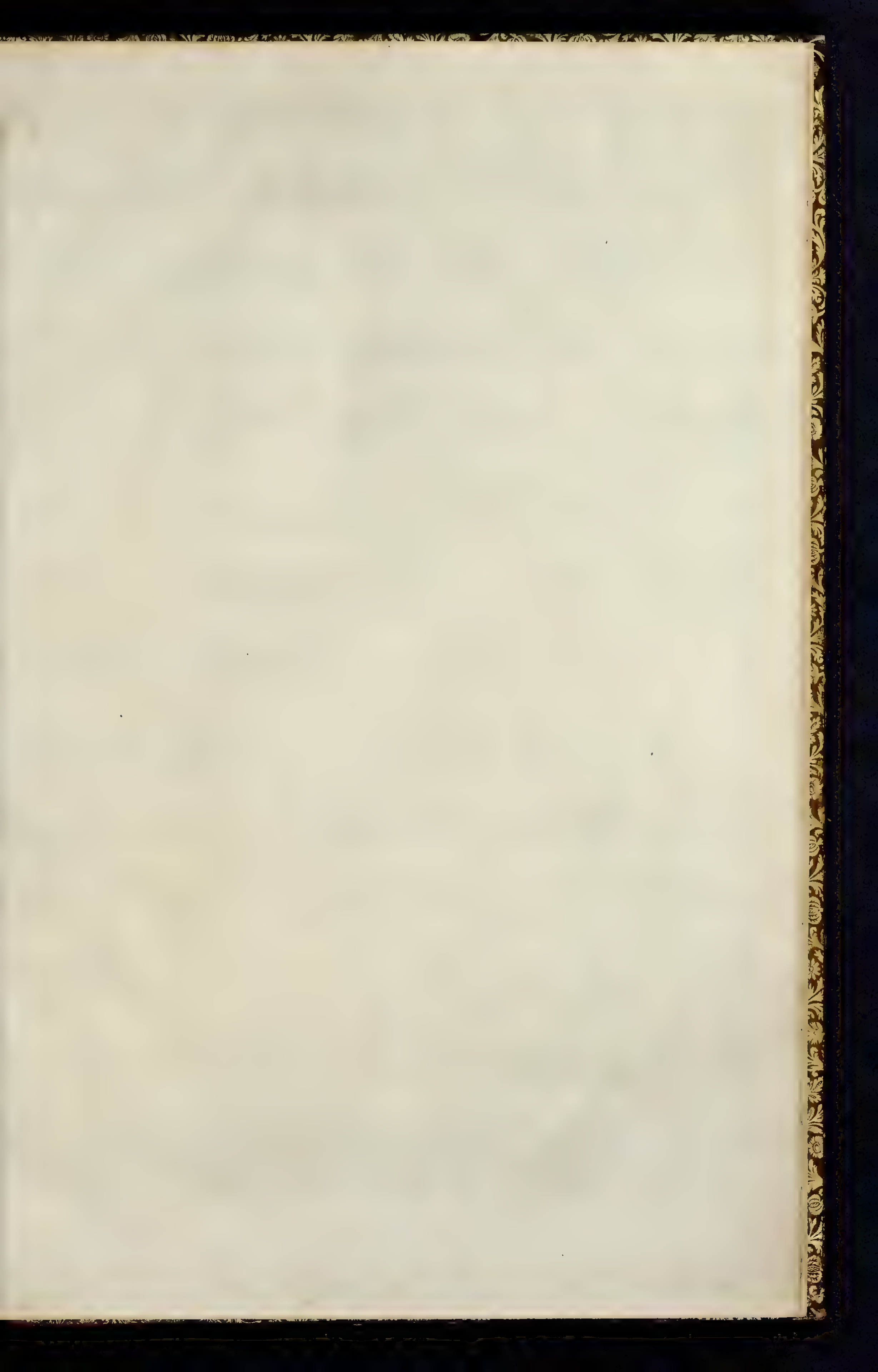


l'Imprimeur au Lecteur.

SI jamais il s'est veu une Relation, dont la verité fust indubitable, c'est sans doute celle que je vous donne presentement. On l'a composée sur les Actes Publics, tirés des Registres de l'Estat, & on l'expose aux yeux de ceux, qui ont esté tesmoins oculaires des choses dont elle parle, & qui ont fait les Harangues qui y sont inserés, & qui y sont si fidellement rapportés, qu'à la reserve d'une seule, il n'y en a point, qui n'ait esté prononcée de la mesme façon que vous les verrés icy escrites. Apres cela l'on ne peut pas douter, qu'elle ne serve un jour utilement à l'Histoire du temps, dont la merveilleuse revolution des affaires d'Angleterre sera une des principales parties. Il importe que le monde sçache les particularités, que vous ne trouverez qu'en ce discours, & je croy obliger ma Patrie, en donnant au public les marques d'affection & de bienvueillance, qu'un des premiers Roys de la Chrestienté luy a laissées. La Relation est Françoise, par ce que le Roy a voulu se servir de cette langue, pendant le sejour dont vous avez icy le recit; quoy que celuy qui l'a composée n'empesche pas, que l'on voye en d'autres langues, ce qu'il voudroit que tous les peuples de l'Vnivers sceussent. I'advouë qu'il eust esté plus à propos, de la donner dés qu'elle fut faite, immediatement apres le depart du Roy, & je vous eusse donné cette satisfaction, si la diligence de ceux qui ont gravé les planches, eust respondu à mon desir. Mais je ne laisse pas d'esperer, qu'elle ne sera pas mal receuë, & que cette production, bien que tardive, aura ses agréments, aussi bien que les fruits, qui, pour n'estre donnés par la nature que dans une saison avancée, ne laissent pas de plaire, & d'estre de garde. I'advouë aussi, qu'il s'est coulé des fautes dans l'impression, que toute la diligence du Correcteur n'a pû eviter: Il n'y en a point pourtant, que je sçache, qui alterent le sens, & que Vostre discretion ne puisse ou corriger ou excuser.

Extraict du Privilege des Estats d'Hollande & West-Frise.

L*Es Estats d'Hollande & West-Frise font sçavoir : Qu' Adrian Vlacq demeurant à la Haye, nous ayant remonstré, qu'il fait imprimer à ses grands dépens, un Livre, intitulé,* Relation du Voyage & sejour, que le Serenissime & Tres-puissant Prince CHARLES DEUSIESME, Roy de la Grand' Bretagne, &c. a fait en Hollande, depuis le 25 May, jusques au 2 Juin 1660. *enrichie de diverses tailles douces, non seulement en la Langue Francoise, mais aussy en la Flamenne, Angloise, &c. Et craignant que quelqu'un le pourroit contrefaire à son grand dommage: Nous avons consenti & octroyé, comme nous consentons & octroyons par la presente, que ledit Adrian Vlacq pourra faire imprimer ledit livre; avec defense à toutes personnes, d'imprimer ou distribuer en nostre Province ledit livre, ou partie d'iceluy, en aucune Langue, ou forme que ce soit, ny contrefaire lesdites tailles douces, en aucune maniere, durant l'espace de dix ans, à peine de confiscation de tous les exemplaires, & en outre de trois cens livres.*







RELATION
DU VOYAGE ET SEJOUR

Que le Sereniſſime & Tres-excellent PRINCE

CHARLES II

ROY DE LA GRAND' BRETAGNE, &c.

A FAIT EN HOLLANDE,

Depuis le 25 May, juſqu'au 2 Juin 1660.



IL y avoit longtemps que le Lord George Monck, General de l'Armée d'Angleterre en Eſcoſſe, ſenſiblement touché des calamités, dont il voyoit ſa pauvre patrie affligée depuis pluſieurs années, ne ſongeoit qu'aux moyens d'y reſtablir le gouvernement Monarchique, fondé ſur les plus anciennes & premieres Loix de l'Eſtat, quand l'ouverture du Parlement ſe fit à Londres, le 4 jour de May de la preſente Année 1660. Ce ne pouvoit pas eſtre un Parlement libre, & tel que tout le Roiaume le demandoit, s'il n'eſtoit composé des deux Maiſons, ou Chambres, aſçavoir de la Haute, que l'on appelle la Maiſon des Seigneurs, ou des Pairs, & de la Baſſe, qui eſt celle des Communes, ou des Deputés des Provinces. Car la meſme violence, qui avoit deſtruit la forme eſſentielle de l'Eſtat, avoit tellement desfiguré cet illuſtre corps, en le mutilant d'un de ſes principaux

l'Ouverture d'un Parlement libre.

membres, que n'eſtant pas en eſtat d'agir pour les importantes affaires, qui avoient fait juger la convocation de cette grande aſſemblée abſolument neceſſaire, ſi l'on ne rouvroit la Maiſon Haute, que la tirannie avoit fermée, l'on trouva qu'il falloit de neceſſité rappeller les Seigneurs, qui y ont voix & ſeance depuis pluſieurs ſiecles. Je dis pluſieurs ſiecles, parce que l'on peut dire avecque verité, que cette couſtume n'eſt pas moins ancienne, que la Monarchie meſme; veu que depuis qu'elle eſt ſortie des mains des Bretons & Saxons, pour paſſer en la famille de ceux qui la poſſedent aujourd'huy, les Eſtats d'Angleterre n'ont point eſté convoqués, que l'on n'y ait appellé les Pairs, auſſy bien que les Deputés de la plus part des Villes du Royaume. La reſolution qui fut priſe ſur ce ſujet ne fut pas ſitoſt executée, & à peine les deux Maiſons, ou Chambres, avoient commencé leurs aſſemblées, pour travailler au reglement ou gouvernement, lequel les deſordres paſſés avoient perverty en une miſerable anarchie, que l'onziéme du meſme mois de May, l'on vit à la porte un des Gentilhommes ordinaires du Roy, nommé le Sieur Jean Greenville, qui demandoit permiſſion de preſenter à la Compagnie des Lettres, dont Sa Majeſté l'avoit chargé. Ce ſacré nom, qui eſtoit, il n'y a pas long temps, l'averſion des meſchants & des fanatiques, ne fut oüy qu'avec veneration, & inſpira à cette illuſtre aſſemblée des mouvements ſi extraordinaires, & ſi favorables au Roy, qu'il luy fut impoſſible de les exprimer, comme nous n'entreprendrons point auſſy de les repreſenter icy ſur le papier. Il ſuffit de dire qu'il n'y avoit que trois ou quatre mois, que c'euſt eſté un crime de haute trahiſon de parler dans le Parlement en faveur du Souverain; mais aujourdhuy l'on n'entend pas ſitoſt prononcer ce grand nom, que l'on ne voit de la joye ſur le viſage de tous les deputés, & que l'on ne remarque un tres-profond reſpect pour ce divin caractere. L'on fait entrer le Gentilhomme: Les Orateurs des deux Chambres reçoivent les lettres du Roy de ſa main, & les font lire par le Secretaire, tout le monde demeurant cependant dans une derniere ſouſmiſſion, debout & deſcouvert.

Lettre du Roy au Parlement.

Les deux chambres ne compoſent qu'un ſeul Parlement, & ce ſont deux membres d'un meſme corps; ſi bien que le Roy, en

en eſcrivant à l'une & à l'autre ſur un meſme ſujet, ſe pouvoit bien ſervir d'une meſme lettre, & l'addreſſer non ſeulement ſous de diverſes inſcriptions, aux deux Chambres, mais auſſy au General Monck pour l'armée, à l'Admiral Montaigu pour la Flotte, & au Maire de Londres pour la Ville Capitale de ſon Royaume, qui ſe trouvoient tous unis d'une meſme affection, & qui travailloient tous unanimement à faire reüſſir un meſme deſſein. Sa Majeſté y avoit adjouſté une fort belle declaration, pour la ſeureté & pour le repos de ceux, qui bourellés en leur conſcience, pour avoir eu part à la rebellion, en pouvoient apprehender le chaſtiment, & qui dans cette crainte euſſent pû s'oppoſer à la tranquillité de l'Eſtat, & au rappel de leur Prince legitime. Elle eſt imprimée & publique, auſſy bien que la lettre; mais cela ne m'empeſchera pas de dire, qu'il ne s'eſt jamais veu un plus parfait aſſemblage de toutes les plus excellentes qualités naturelles, & de toutes les vertus, tant Royales que Chreſtiennes, dont un grand Prince puiſſe eſtre doüé, que l'on en a trouvé en ces deux mervellieuſes productions. Elles ne reſpirent que pieté & zele pour la gloire de Dieu & pour la religion, que tendreſſe pour les afflictions de ſon peuple, qu'eſtime pour le Parlement, que fermeté pour la conſervation des droicts du Roy, une prudence admirable pour le reglement des affaires, une conduite ſans exemple pour le reſtabliſſement du Gouvernement en ſon premier eſtat; de l'amour pour les bons, de l'indulgence pour les devoyés, & une clemence plus que Chreſtienne pour les criminels, ou pluſtoſt pour le crime meſme: pour un crime, disje, ſi noir & ſi atroce, que comme il n'a point d'exemple en l'hiſtoire depuis la creation du monde, auſſy faut il eſperer que la bonté de Sa Majeſté ne le fera point ſervir d'exemple aux ſiecles à venir. L'une & l'autre firent l'effect que le Roy s'en eſtoit promis, puis qu'elles acheverent de gaigner les cœurs que les malheurs du temps paſſé avoient desja fort diſpoſés à reconnoiſtre leur Prince. Car la lettre & la declaration ne furent pas ſitoſt leües, que le Parlement declara que les ſentiments du Roy eſtoient bons, legitimes, genereux & conformes aux loix fondamentales de l'Eſtat; dont le Gouvernement doit eſtre compoſé

Le Roy envoye une amniſtie generale.

d'un Roy, des Seigneurs ou Pairs, & des communes; Et jugeant que le peuple devoit trouver sa satisfaction en la Declaration, que le Roy leur avoit accordée, il ordonna en mesme temps que l'on rendroit de treshumbles graces à sa Majesté de la favorable lettre qu'il avoit eu la bonté d'escrire au Parlement: Que pour desgager sa Majesté du lieu ou elle estoit, & pour faciliter son passage, on luy feroit tenir presentement une somme de cinquante mille livres sterlins, qui fut augmentée d'une autre de dix mille par les habitants de la Ville de Londres: Que l'Admiral Montaigu iroit avec sa Flotte attendre les ordres du Roy sur les costes d'Hollande: Que les deux Maisons ou Chambres, & la Ville de Londres, l'envoyeroient supplier par leurs deputés, de venir au plustost prendre possession des Royaumes, que Dieu & son droict luy ont donnés, & que cependant le Sieur de Greenville seroit depesché avec la responce du Parlement, & qu'il porteroit à Breda les resolutions & prieres des deux Chambres, ou plustost la juste impatience, que toute l'Angleterre avoit de revoir son Souverain, apres une triste absence de tant d'années.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable en ces resolutions est, qu'elles ne furent point prises apres une longue contestation, ny sur un simple acquiescement de l'assemblée, mais par les suffrages exprés, & sur le consentement universel & unanime de tous les deputés des deux Chambres, qui travailloient, à l'envy à qui donneroit le plus de preuves d'affection. Le Parlement permit aussy au General Monck de faire partir le sieur de Clarges, son beau frere, accompagné de quelques officiers de l'armée, pour aller asseurer sa Majesté de la soumission, fidelité & obeissance de l'armée, qui en avoit fait des protestationis publiques & solemnelles, apres que la lettre & la declaration lui eurent esté communiquées par le General.

l'Armée se declare.

Mais afin que l'on voye comme à l'oeil, quels estoient les sentiments de tous les Anglois en cette rencontre, je ne craindray point de rapporter icy les propres paroles, que l'Orateur de la Chambre des Communes dit au Gentilhomme, qui lui auoit delivré les lettres de sa Majesté. Il m'est impossible luy dit'il, d'exprimer la

Discours de l'Orateur de la châbre basse au Chevalier de Greenville.

la reconnoiſſance & la ſoumiſſion, avec laquelle les Communes,,, aſſemblées icy en corps de Parlement, ont receu la lettre dont,, Sa Majeſté les a voulu honnorer. La choſe parle d'elle meſ-,, me: vous l'avéz veu de vos yeux, & vous l'avez oüy de vos,, oreilles. Nos cloches, nos feux, & le bruit de noſtre ar-,, tillerie ont desja commencé à proclamer le Roy, & à publier,, noſtre joye. Nous avons fait ſçavoir au peuple, que noſtre Roy,,, la gloire de l'Angleterre, va revenir en ſon Royaume, & nous,, avons oüy reſonner à nos oreilles ces agreables proteſtations;,, qu'ils ſont preſts à le recevoir, & que leurs cœurs ſe ſont ouverts,, pour le loger: Et meſmes, tant le Parlement que le peuple, ont,, deſia crié enſemble tout haut, en leurs prieres au Roy des Rois,,, *Vive longues anneés le Roy Charles II.* J'ay auſſy à vous dire, continua,, il, que le Parlement, ne voulant point que vous retourniez, ſans,, quelque marque de reconnoiſſance, vers le Roy, voſtre Souve-,, rain & le noſtre, a ordonné que l'on vous paye la ſomme de,, cinq cens livres Sterlins, pour eſtre employée à l'achapt d'une ba-,, gue, qui vous puiſſe faire reſſouvenir de l'honneur que ſa Ma-,, jeſté vous a fait, en vous chargeant d'une Commiſſion de cette,, nature; dont vous vous eſtes ſi bien acquitté, que le Parlement,, m'a ordonné de vous en remercier. ,,

Il faut advoüer, qu'il y a quelque choſe de bien extraordinaire en cette merveilleuſe revolution; mais il eſt certain auſſy, qu'il n'y a rien de miraculeux. Le Roy n'en fut point ſurpris. Dieu s'eſtoit ſervy de luy en la conduite de ce grand ouvrage. Il y avoit travaillé; il en avoit remarqué les diſpoſitions, & en avoit ſçeu les progrés, & en cette veüe il eſtoit party de Bruxelles dés le mois de Mars dernier, pour aller à Breda. Et quoy que depuis, dans le meſme mois, il euſt fait quelques voyages à Bruxelles & à Anvers, il eſtoit pourtant reſolu de n'y point demeurer, mais de ſe rendre aupres de la Princeſſe Royale, ſa Sœur. Pluſieurs conſiderations l'obligeoient à ſortir des terres de l'obeïſſance du Roy d'Eſpagne en cette conjoncture d'affaires, mais la ſeule commodité qu'il avoit à Breda, de pouvoir recevoir à touts moments, les courriers d'Angleterre, qui paſſoient & repaſſoient tous les jours, & à toutes les heures, & de pouvoir aller de là en

Hollande, pour faciliter le retour en ſon Royaume, le pouvoit convier à y transferer ſa Cour pour quelque temps. Il y arriva le 14. avril, & fut le meſme jour complimenté par le Sr. Snelle, ancien Bourguemaiſtre, au nom du Magiſtrat, qui voulut meſme obliger la ville à faire une entrée ſolemnelle à ſa Majeſté, mais la Princeſſe Royalle l'empeſcha, pour des raiſons tres conſiderables. Dés le 17. le Lord Mordant y arriva, avec des aſſeurances entieres de la bonne volonté du Parlement, & qu'il travailleroit indubitablement au reſtabliſſement du Roy dés qu'il ſeroit complet, & que l'ouverture en ſeroit faite au jour qui avoit eſté nommé pour cela.

Le Roy arrive à Breda.

Depuis ce temps là il ne ſe paſſoit préſque point de jour, que le Roy ne receuſt quelque nouvelle remarquable, ſur laquelle il pouvoit fonder des eſperances infallibles de ſon reſtabliſſement. Le 25. Avril le Sr. de Greenville; un des Gentilshommes ordinaires de ſa Maiſon, & le Sieur Jean Boyes luy apporterent celle de la desfaite du Lieutenant General Lambert. Il avoit eſté arreſté priſonnier dans la Tour de Londres, en vertu d'une ordonnance du Conſeil d'Eſtat, & s'en eſtoit ſauvé, à deſſein de ſe mettre à la teſte de ceux qui ſe vouloient oppoſer au gouvernement Monarchique; mais il avoit eſté battu, & pris par le Colonel Ingoldsby, & ramené dans ſa premiere priſon, avant qu'il puſt aſſembler aſſez de troupes, pour former un corps d'armée. Il receut le meſme jour des lettres de l'Admiral Montaigu, qui continuoit de l'aſſeurer du bon eſtat des affaires du Royaume, & de la ſincerité de ſes intentions, dont il luy avoit deſia donné des preuves pluſieurs mois auparavant, lors que George Booth arma pour le Roy, ſous le nom des bons Anglois, qui demandoient la convocation d'un Parlement libre. Le Prince d'Orenge, ſon nepueu, eſtoit à Breda dés le 16. du meſme mois, & tous les jours quelque Prince, ou Perſonne de condition, venoit ſe rejoüir avec ſa Majeſté de l'heureux changement de ſa fortune, dont l'on commençoit d'avoir des aſſeurances preſque infallibles. Le Prince Frideric de Naſſau, frere du Prince Maurice, dont nous aurons occaſion de parler cy apres, y arriva le 2. May, avecque la Princeſſe ſa femme, de ſon gouvernement de

Desfaite de Lambert.

Le Prince d'Orenge arrive à Breda.

Cõme auſſy le Prince Frideric de Naſſau.

de Bergues op Zoom,& le Duc de Brunswic Lunenbourg,qui reside à Hannouer,y vint quatre jours apres. La visite de ce Prince, qui n'est pas moins considerable par les excellentes qualités qu'il possede, que par l'estendüe de ses Estats, fut si agreable à sa Majesté, qu'elle ne se pouvoit lasser de le luy tesmoigner à toutes les occasions, & d'une maniere tresobligeante : jusques là mesmes, qu'elle voulut bien de son mouvement aller souper chez son Altesse, avec les Princes ses freres, & vivre avec luy dans une confiance, qui luy doit faire esperer une bien-vueillance toute particuliere pour l'avenir.

Et le Duc de Brunswic Luneubourgh.

Le 14. May, jour funeste au plus puissant Royaume de la Chrestienté, pour la mort de ces deux derniers Roys, fut celuy qui acheva d'asseurer le Roy de la revolution des affaires de son Royaume, par l'àvis que l'on eut à Breda, de ce qui s'estoit fait au Parlement l'onzieme du mesme mois, de la façon que nous en avons parlé cydessus, & dés le lendemain 15. ces importantes nouvelles furent portées à la Haye, par des lettres qui y vinrent de la part de la Princesse Royale, & qui furenr veües dans l'assemblée des Estats Generaux. Les Estats de la Province d'Hollande, qui estoient en ce temps là assemblés en corps, & qui avoient par leur sagacité preveu, en la disposition des affaires d'Angleterre, le changement qui y devoit apparemment arriver, avoient aussy prevenu par leur prudence, l'advis que l'on eut de la Declaration du Parlement. Car dés Jeudy 13 May, devant que l'on pust sçavoir ce qui s'estoit passé à Londres, cet illustre Senat, faisant reflexion sur la constitution presente des affaires, & sur les apparences du restablissement prochain & indubitable du Roy, avoit resolu, que M^rs. de Beverweert, de Strevelshouck, de Vloofwijc & de Teylingen, deputés à l'assemblée de la part de la Noblesse, & des Villes de Dordrecht, Amsterdam & Alckmaer, partiroient incontinent apres que l'on sçauroit l'intention du Parlement, pour faire connoistre au Roy de la Grand' Bretagne l'affection de cette Province, pour la personne de Sa Majesté & pour toute la maison Royale, pour luy tesmoigner la joye & la satisfaction qu'ils avoient de voir les dispositions presques infalli-

L'on sçait à Breda la declaratiõ du Parlement.

Dont les nouvelles sont portées à la Haye.

Les Estats d'Hollande deputent au Roy.

bles, qui l'alloient remettre dans le thróne de ses anceſtres, & pour l'aſſeurer de la forte inclination qu'ils avoient à faire avec elle, & avec ſes Royaumes, ſous ſon autorité, une alliance ferme & indiſſoluble, pour la conſervation mutuelle des intereſts communs de ſon Eſtat & de cette Republique; Mais principalement pour luy faire des offres de ſervice, & pour le ſupplier de faire l'honneur à cette Province, d'y venir faire ſon ſejour, comme dans un lieu trescommode pour la communication avec ſes ſujets, pour ſon paſſage en Angleterre, & pour y reçevoir les effets des proteſtations tres ſinceres de reſpect & d'amitié, qu'ils luy faiſoient faire par leurs Deputés. Ils avoient ordre auſſy d'inſiſter particulierement ſur ce dernier poinct, comme ſur le plus important de leur commiſſion, & d'employer pour cet effet des termes les plus civils & les plus engageans, que intereſt de l'Eſtat & l'affection pour le bien de leur patrie leur pourroit dicter. Ils ordonnerent encore aux meſmes Deputés de faire office avec les Ducs de Yorck & de Glocheſter, freres du Roy, & avec la Princeſſe Royale, ſa Sœur, & que l'on feroit inſtance en l'aſſemblée des Eſtats Generaux, à ce que les meſmes offices fuſsent faits de leur part, avec ſa Majeſté, & avec toutes les perſonnes Royales.

Les Eſtats Generaux deputent au Roy.

Le dernier poinct de cette Reſolution fut executé dés le lendemain, quand Mons[r] de Wit Conſeiller Penſionaire, Garde du grand ſçeau, & Lieutenant des fiefs d'Hollande, fut dans l'aſsemblée des Eſtats Generaux, ou il fut reſolu, que M[rs] de Ripperda Seig[r] de Buirſe, deputé aux Eſtats Generaux de la Province de Geldre, de Merode, Seig[r] de Rumme, deputé de la part de la nobleſse d'Hollande à l'aſsemblée des meſmes Eſtats Generaux, nommé à l'ambaſsade extraordinaire d'Eſpagne, & Guldewagen d'Hollande, Vrybergen de Zeelande, Renſwoude d'Utrecht, Velſen de Friſe, & Isbrants de Groeningue, iroient à Breda feliciter le Roy ſur ſon glorieux reſtabliſsement, & feroyent avec ſa Majeſté, avec les Ducs de Yorck & de Glocheſter & avec la Princeſse Royale, le meſme office que les deputés de la Province d'Hollande avoient ordre de faire avec elle, au nom de leurs Superieurs,

L'ar-

L'arresté des Estats d'Hollande portoit, que leur deputation n'auroit point d'effet, que lors que l'on auroit ávis de la Declaration du Parlement: non point que l'on doutast de son intention; mais parce qu'ils jugeoient, qu'il importoit mesmes au service du Roy d'en user ainsy, de ne prevenir point le Parlement, & de ne rien precipiter en une affaire de cette consequence, ou la civilité faite hors de saison estoit & incommode & inutile. Toutesfois dautant qu'il estoit necessáire que sa Majesté sçeust les sentiments des Estats, ils ordonnerent qu'elle en seroit asseurée sous main, par des offices efficaces & capables de les bien exprimer, & pour cet effect ils jugerent que la personne de M^r. Louis de Nassau, Seigneur de la Lecque & de Beverweert, &c: Sergent Major General des armées des Provinces Unies, & Gouverneur de Bolduc, seroit d'autant plus propre à cela, que les devoirs qu'il estoit obligé de rendre au Roy en son particulier, pouvoient servir de pretexte à son voyage. Et de fait la personne de ce Seigneur devoit estre extremement agreable, non seulement à cause de l'affection qu'il avoit tesmoignée pour les affaires de sa Majesté, pendant sa persecution, & à cause de l'alliance que le Mylord d'Offery, fils aisné du Marquis d'Ormont, Viceroy d'Yrlande, de l'illustre Maison de Butler, & presentement Grand Maistre d'Angleterre, a prise en sa Maison, mais aussy, & principalement, à cause des grands emplois qu'il a en sa patrie, & des belles qualités qui se rencontrent en sa personne: considerations qui l'obligeoient toutes à voir le Roy devant que de faire les fonctions de Ministre public. Il arriva à Breda sabmedy matin 15 May, & executa sa Commission si heureusement, que le Roy, ne se reservant que la declaration ouverte de sa bienvüeillance pour les Deputés, quand ils seroient arrivés, se disposa à recevoir les offres & civilités qu'ils avoient ordre de luy faire; avec d'autant plus d'avantage & de gloire pour cet Estat, & pour M^r. de Beverweert en particulier, que Don Jean de Monroy, qui estoit arrivé le mesme jour à Breda, avoit prié sa Majesté de la part du Marquis de Caracene, General des armées du Roy d'Espagne en Flandres, de prendre son chemin par les Provinces de l'obeïssance de sa Majesté Catholique, & de

M^r. de Beverweert va à Breda.

Le Marquis de Caracene prie le Roy de passer en Flandre.

 s'em-

s'embarquer en un des ports de ces quartiers là, pour retourner en son Royaume. L'on faisoit courrir le bruict en ce temps là, & mesme ceux, qui ont pris la peine de remarquer ce qui s'est passé à Breda, pendant le sejour que le Roy y a fait, asseurent, que D. Jean de Monroy avoit aussy fait connoistre au Roy, que les arrerages deûs aux troupes, que le Roy d'Espagne entretenoit pour le service de sa Majesté, estoient à Bruxelles, & qu'elle les pourroit faire recevoir en passant : Mais c'est ce qui n'a point paru, non plus que ce qui s'estoit passé en la Conference, que le Duc de Yorck avoit quelques jours auparavant eüe avecque le Marquis de Caracene mesme, en la ville d'Anvers, par l'ordre du Roy, qui n'y avoit pas voulu aller en personne; quoy qu'on l'en eust pressé par la consideration des affaires importantes, qu'il disoit avoir ordre de communiquer à sa Majesté. Le Roy se defendit avec la mesme fermeté des civilités qu'il luy envoya faire, en s'excusant sur la facilité, qu'il trouvoit pour son passage au lieu ou il estoit presentement. J'ay sçeu que deux raisons obligerent principalement le Roy à se rendre d'abord à la priere, que Mr de Beverweert luy fit au nom de Messieurs les Estats d'Hollande : La premiere, qu'ayant eu advis, que le Parlement & la ville de Londres, luy envoyoient un grand nombre de Commissaires, il ne vouloit point qu'ils perdissent le temps, qu'il eust fallu employer à aller depuis la mer jusqu' à Breda, & l'autre, que la Cour estoit desia si grosse, & la ville tellement incommodée de vivres, qu'il eust esté impossible d'y loger & de nourrir les Deputés & leur suitte, que l'on disoit estre de trois ou quatre cens Gentilshommes, sans les autres Domestiques.

Nous avons dit, que les nouvelles de la Declaration du Parlement, de l'armée & de la ville de Londres, avoient esté portées à Breda dés le jour precedent, par des courriers exprés, & que de là elles estoient arrivées dés le lendemain à la Haye; ou l'estat des affaires se trouvant changé depuis les Resolutions des jours precedents, tant les Estats Generaux des Provinces Unies, que ceux de la Province d'Hollande, presserent leurs Deputés de partir: & ces derniers en particulier, escrivirent à M^r. de Beverweert, & luy donnerent ordre, de faire entendre au Roy, qu'ils avoient desja

desja nommé quelques uns de leur corps, qui partiroient au plustost, pour aller feliciter sa Majesté, & cependant de la disposer à honnorer cette Province de son sejour, pendant le temps que ses affaires l'obligeroient à demeurer dans le Païs. Ils escrivirent aussy en mesme temps aux Magistrats des villes, ou le Roy pourroit passer en venant, à ce qu'ils eussent à faire les preparatifs necessaires, pour recevoir sa Majesté, avecque tout l'honneur, & avecque toute la magnificence que l'on doit à un si grand Monarque.

Reglement pour la preseance entre les Estats Generaux, & les Estats de la Province d'Hollãde.

La devotion du jour de la Pentecoste, qui se rencontra au seiziesme May, fut cause que les Deputés ne partirent point ce jour là; mais elle n'empescha point, que l'on ne travaillast au reglement d'une affaire tresimportante, & qui fut jugée par la Province d'Hollande estre de la derniere consequence. Cet Estat est composé en sorte, que nonobstant la Souveraineté de toutes les Provinces Unies en un corps, chaque Province ne laisse pas d'estre Souveraine en particulier, & elles sont toutes si jalouses de leur Souveraineté, qu'elles ne souffrent point, que la Generalité ait autre avantage dans les Provinces, que celuy qui leur est deu en vertu de leur union & de alliance perpetuelle, qui est en quelque façon plus estroite mesmes que celle des Cantons Suisses. Tellement que les Deputés des Estats Generaux, ayant à se rencontrer avec ceux des Estats d'Hollande, au lieu ou ceuxcy pretendoient representer la Souveraineté de leur Province, qui ne reconnoist point de superieur chez elle, la difficulté estoit de regler le rang entr'eux, & de conserver à chacun celuy qui luy appartient. Les Estats d'Hollande, qui avoient fait prier le Roy en particulier, d'honnorer leur Province de sa presence, le vouloient faire recevoir & complimenter en leur nom sur la Frontiere, le faire défrayer par le chemin depuis l'heure qu'il entreroit en la Province, & pendant le premier jour qu'il arriveroit à la Haye, comme faisant partie de son voyage. Les Estats Generaux, qui ne representent en effect en general, que ce que chaque Province possede en particulier, y acquiescerent, laisserent à la Province d'Hollande toutes les marques de Souveraineté, & consentirent à ce que leurs Deputés, apres

avoir felicité le Roy, & apres avoir conduit ſa Majeſté juſques à l'entrée de la Hollande, demeureroient ſans fonctions; à condition toutesfois, que les Deputés d'Hollande feroient l'honneur de la Maiſon, & traittant ceux de la Generalité avec civilité, leur donneroient la preſeance aux lieux, ou ils ſe pourroient rencontrer enſemble.

Les Eſtats Generaux arreſterent le meſme jour que le Roy ſeroit defrayé, pendant tout le temps qu'il demeureroit dans les Provinces Unies, & ordonnerent meſme, qu'il ſeroit fait fonds pour cela: mais l'on y rencontra d'abord tant de difficultés, qu'il fut abſolument impoſſible d'executer cette reſolution. Car la ville de Breda eſtant deſia comme affamée, à cauſe du grand nombre de perſonnes de qualité, qui y arrivoient tous les jours, & la chaleur ne permettant point d'y faire porter des vivres d'ailleurs, il n'y avoit perſonne qui vouluſt entreprendre de traitter le Roy, & ceux qui l'auroient entrepris n'y auroient point reuſſy; tellement que l'Eſtat auroit eu le deſplaiſir de voir diſſiper ſes finances, aux dépens de ſa reputation.

Le Commis de Turloe arrive à Breda.

Nous croyons devoir rapporter icy, comme une choſe tres-remarquable, que le meſme jour le Sr de Moorland, premier Commis du Sr Turloe; qui eſtoit Secretaire d'Eſtat ſous Olivier Cromwel, ſon premier & plus confident Miniſtre de ſa tyrannie, arriva à Breda, ou il apporta pluſieurs lettres & memoires de tresgrande importance; en ce que le Roy y deſcouvrit une partie des intrigues de l'interregne, & meſmes la perfidie de quelques uns de ceux, qui luy devoient ſans doute, une derniere fidelité. Le Roy le receut parfaitement bien, le fit Chevalier, & luy rendit ce teſmoignage public, qu'il en avoit receu des ſervices tresconſiderables depuis quelques années.

Les Deputés des Eſtats Generaux & d'Hollãde partent.

Le 17. les Deputés des Eſtats Generaux que nous avons nommés, partirent de la Haye ſur les deux heures apres diſner, & s'embarquerent le meſme jour à Rotterdam, ou les pataches, que l'Eſtat avoit fait tenir preſtes, les attendoient. Ceux d'Hollande eſtoient partis dés le matin; Mais ils ne faiſoient point la meſme diligence; tant parce qu'ils ne vouloient pas eſtre les premiers au lieu, ou ceux des Eſtats Generaux avoient à preceder,

que

que parce qu'ils avoient plusieurs ordres à donner aux lieux de leur passage.

Les Deputés des Estats Generaux arrivent à Breda.

Les Deputés des Estats Generaux arriverent à Breda le 18 May apres disné, & furent rencontrés aupres du village de Terheide par les quatre cornettes de Cavallerie de la garnison, & en arrivant à la ville, ils y trouverent douze Compagnies d'infanterie en bataille, qui les saluerent de leur mousquetterie pendant que l'artillerie tonnoit de ses murailles & de ses bastions. Dés qu'ils furent arrivés au logis qu'on leur avoit preparé, ils en donnerent advis à sa Majesté, & en suitte aux Ducs de Yorck & Glochester, & à la Princesse Royale, & sur le soir le Roy & leurs Altesses Royalles leur envoyerent faire civilité, par des Gentilshommes de leur Maison. Ils y apprirent que le Sr de Clarges, beaufrere de General Monck, y estoit arrivé le mesme jour, & qu'il avoit apporté les protestations de fidelité & d'obeïssance de l'armée, & la confirmation de ce que l'on avoit desia appris de la declaration du Parlement. Jusques là le Major de la garnison avoit pris l'ordre de la Princesse Royale, mais les Deputés des Estats Generaux estant arrivé à Breda voulurent deferer cet honneur au Roy, qui donna le mot *Amsterdam*; pas tant par ce qu'il consideroit cette ville comme la plus puissante de toutes ces Provinces, que par ce qu'il ne pouvoit faire taire les ressentimens, qu'il avoit pour le Magistrat, qui luy avoit donné des tres-illustres & tres-agreables marques de son affection.

Duinquerque se declare pour le Roy.

Le mesme jour il arriva à Breda un Courrier, portant advis que le garnison de Duinquerque s'estoit declarée pour le Roy, & qu'elle avoit tesmoigné sa joye par le feu de son Canon & de sa mousquetterie. Le Roy avoit eu la bonté de convier le Lord Lockart, Gouverneur de la place, à tesmoigner quelque inclination pour son service, & luy en avoit fait naistre l'occasion par des avances qu'il avoit faites, & par les asseurances qu'il luy avoit fait donner; mais c'est ce qu'il n'avoit pû gaigner sur cet esprit preocupé, & attaché par des interests particuliers à la Maison de Cromwel; jusqu'à ce qu'il fust contraint de se laisser emporter au mouvement general de toute l'armée, & de sa garnison mesmes.

Le Lendemain 19. les Estats Generaux ayant eu advis, par les

lettres publiques de leur Ambaſſadeur à Londres, de ce qui s'eſtoit paſſé au Parlement en faveur du Roy, redoublerent les ordres, qu'ils avoient donnés à leurs Deputés, touchant le compliment & les offices qu'ils avoyent à faire, afin de s'en acquitter avec chaleur & affection, & leur manderent par un exprés, qu'ils avoient envoyé des commiſſions à Arnhem, Heuſden, Bergues ſur le Zoom, & Gornichem, pour les Compagnies de Cavallerie du Prince Guillaume de Naſſau, du Comte Chriſtian de Dona, & de M^rs. de Buat, de Waſſenaer & de Lecque, fils aiſné de M^r. de Beverweert, avec ordre de marcher en toute diligence jour & nuict vers la haute Swaluwe, pour y attendre le Roy de la Grand' Bretagne,& pour executer les commandemens qui leur ſeroyent faits par les Deputés des Eſtats d'Hollande. Les derniers arriverent ce jour là à Breda, & les Deputes des Eſtats Generaux eurent leur audiance. Le Roy les envoya querir ſur les onze heures devant midy, par le Lord Gerard, un des Gentilhommes de la chambre du lict, la qualité & les fonctions deſquels reſpondent à celles des premiers Gentilshommes de la chambre du Roy en France, qui les fut prendre à leur logis avec quatre caroſſes, attellés de ſix cheveaux blancs chacun, & les conduiſit au Chaſteau, ou le Roy eſtoit logé. Le Marquis d'Ormont les vint recevoir au haut de l'Eſcalier, & les fit entrer dans la chambre du Roy, ou ils trouverent ſa Majeſté debout au milieu de la Chambre, & couvert; mais dés qu'il les vit il ſe diſcouvrit, & vint trois ou quatre pas au devant d'eux. Apres qu'ils eurent fait trois profondes reverences, & qu'ils ſe furent approchés au Roy, Monſieur de Ripperda de Buirſe, un de Deputés, voulut commencer à parler; mais ſa Majeſté le voulut obliger à mettre le chapeau, en faiſant mine de ſe vouloir couvrir. Ils n'avoient point le caractere d'Ambaſſadeur, & ne le pouvoient pas avoir chez eux. Toutesfois ce ne fut pas cette conſideration, qui les empeſcha de ſe couvrir; puis que meſmes en cette qualité les Deputés font partie de l'Eſtat, mais ils en voulurent uſer ainſy, par ce qu'ils voyoient le Roy dans la derniere civilité : qui alla ſi avant, qu'il demeura deſcouvert pendant tout le temps que Monſieur de Ripperda parla. La ſubſtance

Des Deputez des Eſtats Generaux ont audiance du Roy.

ſtance de ſon diſcours fut, que c'eſtoit avec une joye extrême, que les Eſtats Generaux des Provinces Unies avoient appris le changement des affaires d'Angleterre; Qu'ils avoient ſçeu que le bon Dieu avoit ſi bien touché le cœur des habitants, qu'il n'y avoit preſque perſonne qui ne reclamaſt le nom du Roy, & qui ne ſouhaittaſt avec paſſion de le voir de retour en ſon Royaume; Que ſur les advis certains que les Eſtats Generaux en avoient eus, ils avoyent crû devoir envoyer à ſa Majeſté leurs Deputés, pour luy teſmoigner la part qu'ils prennent, pour la feliciter en une occaſion ſi importante, & pour luy ſouhaitter, & à toute la famille Royale, toute la benediction du ciel, & toute la proſperité qu'elle devoit eſperer de Dieu, apres de ſi longues & de ſi ameres afflictions; Que les Eſtats Generaux faiſoient ces vœux avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils ſçavoient que le repos de cette Republique dépend en quelque façon de celuy de ſes voiſins, & qu'ils n'avoient bien joüy de l'amitié des Anglois que ſous le gouvernement Monarchique de ſa Maiſon Royale; Qu'ils pretendoient en joüir encore à l'avenir, ſous l'heureux gouvernement de ſa Majeſté, & pour cet effet qu'ils eſperoient qu'elle auroit la bonté de renouveller avec les Provinces Unies l'alliance, que l'on a tousjours conſiderée icy comme une des premieres de l'Eſtat, & comme le fondement de la conſervation des intereſts communs des deux Nations; Qu'ils avoient auſſy ordre de leurs Superieurs, de remonſtrer à ſa Majeſté, que le ſejour de Breda eſtoit aſſez incommode & eſloigné, & de la ſupplier treshumblement de choiſir celle de leurs Provinces qu'elle jugeroit la plus propre pour ſes affaires, pour ſon ſejour, & pour ſon embarquement; Que les Eſtats Generaux leur avoient commandé de ſuivre ſa Majeſté en ſon voyage, & de la ſervir de tout ce que poſſedent les Provinces Unies. Le Roy remercia Meſſieurs les Eſtats de leur civilité, & des teſmoignages d'affection qu'ils luy faiſoient rendre par la bouche de leurs Deputés, & les aſſeura de ſon amitié, en des termes ſi obligeans & ſi forts, que ſçachans que l'on ſera bien aiſe de ſe ſouvenir ſouvent de la bonté du Roy, nous ne craignons point de rapporter icy les meſmes paroles, dont il ſe ſervit pour conclure ſon diſcours. J'aime cette

,, Republique, dit il, non ſeulement parce que la Princeſſe Royale,
,, ma ſœur, & le Prince d'Orenge, deux Perſonnes qui me ſont
,, extremement cheres, y demeurent, mais auſſy par intereſt
,, d'Eſtat, pour le bien de mes Royaumes, & par une tresforte in-
,, clination à leur vouloir du bien. J'aime veritablement ces Pro-
,, vinces, Meſſieurs, & ſi fort, que je ſerois meſmes jaloux, ſi
,, elles donnoient plus de part en leur amitié à un autre Prince qu'à
,, moy, qui crois y en devoir avoir bien plus qu'aucun autre Prin-
,, ce, puis que je les aime plus que ne font tous les autres Souve-
,, rains enſemble.

Ont audience de Leurs Alteſſes Royales.

Apres diſner les Deputés firent la reverence aux Ducs de Yorck & de Glocheſter, freres du Roy, & à la Princeſſe Royale, ſa ſœur, ou Mr. de Ripperda fit encore le compliment. Mr. Germain, Eſcuyer du Duc de Yorck, les vint prendre à leur logis, & les conduiſit à l'audiance de S. A. Royale, au ſortir de laquelle ils les conduiſit à l'audiance du Duc de Glocheſter, & en ſortant de ſon appartement, ils rencontrerent le Sr. Alexandre Hume, Maiſtre d'hoſtel de la Princeſſe, qui les conduiſit à la chambre de ſa Maiſtreſſe, qui n'eſtoit qu' à quinze ou vingt pas de là. Les deux Princes leur firent la civilité entiere, en les conduiſant preſques juſqu' à la porte de leurs appartements. Jeudy, 20 May,

Les Deputés d'Hollande ont audiance du Roy.

à onze heures devant midy, les Deputés des Eſtats d'Hollande eurent leur audiance du Roy, à laquelle ils furent introduits par les meſmes perſonnes, & avec les meſmes ceremonies dont l'on avoit accompagné celle des Deputés des Eſtats Generaux. Le Marquis d'Ormont, qui en avoit la conduite, leur cedant la main. Mr de Beverweert, chef de la deputation, porta la parole, & parla en ces termes.

,, SIRE. C'eſt aujourdhuy la troiſieme fois que Mrs. les Eſtats
,, d'Hollande font faire office avec V. Majeſté, ſur ſon advence-
,, ment à la Couronne. La premiere fut lors qu'elle y parvint en
,, vertu de la loy fondamentale de ſon Eſtat, immediatement apres
,, le decés du feu Roy de tresglorieuſe & eternelle memoire; &
,, l'autre lors que les Eſcoſſois vinrent en ce meſme lieu convier V.
,, Majeſté, d'aller prendre poſſeſſion d'une de Couronnes de ſes an-
,, ceſtres. Ce n'eſt qu'avec beaucoup de deplaiſir, Sire, que nous

ſou-

ſouvenons de ces deux faſcheuſes rencontres; mais c'eſt au contraire avec un tranſport de joye, que nous venons maintenant de la part des Eſtats d'Hollande, nos Superieurs, feliciter V. Maj[e], ſur l'heureux eſtat preſent de ſes affaires. Nous pouvons dire, qu'ils voyent deſia V. M. aſſiſe dans le thrône, & ainſy qu'ils prennent la part qu'ils doivent à la ſatisfaction qu'elle en doit avoir, & ce avec d'autant plus de ſujet, qu'ils ſçavent que l'amitié reciproque entre l'Angleterre & cette Republique, n'a jamais ſouffert la moindre alteration ſous le gouvernement de ſes Rois. Auſſy ſe promettent ils bien, Sire, qu'elle ſera mieux conſervée qu'elle ne fut jamais, ſous celuy de V. Majeſté, de l'alliance de laquelle ils ſe ſentiront tousjours extremement honnorés, auſſy bien que de la bien-vueillance Royale, que V. Majeſté leur voudra teſmoigner. Ils ſupplient auſſy treshumblement, V. Majeſté, de leur en donner une preuve preſentement, en transferant voſtre Cour en leur Province, pour le peu de temps que V. Majeſté aura à demeurer en ces quartiers icy, & de ſouffrir qu'ils luy faſſent rendre, & qu'ils luy rendent en Perſonne pendant ce temps là, tous les ſervices qu'ils doivent à un ſi grand & ſi puiſſant Monarque, dont l'amitié leur eſt ſi pretieuſe & ſi neceſſaire. ,,

Le Roy leur fit à peu prés la meſme réponſe, qu'il avoit faite le jour precedent aux Deputés des Eſtats Generaux, en diſant qu'il eſtoit fort obligé à Meſſieurs les Eſtats d'Hollande de l'affection qu'ils luy teſmoignoient: qu'il ne refuſoit pas l'offre qu'ils luy faiſoient de la commodité d'un autre ſejour dans une Province, pour laquelle il avoit tousjous eu une inclination toute particuliere; tant à cauſe du cher depoſt de la Princeſſe Royale ſa Sœur, & du Prince d'Orenge ſon nepueu, qu'ils gardoient, que par un mouvement ſecret, & par un intereſt d'Eſtat indiſpenſable. Ce que le Roy dit avec tant de bonté & avec tant de tendreſſe, que les Deputés ſe trouvant inſenſiblement engagés dans un entretien plus particulier, & ſa Majeſté faiſant connoiſtre, que c'eſtoit avec plaiſir qu'elle entendoit parler des affaires du Nort, s'en ouvrit entierement, & ne craignit point de dire, qu'il eſtoit obligé d'aſſiſter le Roy de Dannemarck, non ſeulement à cauſe de la proche parenté, & de l'affection que le Roy d'aujourdhuy,

auſſy bien que le feu Roy ſon pere, avoient teſmoignée pour ſes intereſts; mais auſſy parce qu'il jugeoit, qu'il importoit extremement à l'Angleterre, & à toute l'Europe, d'arreſter le progrés des armes de Suede en ces quartiers là. Les Deputés furent apres diſner chez leurs Alteſſes Royales, où ils furent introduits par les meſmes perſonnes, & receus de la meſme façon que les Deputés des Eſtats Generaux avoient eſté traittés & receus le jour d'auparavant.

Audiance particuliere des Deputés des Eſtats Generaux.

Sur les cinq heures du ſoir les Deputés des Eſtats Generaux eurent une audiance particuliere du Roy, en execution de l'ordre exprés qu'ils avoient, de faire connoiſtre à Sa Majeſté l'inclination de l'Eſtat pour une allliance tres-eſtroite & perpetuelle avec Sa Majeſté; à quoy le Roy reſpondit avec beaucoup de franchiſe & d'affection; diſant en des termes tres-obligeans & forts; Que pas un des Rois, ſes predeceſſeurs, n'avoit eu pour cette Reipublique l'affection que l'on trouveroit tousjours en luy; non ſeulement à cauſe des intereſts des deux perſonnes ſi proches, comme ſont la Princeſſe Royale & le Prince d'Orenge, qui demeurent dans l'Eſtat, & qui en ſont, par maniere de dire, partie, ainſy qu'il leur avoit dit le jour precedent; mais auſſy par inclination, & par pluſieurs raiſons d'Eſtat, qui l'obligeoient de faire avec ces Provinces une tres eſtroite alliance.

Le meſme jour les Eſtats Generaux ayant ſçeu, par les lettres de leurs Deputés, que le deſſein du Roy eſtoit de venir en Hollande par eau, donnerent ordre à ce que toutes les pataches, & toutes les autres barques, capables de tranſporter le Roy, les Princes & la Princeſſe de la Maiſon Royale, avec toute leur Cour, train & Bagage, euſſent à ſe rendre inceſſamment à la haute Swaluwe en Brabant, pour y attendre les ordres que les Deputés des Eſtats d'Hollande leur donneroient pour cet effet. Ils firent auſſy eſcrire à tous les Colonels, & autres officiers Mayors, tant d'infanterie que de Cavallerie, qui ſe trouvoient dans le voiſinage de cette ville, à ce qu'ils euſſent à ſe rendre au premier jour à la Haye; afin d'y ſervir l'Eſtat & de paroiſtre avec eſclat aux Ceremonies de la reception & du traittement, que l'on avoit reſolu de faire à ſa Majeſté. Pource qui eſt des Deputés d'Hol-

d'Hollande; non ſeulement Mr de Beverweert, qui avoit ſçeu l'intention du Roy par le Marquis d'Ormont, avoit dés le 18 envoyé un exprés à la Haye, pour en advertir les Conſeillers Deputés, en l'abſence des Eſtats d'Hollande, qui s'eſtoient ſeparés dés la veille de la Pentecoſte, mais ils depeſcherent auſſy eux meſmes un courrier, incontinent apres qu'ils furent arrivés à Breda, demandent inſtammant, que ſans delay l'on donnaſt les ordres neceſſaires pour la reception, & pour le traittement de Sa Majeſté à l'entrée de cette Province, & pendant ſon voyage juſques à la Haye; & c'eſt à quoy les Conſeillers Deputés, qui font en la Province d'Hollande ce que le Conſeil d'Eſtat fait à l'égard de toutes les Provinces Unies, employerent les trois jours ſuivans, apres avoir requis Mr de Wimmenum, Preſident en leur College, de ſe charger de toute la conduitte de cette affaire, comme auſſy de l'ordre de toute la depenſe que l'on avoit reſolu de faire pour la table du Roy, & pour celles des Lords, qui ſe trouvoient à ſa ſuitte, dont ils luy laiſſoient la diſpoſition entiere, pendant le voyage & pendant le premier jour que ſa Majé arriveroit en cette ville. Les Deputés avoient auſſy eſcrit au Magiſtrat de la ville de la Briele, pour l'advertir de la reſolution que le Roy avoit priſe, de paſſer en Hollande; afin que s'il y arrivoit des Courriers d'Angleterre, ou meſme de la part des Commiſſaires du Parlement, que l'on ſcavoit eſtre en chemin, il euſt à les envoyer à la Haye, ou le Roy faiſoit eſtat d'arriver dans fort peu de temps.

Et de fait le meſme jour, les Deputés, tant ceux des Eſtats Generaux, que ceux des Eſtats d'Hollande, ſceurent que le Roy avoit reſolu de partir de Breda Lundy 24 May, & pour cet effect, de s'embarquer le meſme jour au Moerdyck, afin de ſe rendre par eau à la Haye le lendemain environ les quatre heures du ſoir. Sur l'advis qu'ils en donnerent le meſme jour à leurs Superieurs, les Eſtats Generaux reſolurent vendredy 21, que Mrs le Comte de Flodorp, de Wimmenum, d'Amerongen, & de Ripperda de Hengelo, mettroient ordre, conjointement avec deux Conſeillers d'Eſtat des Provinces Unies, à ce que ſa Majeſté, & les Princes ſes freres, fuſſent ſplendidement traittés

& defrayés avecque toute leur ſuite, pendant tout le temps que Sa Majeſté demeureroit dans le païs de leur obeïſſance, depuis mercredy 26 May, juſqu' au jour de ſon embarquement.

Le meſme advis, qui avoit eſté porté en meſme temps en pluſieurs villes de la Province, fit revenir à la Haye la pluſpart des Deputés, qui compoſent les Eſtats d'Hollande, & qui, comme nous avons dit, s'eſtoient ſeparés la veille de la Pentecoſte; en ſorte que la pluſpart ſe trouvant de retour dés vendredy au ſoir, ils recommencerent leur aſſemblée dés le lendemain matin 22 jour de May, & y arreſterent: que Mardy ſuivant, 25 du meſme mois, l'on envoyeroit aupres de Delft, en un lieu commode pour faire le compliment, tous les caroſſes à quatre & à ſix chevaux, que l'on pourroit aſſembler pour le cortége, avecque lequel on pretendoit recevoir Sa Majeſté, & que l'on y feroit auſſy trouver autant de pataches & d'autres barques qu'il faudroit pour le tranſport de la ſuitte & du bagage. Ils ordonnerent auſſy, qu'outre les Deputés, que l'on avoit envoyés à Breda, Mr de Bouchorſt, Seigneur de Wimmenum, Deputé ordinaire de la part de la Nobleſſe au College des Conſeillers Deputés, ou Conſeil d'Eſtat d'Hollande, ſe joindroit aux autres Deputés à Delft; & dautant qu'il s'eſtoit chargé de la conduite de tout le traittement, que la Province pretendoit faire à ſa Majeſté, tant par le chemin, qu'en cette ville, comme Deputé de la part des Eſtats, qu'en cette qualité il demeureroit aupres du Roy pendant ſon diſner, pour recevoir l'honneur de ſes commandemens, apres que les autres Deputés ſe ſeroient retirés.

Mr d'Amerongen va à Breda.

Les Eſtats Generaux de leur coſté requirent Mr d' Amerongen, de la Maiſon de Rhede, une des plus nobles de la Province d'Utrecht, Deputé en leur aſſemblée de la part de la Nobleſſe de la meſme Province, depuis peu Ambaſſadeur extraordinaire en Dannemarc, & preſentement nommé à celle d'Eſpagne, de faire un voyage à Breda, & d'en rapporter un eſtat exact de toute la Cour du Roy, & de la ſuite des Princes, comme auſſy du nombre des Seigneurs, du Conſeil & de la Maiſon de ſa Majé; afin que l'on puſt prendre les meſures neceſſaires pour le logis que l'on auroit à marquer pour les Seigneurs, pour

les

les tables que l'on auroit à ſervir, & pour les bouches, que l'on auroit à nourrir, pendant le ſejour que Sa Majeſté feroit à la Haye. Et afin de ne demeurer point court, ils firent le meſme jour un fonds de trois cens mille florins, pour la depenſe qu'il faudroit faire pour cela.

L'on eut le meſme jour des lettres de Breda, qui marquoient que le jour precedent Pierre Kilgrew, frere de celuy qui commande un regiment d'infanterie Angloiſe pour le ſervice de Meſſieurs les Eſtats, & qui a ſi glorieuſement combattu en la bataille de Funen, que ce ſont ſon merite pluſtoſt que la parenté qu'il a avec le General Monck qui le font conſiderer, y eſtoit arrivé de Londres, d'ou il avoit eſté depeſché exprés, pour porter au Roy les nouvelles de ſa proclamation, qui s'eſtoit faite le 19 du meſme mois, avec de grandes ceremonies, & avec des teſmoignages extraordinaires de joye & d'affection, non ſeulement en la ville de Londres, mais auſſy en pluſieurs autres villes voiſines. Mais dautant que ces particularités ſont de l'hiſtoire d'Angleterre, qui ne manquera pas de publier toutes les merveilles de cette grande revolution, nous n'en ferons point noſtre relation: laquelle en parlant de tout ce qui eſt paſſé dans le païs, eſt obligée de faire connoiſtre icy l'affection des Magiſtrats de Dordrecht, de Delft, & de Rotterdam, qui envoyerent ſupplier le Roy, par des Deputés exprés, de leur faire l'honneur de paſſer par leurs villes, & de s'y raffraiſchir en venant. Mais Sa Majeſté s'en excuſa, tant ſur l'eſtat preſent de ſes affaires, qui ne luy permettoit point de s'arreſter en chemin, que parce que ſon paſſage ne pouvoit qu'incommoder les habitans, aux quels il ne laiſſeroit pas de ſe ſentir obligé de la tendreſſe, qu'ils luy teſmoignoient.

Dimanche 23 il ne ſe fit rien de remarquable, ſinon qu'à Breda l'on rendit des graces ſolemnelles à Dieu en tous les temples, au ſujet de la revolution des affaires d'Angleterre en faveur du Roy: tous les Paſteurs des Egliſes, Flamende, Françoiſe & Angloiſe, expliquant des textes propres à la matiere. Apres le preſche le Magiſtrat & le conſiſtoire furent en corps faire leur compliment à ſa Majeſté, & à leurs Alteſſes Royales, & ſur le ſoir l'on

alluma des feux de joye par toute la ville; toutes les cloches sonnerent, & l'on fit plusieurs salves de toute l'artillerie; les Deputés des Estats Generaux, ceux des Estats d'Hollande, le Magistrat & les particuliers faisant à l'envy, à qui feroit paroistre plus de joye & de satisfaction en cette grande journée. L'on commença cependant à charger & à faire partir le bagage, tandis que l'on achevoit à la Haye de meubler l'hostel du Prince Maurice de Nassau, destiné pour le logement du Roy, à marquer les logis pour toute la Cour, & à faire les provisions necessaires pour la faire subsister lors qu'elle seroit arrivée, & pendant qu'elle y demeureroit.

Reglement entre les Estats Generaux & ceux de Hollande pour la preseance en la Province.

Lundy 24 il arriva à la Haye une chose fort remarquable, & qui eust pû estre de grande importance en ses suites, si l'on eust pris conseil de l'ambition plustost que de la prudence. Par l'arresté des Estats Generaux du 16 de ce mois, il avoit esté dit, que les Estats d'Hollande pourroient faire recevoir & complimenter le Roy à l'entrée de la Province, & qu'ils y pourroient faire l'honneur de la Maison, comme en estant les Maistres. Mais ceux là avoient fait connoistre depuis, que leur intention estoit de faire recevoir le Roy, ou par un plus grand nombre des Deputés qu'il n'y en avoit eu de leur part à Breda, ou bien que si les Estats d'Hollande alloient en corps recevoir sa Majesté aupres de Delft sur le chemin de Rotterdam, en ce cas là les Estats Generaux iroient aussy en corps complimenter sa Majé entre Delft & la Haye, au lieu ou l'on a accoustumé de recevoir les Ambassadeurs, & qu'en le conduisant, leurs Carosses suivroient immediatement celuy du Roy. Les Estats d'Hollande en estant advertis, mesme que les Estats Generaux envoyeroient des Deputés à leur assemblée, & pretendant que cydevant il ne s'estoit passé que trop de choses au prejudice du droict de leur Souveraineté, ils nommerent les Deputés des villes de Dordrecht, Haerlem, Amsterdam, Alcmar, & Hoorn, pour entrer en conference avec des Deputés des Estats Generaux, afin d'ajuster cett' affaire. Et de faict ceuxcy negotierent si heureusement, qu'ils demeurerẽt enfin d'accord entr eux, que si les Estats d'Hollande faisoient recevoir le Roy à Delft par des Deputés, l'on demeureroit de part & d'autre

dans

dans les termes de l'arresté du 16 de ce mois, en vertu duquel M^rs^ les Estats d'Hollande pourroient seuls faire les honneurs en leur Province, & faire complimenter le Roy par tout ou il leur plairoit, & que les Deputés des Estats Generaux qui se trouvoient aupres de la personne de Sa Majesté, continueroient d'estre traittés avec respect, comme representans des Souverains estrangers, & qu'en cette qualité leur Carosse, ou mesme leurs Carosses, s'ils jugeoient à propos d'augmenter le nombre de leurs Deputés, ce que neantmoins ils promirent de bouche qu'ils ne feroient point, suivroient immediatement celuy du Roy, & precederoient ceux des Deputés de la Province. En suite de cela les Estats d'Hollande ordonnerent, que Monsieur de Wassenaer, Lieutenant Admiral d'Hollande, seroit joint aux Deputés nommés en la resolution du 13 May, & à Mr de Wimmenum, qui avoit esté nommé le 22, & que chaque ville deputeroit un de son corps, pour aller faire le compliment, conjointement avec le Conseiller Pensionaire, au debarquement de sa Majesté aupres de Delft.

Les Estats font prier les Ambassadeurs de n'envoyer point leurs carosses au devant du Roy.

Et dautant qu'il y avoit lieu d'apprehender, qu'il n'arrivast du desordre pour le rang des Carosses, que l'on envoyoit au devant du Roy; pas tant parce que les Ambassadeurs n'estoient pas bien d'accord entre eux de la preseance, mais principalement parce qu'il y en avoit, qui eussent voulu faire marcher leur Carosse devant celuy du Prince d'Orenge, qui devoit estre consideré icy, non seulement à cause de sa qualité de Prince Souverain, mais aussy comme nepueu du Roy, & par consequent comme premier Prince du sang d'Angleterre, tant les Estats Generaux, que ceux d'Hollande, jugerent à propos de faire prier les Ambassadeurs des testes Couronnées, par leur Agent, de n'envoyer point leurs Carosses, mais de laisser la conduite & tout l'honneur de cette ceremonie à l'Estat; afin de prevenir la confusion, qui sans cela seroit inévitable. Ils y acquiescerent tous, sans repugnance, & voulurent bien avoir ce respect pour le Roy, & assez de déference pour le desir de M^rs^ les Estats, pour ne troubler point la joye publique, que tout le monde taschoit de faire esclatter en cette occasion.

Le Roy part de Breda.

Toute la Cour estoit cependant partie de Breda le mesme jour 24 May. Les Deputés des Estats d'Hollande en partirent dés les 4 heures du matin, afin de se donner le loisir de choisir une place propre pour mettre les cinq Compagnies de Cavallerie, qui avoient esté commandées, en bataille, & de donner les ordres necessaires pour l'embarquemeut de Sa Majesté. Les Deputés des Estats Generaux partirent environ deux heures apres, & le Roy monta en carrosse, avecque les Ducs de Yorck & de Glochester & la Princesse Royale, sur les huit à neuf heures du matin. Mais devant que de sortir de la Salle du chasteau, les Bourguemaistres & le Conseil des dix se presenterent encore au Roy, & luy firent faire par le mesme Sr Snelle, qui l'avoit harangué lors qu'il arriva à Breda, le discours suivant; dont le Public a l'obligation à un Gentilhomme de la Maison du Roy, qui a eu le soin d'escrire mot à mot, & de communiquer à l'auteur de la relation toutes les harangues, ou il s'est trouvé present.

Harangue du Bourguemaistre de Breda.

SIRE. le Magistrat & le Conseil des dix de cette ville de Breda se presentent derechef, avec un tres-profond respect, devant vo-
„ stre Majesté, pour luy rendre leurs treshumbles graces de l'hon-
„ neur qu'il luy a plû faire à la ville par le sejour qu'elle y a fait, &
„ pour luy porter une derniere preuve de la parfaite joye que leur
„ donne le merveilleux succés de ses affaires; qui est d'autant plus
„ glorieux à V. Majesté, que c'est la puissante main & l'infinie pro-
„ vidence de Dieu, qui a tiré vostre Majesté d'un abisme de dan-
„ gers, & qui l'a conduite par un desert d'afflictions, jusqu'à l'en-
„ trée de la grandeur, que le droit de ses predecesseurs a acquise à
„ toute leur posterité. C'est là le sujet de nostre joye, SIRE. Mais
„ ce qui la redouble infiniment, c'est que nous voyons, que c'est
„ l'harmonie de tous les esprits, & le consentement universel & una-
„ nime de tous vos sujets, qui vous donne un bien, que l'on ne pou-
„ voit apparemment esperer qu'apres le succés de plusieurs batailles.
„ Les victoires gaignées au prix du sang des sujets, peuvent con-
„ tenter l'ambition d'un Prince emporté; mais un bon Prince, dont
„ toutes les pensées sont toutes genereuses & magnanimes, prefere
„ un triomphe innocent à tous les autres avantages du monde.
„ Nous loüons de tout nostre cœur ce grand Dieu, qui a com-

mencé

mencé cett' œuvre en la perſonne de V. Majeſté, & le prions ar- "
demment qu'il luy plaiſe exaucer les vœux, que nous continue- "
rons de faire inceſſamment pour la proſperité du voyage & du "
regne de V. Majeſté. "

Le Roy répondit, qu'il remercioit le Magiſtrat & le Conſeil, de l'affection qu'ils luy teſmoignoient, & qu'il taſcheroit de la reconnoiſtre aux occaſions qu'ils luy feroient naiſtre. Sur quoy le Bourguemaiſtre ayant pris la liberté de repliquer, que puis que ſa Majeſté avoit la bonté d'agréer l'affection & le zele qu'ils avoient pour ſon ſervice, il la ſupplioit treshumblement de ſe ſouvenir de la grace qu'il leur avoit fait eſperer, lors qu'il conclut en ce meſme lieu ſon traitté avec les Deputés d'Eſcoſſe, il y a quelques années, qu'elle honnoreroit la ville de Breda, & ſes habitans, de toute la faveur, que les loix de ſon Royaume, luy permettroient de leur accorder. Le Roy répondit, qu'il s'en ſouvenoit fort bien, & qu'il eſtoit obligé de le faire, pour une ville, ou il avoit receu de ſi agreables nouvelles, & qui luy avoit rendu tant de teſmoignages de reſpect & d'affection.

Le Roy monta en caroſſe apres cette audiance, & arriva entre onze heures & Midy au Moervaert. Il y trouva quelques eſcadrons de Cavallerie en bataille, & les Deputés des Eſtats d'Hollande, qui ſe preſenterent à la portiere de ſon caroſſe, & luy firent leur compliment au nom de leurs Superieurs, à l'entrée de leur Province. Sa Majeſté ne s'arreſta que pour oüir les belles & obligeantes paroles de M[r] de Beverweert, qui parla pour tous les autres Deputés, & pour répondre à cette civilité: & apres cela il pourſuivit ſon chemin juſqu' au bout de la chauſſée; ou l'on avoit fait un pont depuis la levée juſques à la patache, pour faciliter ſon embarquement. *Le Roy s'embarque.*

Les Eſtats Generaux, pour ne donner point de jalouſie à quelques Perſonnes de qualité, qui ont des caroſſes à ſix chevaux, ne ſe ſervent ordinairement, pour les entrées des Ambaſſadeurs, & pour les autres Ceremonies publiques, que du Caroſſe de la Princeſſe Doüariere d'Orenge, qui repreſente celuy de l'Eſtat en ces occaſions. C'eſt pourquoy ils deſiroient, que la patache de la meſme Princeſſe, qu'elle avoit preſtée pour le meſme effet,

euſt le meſme honneur en cette rencontre ; & avoient ordonné à leurs Deputés de taſcher de le faire trouver bon à ſa Majeſté: Mais le Roy, apres les avoir conſideré toutes, choiſit une autre, tant par ce qu'il ſcavoit qu'elle eſtoit fort commode, pour s'en eſtre ſervy autre-fois, que par ce qu'en effect celle de la Princeſſe Doüariere n'eſtoit pas aſſez grande, pour pouvoir loger le Roy & la Princeſſe Royale, qui vouloit paſſer la nuict aupres du Roy ſon frere, avecque les perſonnes neceſſaires à leur ſervice. Celle ou le Roy entra, avoit eſté faite autre fois pour le Prince d'Orenge, mais elle eſt aujourd'huy au College de l'Admirauté de Rotterdam, & eſtoit ſans doute la plus grande de toute cette petite Flotte, laquelle eſtoit compoſée, ſans les autres barques, qui eſtoient preſque ſans nombre, de treize grandes pataches, que l'on appelle communément des *Iachtes*, & ſont une eſpece de petites fregattes, dont les perſonnes de condition ſe ſervent ſur les rivieres, & dans le païs, aux paſſages d'une province à une autre, pour la neceſſité, ou pour le divertiſſement. Et de fait le Roy trouva ſa patache ſi commode, & ſi bien faite, qu'il dít, en s'entrenant avec les Deputés, qu'il en feroit faire une de la meſme façon, dés qu'il ſeroit arrivé en Angleterre, pour s'en ſervir ſur la Tamiſe, au deſſus du Pont. Mr. de Vlooſwijck, Bourguemaiſtre d'Amſterdam, & un des Deputés de la Province d'Hollande, prenant de là occaſion de rendre un ſervice fort conſiderable à ſa patrie, dít au Roy, que depuis peu l'on en avoit fait une en leur ville, qui eſtoit preſques de la meſme force, & pour le moins auſſy commode, laquelle il prenoit la liberté d'offrir à ſa Majeſté, la ſuppliant de faire la grace au Magiſtrat de la ville d'Amſterdam de l'accepter. Le Roy ne l'accepta point abſolument, mais il ne s'en eſloigna pas auſſy ſi fort, que ſur l'advis que Mr de Vlooſwijck donna au Magiſtrat de ce qui eſtoit paſſé en cette occaſion, l'on ne fiſt achetter cette patache, que le college de l'Amirauté avoit acquiſe de la Compagnie, ou ſocieté des Indes Orientales, & qu'on ne la miſt en Eſtat de ſervir au divertiſſement de ce grand Prince : & pour luy donner plus d'eſclat, le Magiſtrat fit dorer le dehors du chaſteau, pendant que quelques uns des meilleurs peintres du païs travail-

La Ville d'Amſterdam fait preſent d'une belle patache au Roy d'Angleterre.

vailloient aux beaux tableaux, dont l'on a depuis decoré le dedans.

Perſonne ne ſe vouloit charger de la commiſſion de diſtribuer les pataches entre les Seigneurs de la Cour, parce qu'il euſt eſté impoſſible de les obliger tous également, & de n'en desobliger pas un: C'eſt pourquoy Mr de Beverweert ſupplia le Roy, d'avoir la bonté d'en faire faire la diſtribution, puis que les Deputés n'avoient point d'autre ordre, que d'obeïr aveuglement aux commandemens de Sa Majeſté, qui leur eſtoient abſolument neceſſaires en cette conjoncture. Le Roy voulut bien en prendre la peine luy meſme, & ordonna que le Duc de Yorck feroit en cette rencontre les fonctions de la charge d'Admiral, en faiſant la diſtribution des pataches, ſous ſon autorité, & en ſa preſence: en ſorte que S. A. Royale ſe donna elle meſme la patache de la Princeſſe Doüariere d'Orenge: Le Duc de Glocheſter eut celle des Eſtats d'Hollande: La Princeſſe Royale une des pataches du conſeil d'Eſtat: Les Deputés des Eſtats Generaux eurent l'autre: Les Deputés des Eſtats d'Hollande entrerent dans la patache de Mr de Beverweert, qui donna encore retraitte à D. Eſtévan de Gamarra, qui eſtoit allé audevant du Roy juſques à Moerdijck; non en qualité d'Ambaſſadeur d'Eſpagne, mais comme ſerviteur particulier de ſa Majeſté, au Ringrave, à Milord Craft, & à pluſieurs autres Seigneurs Anglois. Le Cancelier d'Angleterre, avec ſa famille, & Mr Eduard Nïcolas, un des Secretaires d'Eſtat & des commandemens du Roy, & de ſes plus affectionnés miniſtres, s'embarquerent dans une patache, nommée la pucelle de Zeelande: Le Marquis d'Ormont, Viceroy d'Irlande, de la Maiſon de Butler, une des premieres & plus anciennes de ce Royaume, eut la patache du Capitaine Brouwer: le Marquis de Worcheſter, Edüard Sommerſet, s'embarqua, avec ſa famille, dans la patache, nommeé le poſtillon de Zeelande: Les Milords St. John. & Belles eurent celle de Monſieur de Waſſenaer. Mr de Clarges, beau frere du General Monck, & ſa Compagnie, compoſée des Deputés de l'armée, eurent la patache de la ville de Dordrecht: Milord Gerard, & pluſieurs autres Seigneurs Anglois entrerent dans celle de Mr de Noortwijck, Gouverneur de l'Eſ-

 clu-

cluſe , & la treizeiſme patache, qui eſtoit celle du Prince d'Orenge, fut reſervée pour la Chambre & pour la garderobbe de la Princeſſe Royale. Chaque patache avoit ſon maiſtre d'hoſtel, & tous les autres officiers neceſſaires pour la cuiſine & pour la ſommellerie, & celles qui n'avoient pas la commodité de faire faire la cuiſine dans leur bord, eſtoient accompagnées d'autres barques, ou l'on avoit fait baſtir des cheminées pour la cuiſine, & des fours pour la patiſſerie, & l'on y avoit fait proviſion d'une ſi prodigieuſe quantité de toutes ſortes de viandes, de gibier, de confitures, & de vin, que toutes les tables en furent parfaitement bien ſervies, & en ſi grande abondance, que les maiſtres d'hoſtels de Seigneurs Anglois, quoy que fort accouſtumés à l'abondance, en furent eſtonnés, & advoüerent qu'ils ne pouvoient pas comprendre comment l'on avoit pû appreſter dans les bateaux, & dans l'agitation juſques à vingt ou vingt cinq grands plats pour chaque table.

L'intention du Roy eſtoit de diſner à midy, en entrent dans la patache; & en effet le maiſtre d'hoſtel, qui y eſtoit de la part des Eſtats d'Hollande, avoit fait tenir la viande preſte, mais le vent eſtoit ſi fort, & l'eau tellement agitée, que la Princeſſe Royale, ne pouvant ſouffrir le mouvement violent du vaiſſeau, en perdit l'appetit, & ſe ſentant incommodée du mal de la mer, ſe trouva obligeé à ſe coucher ſur le lict. C'eſt pourquoy le Roy fit demander au Capitaine, s'il n'y avoit pas moyen de ſe mettre à l'abry de quelque eminence, ou ſous quelques arbres afin de ſoulager tant ſoit peu la Princeſſe, mais le Capitaine ayant reſpondu, qu'il ne failloit point eſperer de repos, qu'aupres de Dordrecht, ou l'on pourroit arriver à un heure & demie, au plus tard, l'on ſe mit à la voile ſur cette eſperance. L'on ne paſſa pourtant à la veüe de Dordrecht qu'entre trois & quatre heures apres midy. Le rempart & le quay eſtoient bordés de Bourgeois, que l'on avoit fait mettre ſous les armes, & d'une batterie de gros Canons, dont l'on fit pluſieurs ſalves, auſſy bien que de la mouſquetterie, tandis que la Flotte y paſſoit, pendant & apres le repas, que l'on prit à la veüe de la ville, & tant que l'on pût deſcouvrir le pavillon du navire, qui portoit la perſonne du Roy, avec toute la famille Royale.

L'on

L'on fit arrester la Flotte à un bon quart de lieüe au dessous de la ville, à dessein de moüiller l'ancre ce soir là, & de demeurer toute la nuict suivante à l'embouchure de la riviere de Lecque, qui donne son nom à une des plus belles terres de M^r. de Beverweert, & qui est fort connüe par la grande quantité de Saulmons qui s'y prend tous les ans: Mais il y survint deux choses, qui obligerent le Roy à changer de resolution. La premiere fut le retour du Chevalier de Greenville, qui arriva d'Angleterre pendant le disner du Roy, & rapporta que le Parlement estoit resolu de supplier sa Maj^e de venir prendre possession de la Couronne sans aucune condition & reserve; & que l'Admiral Montaigu estoit en mer avec un bon nombre de navires, pour la venir prendre en Hollande, & la passer en son Royaume. L'autre fut l'advis que sa Majesté receut presque en mesme temps, par un exprés, que cette Flotte avoit paru dés le matin à la veüe de Scheveningue, & que sur les neuf heures elle avoit moüillé l'ancre à la rade, à environ une demy lieüe de la coste. Le Roy en fit aussy tost part à M^r. de Beverweert, comme au chef de la deputation d'Hollande, & luy fit dire par le Duc de Yorck, qui fut en personne dans la patache des Deputés, laquelle joignoit la sienne bord à bord, qu'il estoit vray qu'il avoit fait estat de n'arriver à Delft que le lendemain sur le midy, afin de pouvoir faire son entrée à la Haye à l'heure, qu'il avoit donnée pour sa reception; mais qu'il venoit de recevoir des nouvelles, qui l'obligeoient à changer de dessein, & à prevenir l'heure qu'il avoit donnée; parce qu'il luy estoit de la derniere importance de parler au plustost aux officiers de la Flotte, & ainsy qu'il seroit contraint de marcher toute la nuict, afin d'arriver à Delft à la pointe du jour; dont il le prioit de donner advis à Messieurs les Estats, incontinent & par un exprés; afin que les Carosses, destinés pour sa reception, y fussent à sept heures precisement. Monsieur de Beverweert remonstra à Son Altesse Royale les difficultés qui se rencontreroyent dans le changement des ordres que l'on avoit desia donnés, en luy disant, que le Courrier, qu'il alloit depescher, ne pourroit arriver à la Haye que fort tard, & peut estre à une heure indeüe, ou il seroit presque impossible de faire assem-

Le Chevalier de Greenville revient auprès du Roy.

La Flotte arrive prés de Scheveningue.

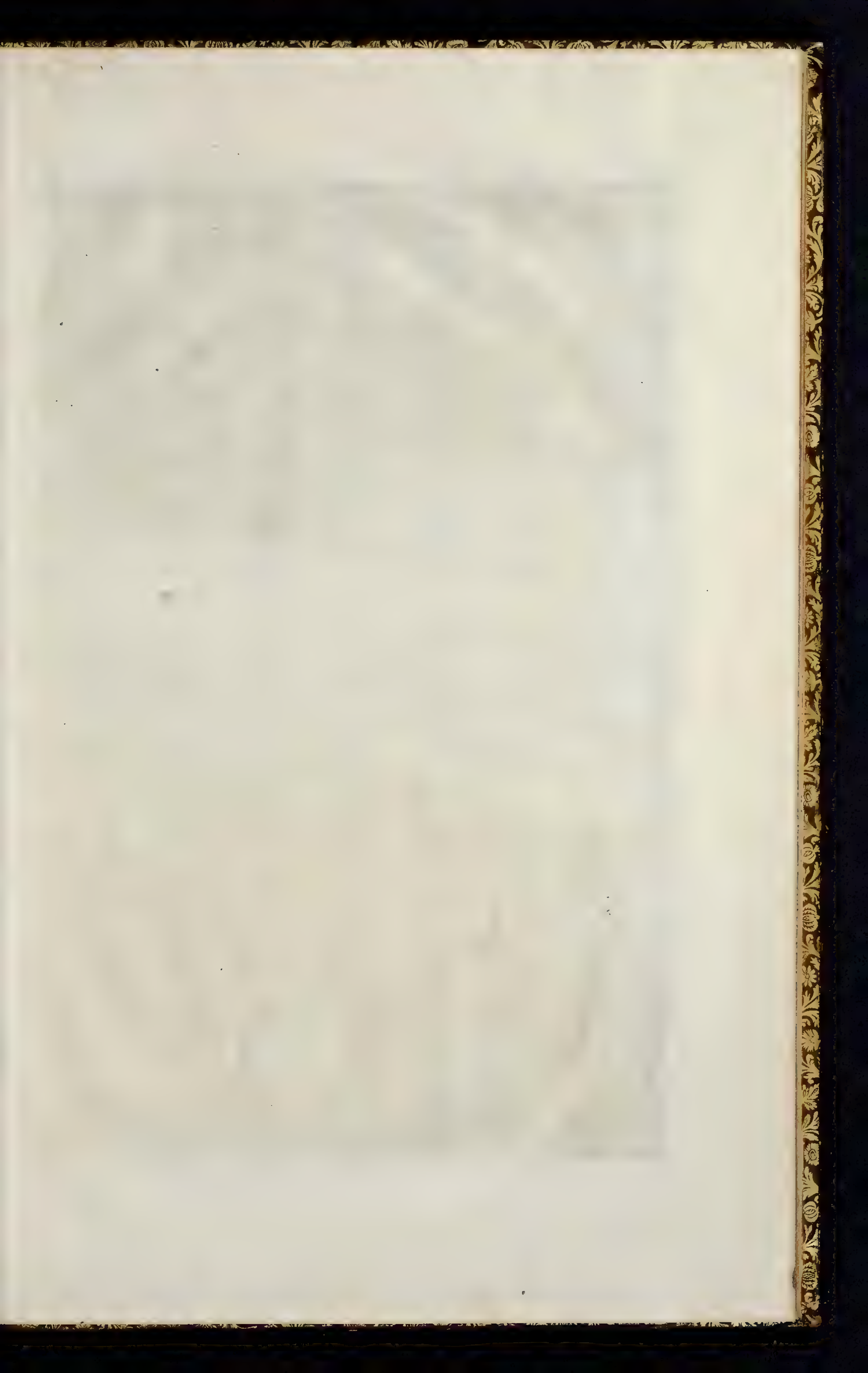
ſembler les Eſtats, & que ſans cela l'on ne pourroit pas changer le temps qu'il avoit plû à ſa Maj^e de donner elle meſme. Toutesfois ſi le Roy le deſiroit abſolument, que les Deputés ne manqueroient pas d'eſcrire incontinent, & d'en advertir leurs Superieurs, puis qu'ils n'eſtoient là, que pour obeïr à ſa Majeſté, & pour la ſervir. Le Duc de Yorck repliqua, que c'eſtoit par une neceſſité invincible, & avec un regret entreme, que le Roy en uſoit de la ſorte; mais qu'il eſperoit que M^rs. les Deputés auroient de la conſideration pour l'Eſtat de ſes affaires, & obligeroient bien-fort ſa Majeſté, en ne perdant point de temps à depeſcher leur Courrier, & en contribuant par ce moyen à l'avancement de ſon voyage, & de ſon embarquement, en cette conjoncture preſſante.

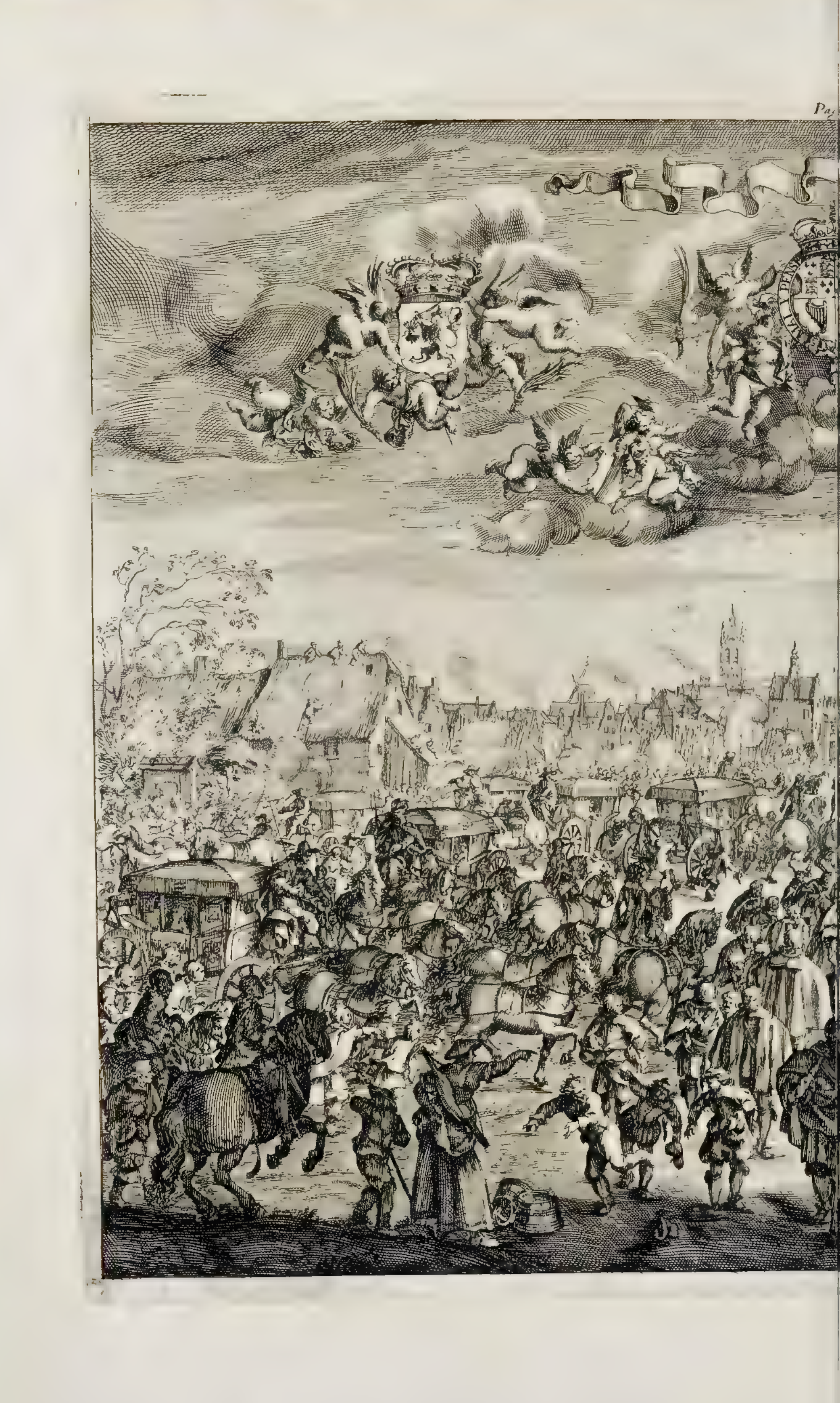
Le Roy paſſe à la ville de Rotterdã.

Les lettres eſtant parties ſur le cinq heures du ſoir, le Roy fit lever lancre, & paſſa ſur le ſoir devant la ville de Rotterdam, ou le vent contraire obligeant la Flotte d'aller à la bouline, & par ce moyen d'approcher deux ou trois fois du havre, donna loiſir à la ville de ſalüer ſa Majeſté de la mouſquetterie de ſes Burgeois, qui eſtoient en armes & ſous leurs drapeaux, ſur le rempart & ſur le port, & de toute l'artillerie de la ville, auſſy bien que de tout le canon des vaiſſeaux qui y eſtoient à la rade. Il paſſa en ſuite à Delfshaven, ou l'on avoit fait une batterie de ſeize pieces de canon, & ne s'arreſta qu' à Oüerſchie, village ſitué entre Delfshaven & Delft, ou il voulut attendre le jour.

Les Eſtats d'Hollande avoient reſolu de faire recevoir ſa Majeſté aupres du magazin des poudres, que l'on baſtit ſur le canal qui ſert comme de ligne de communication aux deux villes de Delft & de Rotterdam; par ce que la ville de Delft ayant eſté en partie ruinée par un accident de feu, qui s'y mit aux poudres, il y a quelques années, l'on a jugé à propos de les loger hors des murailles, & à la portée du canon de la ville. Mais le Roy ayant fait faire voile, dés que le ſoleil commença à paroiſtre ſur l'horiſon, l'on ſe trouva aux fauxbourgs de Delft dés les cinq heures du matin, devant que les Deputés pûſſent donner ordre de faire arreſter la Flotte au lieu deſtiné à la reception. Toute la Bourgeoiſie de la ville eſtoit ſous les armes dés les trois heures

du







du matin & une partie s'estoit venu poster sur le quay devant porte ou le Roy devoit desbarquer, & le Magistrat y vint en corps faire la reverence au Roy dans la patache, dés qu'on sçeut qu'il estoit arrivé, & le supplier de leur faire l'honneur de se venir reposer & raffraischir dans leur ville, tandis que sa Majesté attendroit les Deputés des Estats d'Hollande; mais le Roy s'en excusa sur l'Estat de ses affaires, qui bien loin de luy permettre de sejourner en chemin, l'avoit obligé à prevenir l'heure qu'il avoit prise & donnée pour sa reception. *Le Roy arrive à Delft.*

Cependant les lettres des Deputés d'Hollande avoient esté portées à la Haye sur le minuict, & incontinent apres les Estats s'assemblerent, & firent changer les ordres qui avoient esté donnés pour la reception du Roy à quatre heures apres midy, en d'autres plus pressans, & l'on envoya dire aux Deputés, par le mesme courrier, qu'ils pouvoient asseurer sa Majesté, qu'on l'iroit recevoir à l'heure qu'elle venoit de leur donner, ou sur les huit heures du matin au plus tard. Et de fait, dés deux heures apres minuict l'on fit battre le tambour pour faire mettre sous les armes les six compagnies de Bourgeois & le regiment des Gardes des Estats d'Hollande que l'on avoit assemblé en corps, qui est composé de dix Compagnies, dont il n'y a que quatre en garnison à la Haye, & les six autres dans les villes voisines, d'ou on les avoit fait venir, & à six heures les uns & les autres se trouvoyent à leur rendez vous: les premiers au Viverbergh, & les autres en la basse Cour du Palais, ou les Carosses s'assemblerent presque en mesme temps. Ceux qui eurent le plus de peine à faire executer ces ordres, & qui ont, sans doute, le plus de part à l'honneur, que l'on doit à ceux qui ont eu la conduite de cett' affaire, comme ils ont celle des plus importantes de la Province, sont M^rs. de Wimmenum & le Conseiller Pensionnaire, que l'on voyoit agir par tout, chacun en ses fonctions, avec tant d'assiduité, de soin & d'adresse, que si le Roy a remporté quelque satisfaction de l'honneur qu'on luy a rendu icy, l'Estat en est en partie obligé aux peines de ces deux grands personnages.

Les Carosses commencerent à filer vers Delft sur les sept heures du matin, & incontinent apres les Bourgeois, qui s'estoient

venu mettre en bataille en la grande place, marcherent vers le chemin qui va à Delft, & les soldats allerent prendre leur poste au Viverberg, ou ils se mirent en haye, jusqu' à l'hostel du Prince Maurice de Nassau, que l'on avoit preparé pour le logement de sa Majesté. Les Deputés des Estats estant arrivés à Delft, & s'estant abouchés avec ceux qui avoient complimenté le Roy à Breda, & qui avoient eu la conduite de sa personne au voyage, firent entendre à sa Majesté l'ordre qu'ils avoient donné pour son entrée, pour son logement, & pour son traitement, afin que comme leur intention estoit de deferer entierement à la volonté absolüe de sa Majesté, elle y fist changer ce qui luy pourroit deplaire. Et apres que le Roy leur eust donné son approbation, & qu'ils eurent convié les Deputés des Estats Generaux d'honnorer cette ceremonie de leur presence, & de prendre place immediatement apres le carosse du Roy, ils donnerent ordre à ce que les carosses se rangeassent en file le long du quay du Faubourg.

Le Roy est complimēté à Delft par des Deputés de chaque membre.

Cela estant fait, les Deputés d'Hollande entrerent tous dans la patache du Roy, & luy dirent en fort peu de paroles, par la bouche de Mr le Conseiller Pensionnaire, qu'ils estoient là de la part des Estats d'Hollande, qui y avoient envoyé un Deputé de chaque membre de leur Province, pour offrir leurs treshumbles services à sa Majesté, pour luy tesmoigner leur respectueuse passion pour sa personne, & pour la conduire jusqu'au lieu destiné pour son logement à la Haye. Le Roy remercia les Deputés, avec des paroles pleines de bonté & de civilité, de la peine qu'ils avoient prise, & des preuves d'affection & de zele, que Messieurs les Estats d'Hollande luy faisoient donner. L'on ne s'arresta dans la patache, que pour s'entretenir un moment avec la compagnie, qui estoit composée, oultre la personne du Roy, des Ducs de Yorck & de Glochester, de la Princesse Royale, du Prince d'Orenge, qui y estoit venu de la Haye dés le grand matin, des Deputés des Estats Generaux, & de quelques Seigneurs Anglois, & incontinent apres le Roy en sortit pour monter dans le carosse de la Princesse sa Sœur, qui eut ce jour là l'honneur de porter toute la famille Royale. Le Roy se mit au fonds, avec la Princesse, le Duc de Yorc & le Duc de Glochester sur le devant, & Monsieur le Prince d'Orenge à une des portieres: & dés qu'ils

furent placés, tout le cortége commença à marcher pour entrer dans la ville de Delft. Le Roy n'y fit que passer, les Bourgeois, qui s'estoient rangés sous leurs drapeaux dés le poinct du jour, marchans des deux costés du carosse, jusqu' à la portée du mousquet hors la porte, qui conduit à la Haye, ou ils s'arresterent, & salüerent sa Majesté de leur mousquetterie, pendant que toutes les cloches sonnoient, & que l'artillerie tonnoit de dessus les bastions & les remparts de la ville.

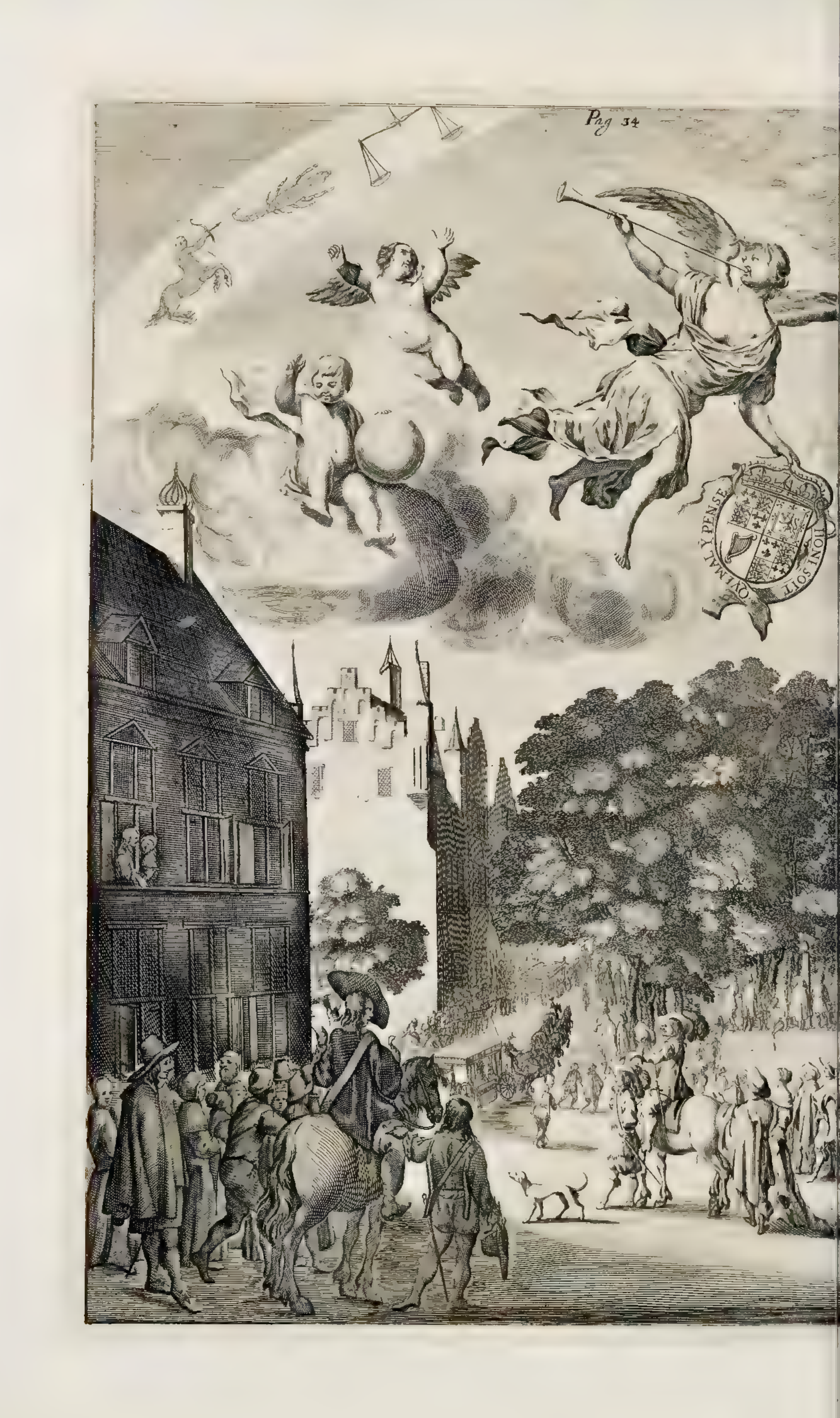
Il estoit prés de dix heures quand il en partit, & plus d'onze quand il arriva à la Haye : ou les six Compagnies de Bourgeois, que l'on eut de la peine à distinguer d'avecque les Soldats, parce qu'estant nés dans la guerre, & nourris aux exercices des armes, on ne les pût connoistre parmy les gens de guerre, que par les habits, par les plumes, & par les galands, dont ils estoient tout couverts; avoient cependant pris leur poste, & s'estoient mis en deux hayes sur le chemin de Delft, jusques au pont qui sert comme de porte à cet illustre village, qui a sans doute de l'avantage sur toutes les plus belles villes de l'Europe, & qui peut estre mis en parallele mesme avec quelques unes des plus grandes. A la teste de tout le cortége marchoient quelques trompettes de l'Estat, vestus de leurs casaques de velours rouge cramoisy, chammarrées d'or & d'argent. Apres eux venoit un longue file d'officiers de guerre, de jeunes Seigneurs & Gentilshommes, fort lestes & parfaitement bien montés. En suite de cela marchoient grand nombre de Gentilhommes Anglois, & d'officiers de la maison du Roy, des Princes, de la Princesse Royale, & du Prince d'Orenge. Apres eux venoit Mr. de Wimmenum, qui faisoit en cette rencontre les fonctions de maistre des Ceremonies, en son carrosse, ou estoient aussy quelques Lords, precedant immediatement celuy de la Princesse Royale, qui portoit sa Majesté & toute la Maison Royale, ainsy que nous venons de dire. Les Deputés des Estats Generaux occupoient les deux premiers apres celuy du Roy : ceux des Estats d'Hollande les six suivans : & les autres carosses, qui montoient en tout jusqu' au nombre de soixante & douze, tous à six & à quatre chevaux, estoient remplis de Seigneurs Anglois & Hollandois.

Le Roy arrive à la Haye.

Il faut advoüer que cette entrée ne s'eſt point faite avec un eſclat extraordinaire & avec une pompe digne d'un ſi grand Monarque: mais il avoit eſté impoſſible de faire de plus grands preparatifs dans le temps que le Roy avoit donné pour cela ; & meſmes, l'on fut contraint de changer en quelque façon les premiers ordres, qui l'euſſent ſans doute rendüe beaucoup plus belle ſans ce changement. Et neantmoins la foule eſtoit ſi grande, parce que la curioſité de voir ce Prince miraculeux, avoit attiré une bonne partie des habitans des villes voiſines à cette entrée, que l'on fut contraint de marcher fort doucement; de ſorte que les Compagnies Bourgeoiſes,qui avoient eu l'avantgarde à l'entrée de la Haye, eurent le loiſir de couper quelques petites rües, & de ſe venir mettre à la queüe, & ainſy de faire haye depuis la rüe, que l'on appelle la *Hoogſtraete*, & le long de la grand' place, juſques au *Viverberg*, ou le regiment des Gardes avoit pris ſon poſte, & avoit fait deux hayes, juſqu' à l'hoſtel du Prince Maurice de Naſſau, que les Eſtats d'Hollande avoient fait meubler & accommoder pour le logement du Roy. Dés que les premiers caroſſes furent entrés dans la Cour, & que le Roy euſt mis pied à terre, les Deputés des Eſtats Generaux ſe retirerent ; & laiſſerent l'honneur de la reception, & du traittement pour ce jour là, aux Eſtats d'Hollande.

La Reine de Boheme & la Princeſſe d'Orenge l'attendent.

Le Roy eſtant monté, trouva au haut de l'eſcalier la Reine de Boheme, ſa tante, conduite par le Duc de Brunſwic Lunenbourgh, qui avoit eu l'honneur de ſalüer, & meſmes de traitter le Roy à Breda ,& la Princeſſe Doüariere d'Orenge, conduite par le Prince Guillaume Frideric de Naſſau,ſon gendre,& accompagnée des deux Princeſſes, ſes filles,Madame la Princeſſe de Naſſau, & Mademoiſelle d'Orenge. Le Roy les ſalüa toutes, & eſtant entré dans la chambre, ou il avoit eſté ſuivy par les Deputés des Eſtats d'Hollande, il y receut encore un petit compliment de leur part par la bouche de Mr le Conſeiller Penſionnaire ; qui ne luy dit autre choſe, ſinon que les Eſtats d'Hollande ſe donneroient l'honneur de venir en corps rendre leur devoir à ſa Majeſté, quand ils le pourroient faire ſans l'incommoder. Le Roy luy reſpondit, qu'ils ſeroient tousjours les bien venus, & qu'au ſortir


Pag 34
HONI SOIT QVI MAL Y PENSE



F.I. vliet jn.
P. Philippe Sculp.

tir de ſon diſner ils pourroient prendre leur audiance. Mais le Penſionnaire repartit, que ſa Majeſté eſtant, ſans doute, fatiguée du voyage, ils ne troubleroient point ſon repos ce jour là; mais qu'ils envoyeroient recevoir ſes ordres pour le lendemain. Le Roy, qui eſtoit las en effect, teſmoigna vouloir diſner en particulier; de ſorte qu'il ne demeura perſonne apres de luy, ſinon Mr de Wimmenum, qui s'eſtoit chargé de l'ordre de faire ſervir ſa Majeſté à diſner, & en tout ce qu'il luy plairoit de commander. La Princeſſe Royale, qui n'avoit point dormy la nuict precedente, fut la premiere à ſe retirer, & obligea les autres par ſon exemple, à en uſer de meſme. La Reine de Boheme & la Princeſſe Doüariere d'Orenge la ſuivirent, & le Roy, qui les voulut conduire, & qui prit la Reine par la main, eut la bonté, apres l'avoir miſe dans le Caroſſe, de faire le tour, afin d'aïder la Princeſſe Doüariere à y monter. Il ne demeura avecque le Roy à diſner que les deux Princes ſes freres, qui diſnerent avec luy. Sa Majeſté devant que de ſe mettre à table, voulut faire l'honneur à Mr de Wimmenum de luy faire prendre ſa ſerviette, pour la luy preſenter; mais ce Gentilhomme, qui ſçait parfaitement bien vivre, s'en excuſa par modeſtie, & ceda cet avantage à celuy de ſes officiers, qui a accouſtumé de faire cette fonction aupres de la perſonne de ſa Majé. La fatigue du voyage, & le peu de repos, qu'elle avoit pris les deux nuicts precedentes, luy faiſoient ſouhaitter la retraitte. Et en effet l'on euſt pû faire taire la mouſquetterie des Bourgeois, qui faiſoient des ſalves continuelles, s'il euſt eſté poſſible d'eſtouffer la joye univerſelle, que tout le monde voulut teſmoigner en cette rencontre. A ces ſalves reſpondoient celles d'une batterie de trente huit pieces de Canon, que l'on avoit plantées ſur le Viverberg, renforcée d'une autre de vingt cinq pieces, du plus gros calibre, que l'on avoit eſté obligé de planter derriere la Chapelle du *Voorhout*, ſur le rempart, en tournant la bouche vers la campagne, de peur que le bruit de ce tonnerre n'esbranslaſt les murailles du vieux Palais, & de tous les baſtimens du voiſinage.

Les Eſtats Generaux vont ſaluer le Roy en corps.

Les Eſtats Generaux avoient ordonné dés le jour precedent au Sr de Heyde, leur Agent, de ſe rendre à l'hoſtel du Prince Mau-

Maurice, & de sçavoir, incontinent apres l'arrivée du Roy, du moins dés que la civilité le pourroit permettre, quand il plairoit sa Majesté recevoir le devoir, qu'ils avoient resolu de luy rendre, en luy venant faire la reverence en corps; & sa Majesté, la leur ayant accordée pour les quatre heures apres midy, il fut arresté, qu'ils se rendroient dans la chambre ordinaire de leur assemblée sur les trois heures & demie, pour aller de là en corps à l'hostel de Nassau. Ils s'y trouverent à l'heure qu'ils avoient prise entr'eux, au nombre de vingt cinq: sçavoir M^rs. de Swanenburgh, Bourguemaistre de Leyden, & deputé aux Estats Generaux de la part de la Province d'Hollande, qui presidoit à son tour cette sepmaine; le Baron de Gent, M^rs. de Bemmel, Braeckel, Balveren, vande Steen, Ripperda de Buirse, le Comte de Flodorff, Schimmelpenninck, vander Oyen; Huygens & Ommeren, Deputés du Duché de Geldre; Meerman, van Hoorn, & le Conseiller Pensionnaire de la part de la Province d'Hollande; de Veth, Crommon, Vrybergen, Lampsins & Kien pour la Zeelande; de Renswoude & d'Amerongen, Deputés de la Province d'Utrecht; Velsen, pour la Province de Frise; Ripperda de Hengelo d'Overyssel; & Schulenbourg & Ysbrants pour la ville de Groeningue & le païs circonvoisin, avec lequel elle fait aussy une Province. Dés qu'il furent assemblés ils sortirent deux à deux, dans le mesme ordre que nous venons de les nommer, allant droit au logis du Roy, qui n'est détaché du Palais que par un fossé, dont les deux bords sont joints par un pont de pierre. L'on nomme ce Palais la Cour; ou la Cour d'Hollande; parce qu'il servoit autrefois de demeure aux Comtes, comme il comprend aujourdhuy dans son enceinte les appartements ou s'assemblent les Estats Generaux: le Conseil d'Estat des Provinces Unies: les Estats d'Hollande: le Conseil d'Estat de la mesme Province: les chambres des Comptes de la Generalité & de la Province d'Hollande: les deux cours de justice: & les appartements destinés au logement de la Princesse Royale & du Prince d'Orenge. Devant les Estats marchoient le Prince Guillaume Frideric de Nassau, Gouverneur & Lieutenant General de Frise, de Groeningue & d'Overyssel: le Rhingrave Commissaire General de la Cavallerie des Provinces Unies, &

Gou-

Gouverneur de Maſtricht, Mr. de Hauterive Chaſteau neuf, Colonel d'un Regiment de gens de pied François au ſervice de Mrs les Eſtats, & Gouverneur de Breda, & pluſieurs autres Colonels, Lieutenans Colonels & autres officiers, tant d'infanterie que de Cavallerie, ayant tous la teſte nüe. A l'entrée du logement du Roy ils furent rencontrés par le Lord Craft, un des quatre Gentilshommes de la chambre du lict, accompagné d'un grand nombre de Nobleſſe. Le Marquis d'Ormond, Viceroy d'Irlande,& en cette qualité la premiere perſonne & la plus conſiderable de toute l'Angleterre apres les Princes, les vint recevoir au haut de l'Eſcalier, & les introduiſit dans la chambre du Roy. Tous les hauts officiers, qui marchoient devant, eſtant entrés, Mrs. les Eſtats eurent de la peine à fendre la preſſe, qui y eſtoit extraordinairement grande ; mais eſtant enfin approchés du Roy, le Baron de Gent, comme premier Deputé de la Province de Geldre, qui eſt la premiere Province de l'Union, à cauſe de ſa qualité de Duché, & comme une perſonne tres-propre pour une action de cette nature, tant à cauſe de ſa belle preſence, que de ſon eloquence naturelle, porta la parole, & parla de mot à mot en ces termes.

Harangue de Mr. de Gent.

SIRE, Les Eſtats Generaux des Provinces Unies des Païs Bas, apres avoir fait teſmoigner à V. Majeſté, par les Deputés " qu'ils luy ont envoyés à Breda, la part qu'ils prennent aux heu- " reux ſuccés, qui ſuivent ſa ſage conduite, & la joye qu'ils ont " de la voir prendre le chemin de ſon Royaume d'Angleterre, pour " y reprendre le ſceptre de la Grand' Bretagne, viennent icy pre- " ſentement en corps, pour en appuyer la verité & ſincerité, par " des demonſtrations plus fortes & plus ſolemnelles. C'eſt cette " meſme compagnie, SIRE, qui eut l'honneur de ſe preſenter à " Voſtre Majeſté en ce meſme lieu, dans un equippage triſte & " lugubre, & qui avec plus dueil dans le cœur, qu'elle n'en pou- " voit exprimer par ſes paroles, prononça les funeſtes accents d'u- " ne douleur tres-amere, qui venoit alors de frapper l'ame, non " ſeulement de Voſtre Majeſté, mais auſſy univerſellement celle " de tous les membre de cet Eſtat. Du meſme principe que partit " leur alors affliction, SIRE, procede maintenant leur rejoüiſſance, "

,, à sçavoir de celuy d'une affection tres-tendre & tres-respectueuse
,, pour la personne sacrée de Vostre Majesté, & d'un zele tres-sous-
,, mis pour son service & pour le bien de ses affaires. La cause en
,, est si juste & si touchante, SIRE, que nous esperons, que Vo-
,, stre Majesté sera aisément persuadée de la verité des protesta-
,, tions, que les Estats Generaux de cette Republique en font icy
,, en sa Royale presence. Et nous pouvons dire hardiment, que
,, leur joye s'exerce en toute son estendüe, qui est d'autant plus
,, vaste, que ces admirables evenements arrivent dans un temps,
,, ou toute l'apparence humaine sembloit les esloigner entiere-
,, ment. Aussy faut il advoüer, que ce sont des effets merveilleux
,, de la providence divine, qui a fait revenir les cœurs des enfants
,, à leur pere, c'est à dire, ceux des sujets à leur Roy legitime, &
,, qui a frayé les sentiers, par lesquels Vostre Majesté chemine
,, presentement si paisiblement, & sans effusion de sang, sur les
,, marches magnifiques & superbes de son thrône glorieux &
,, triomphant.

,, Les Estats Generaux de ces Provinces Unies souhaittent, SI-
,, RE, que ces grandes & importantes prosperités, qui ne nous
,, surprennent pas moins que nous les avons souhaittées, puissent
,, estre suivies de l'obeïssance constante de ses peuples, du respect
,, de ses voisins, & de l'amour des uns & des autres; & que le dia-
,, deme, que le grand Dieu a posé sur le chef oinct & sacré de Vo-
,, stre Majesté, estant accompagné de toutes les faveurs du ciel,
,, y puisse demeurer pendant une longue suite d'années d'un heu-
,, reux & glorieux regne, pour son auguste personne, & continuer
,, perpetuellement en sa Royale prosperité, jusqu' à la consomma-
,, tion des siecles.

,, Nous finirons ce discours, SIRE, par les treshumbles remer-
,, cimens, que nous faisons à Vostre Majesté, de ce qu'il luy a plû
,, choisir ce païs, plustost qu'aucun autre, pour passer par là en son
,, Royaume; dont les Estats Generaux se sentiront tousjours hon-
,, norés & obligés, avec le regret toutesfois, de voir que la reception,
,, qu'ils luy font faire de si bon cœur, n'est pas accompagnée de
,, de toute la pompe & magnificence, que merite l'esclat Maje-
,, stueux d'un si grand & si puissant Monarque, si cher & si pre-
tieux

tieux à cet Eſtat, & dont ils taſcheront de s'acquerir la bienvueil- "
lance par tous les reſpects & ſervices, que Voſtre Majeſté pourra "
deſirer de ſes veritables amis, tres-fidelles alliés & tres-humbles "
ſerviteurs. "

L'on remarqua en cette viſite, que le Roy ne fit pas ſeulement mine de ſe vouloir couvrir: non point que ſon deſſein fuſt d'empeſcher les Eſtats Generaux, qui y eſtoient en corps, de ſe couvrir, puis qu'il avoit bien voulu faire cet honneur à leurs Deputés, lors qu'ils luy firent la reverence à Breda, & puis qu'il le fit bien depuis chez eux en leur aſſemblée: mais ſans doute, afin de faire quelque choſe de plus pour eux, qu'il ne pouvoit faire pour un Ambaſſadeur. Ce qui paroiſt evidemment en la viſite, qu'il rendit en perſonne aux Eſtats Generaux, & aux Eſtats d'Hollande, lors qu'il prit congé d'eux, dont la ſuite de cette relation nous obligera à parler cy apres, ou il voulut bien ſe couvrir, pour leur donner la liberté de ſe couvrir auſſy, & ſe decouvrir en ſuite, quand il commença à parler, & demeurer en cet eſtat, tandis qu'il fut en leur aſſemblée: ainſy que nous dirons ailleurs.

Mrs. les Eſtats furent conduits, au ſortir de l'audiance, par les meſmes Seigneurs, qui les avoient receus; & s'eſtant retournés, dans le meſme ordre, à leur ſalle ordinaire, ils ſe ſeparerent.

Le Conſeil d'Eſtat & la Chambre des Cõptes ont audiance.

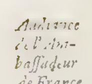
Les deux autres colleges Souverains, compoſés de Deputés de toutes les Provinces, ſçavoir le Conſeil d'Eſtat & la Chambre des Comptes, furent à l'audiance apres les Eſtats Generaux. Le Prince Guillaume Frideric de Naſſau, fit le compliment pour le Conſeil d'Eſtat, comme preſident, & Mr de Cauwerven-Reigersberg, Deputé à la chambre des Comptes des Provinces Unies de la part de la Province de Zeelande, ceux qui y ſont de la part de la Hollande s'en eſtant excuſés, parla pour la Chambre; l'un & l'autre avec tant d'applaudiſſement de ceux qui y eſtoient preſents, & avec tant de ſatisfaction du coſté du Roy, qu' eſtant de retour en l'aſſembleé, ils en furent remerciés par leurs Collegues.

Difficultés ſur les audiences des Ambaſſadeurs.

Il y en avoit qui doutoient, ſi les Ambaſſadeurs & miniſtres des Roys, Princes & Eſtats eſtrangers, qui ſe trou-

 voient

voient à la Haye, ſeroient receus à faire leurs complimens au Roy ſans lettres de creance; ou ſi apres que l'on avoit reconnû que leur caractere les legitimoit pour cela, ils ſe pourroit couvrir; veu que n'ayant point de caractere envers ce Monarque, ils ne pouvoeint eſtre conſiderés que comme des particuliers à ſon égard. Les difficultés, qui s'y rencontroient, furent leveés par les conſiderations ſuivantes. L'on diſoit, que les Ambaſſadeurs ayant une commiſſion generale, & n'eſtant point, comme l'on dit, *miſſi ad hoc*, ils pouvoient & devoient faire ce que leurs maiſtres feroient s'ils y eſtoient en perſonne; & ainſy eſtant certain, qu'il n'y a point de Prince dans l'Europe qui ne fiſt civilité au Roy d'Angleterre s'il s'eſtoit rencontré, à ſon paſſage, leurs miniſtres, qui eſtoient ſur le lieu, n'y pouvoient pas manquer auſſy, ſans manquer à la civilité & à leur devoir. Toutesfois puis que ſa Majeſté n'eſtoit pas en ſon Roiaume, elle pouvoit en uſer comme il luy plairoit; en ſorte neantmoins, que quoy qu'il dependiſt d'elle d'admettre les Ambaſſadeurs ou non, elle ne ſe pourroit pas diſpenſer de les traitter ſelon la dignité de leur caractere, & de les faire couvrir, apres les avoir admis; puis qu'ils pouvoient, & eſtoient obligés, de faire paroiſtre leur caractere en toutes leurs actions publiques, dans un Eſtat ou tout le monde les reconnoit pour Ambaſſadeurs.



Et de fait Mr de Thou, Comte de Meſlay, Conſeiller du Roy Tres-Chreſtien en ſes Conſeils d'Eſtat & Privé, & Preſident en ſon Parlement de Paris, Ambaſſadeur ordinaire de France, ayant ſur les trois heures & demie apres midy, obtenu la premiere audiance, tant pour l'avoir demandée le premier, que par ce qu'il n'en y avoit point d'autre Ambaſſadeur à la Haye qui vouluſt venir en competence avec luy, il fut rencontré dans la Cour par un des premiers Gentilshommes de la chambre, & au haut de l'eſcalier par le Capitaine des Gardes du corps, qui firent en cette rencontre les fonctions d'introducteurs. Dés que l'Ambaſſadeur euſt fait ſes reverences, & qu'il vouluſt commencer à parler, le Roy ſe couvrit auſſy toſt, & monſtra par là à l'Ambaſſadeur ce qu'il avoit à faire. Son compliment fut bien receu, mais ſon audiance fut courte.

M^r

Mrs. Otto Kragh, Seigneur de Welberg, Bailly de Niebourgh, & Senateur de la Couronne de Dannemarc, & Godſche de Bugwaldt, Seigneur de Gieresbeeck, Prevoſt du Couvent d'Utterſen,& Conſeiller d'Eſtat de Sa Majeſté, Ambaſſadeurs extraordires du Roy de Dannemarc, eurent leur audiance apres celuy de France,& apres avoir eſté receus & traittés en la meſme maniere que l'autre l'avoit eſté, le premier, qui eſt d'une naiſſance tres-illuſtre dans le Royaume, comme ſon collegue l'eſt dans le païs de Holſtein, & perſonnage d'une experience conſommée, portant la parole, dit. Que puis qu'il avoit plû à Dieu tout puiſſant de rapeller ſa Majeſté en ſes Royaumes, ou ſon grand merite le devroit avoir eſtably il y a longtemps, auſſy bien que le droict de ſa naiſſance, ils n'avoient pas voulu manquer de l'en venir feliciter, & s'acquitter parce moyen du devoir qu'ils ont, tant à la parenté tres-proche, qui eſt entre ſa Majeſté & le Roy leur maiſtre,qu'à cauſe de l'eſtroite alliance,qui eſt,& a eſté de tout temps, entre les deux Royaumes d'Angleterre & de Dannemarc. Qu'ils avoient ſujet de ſe rejoüir de ce fortuné changement; non ſeulement à cauſe de la gloire & de la felicité, qui en revenoit à ſa Majeſté, mais auſſy à cauſe de l'avantage qu'en tireroient le Roy & le Royaume de Dannemarc,qui n'a eſté affligé & injuſtement oppreſſé depuis quelque temps, que par ce que celuy d'Angletere n'eſtoit pas en eſtat de l'empeſcher. Que le Roy, leur maiſtre,ne manqueroit pas de teſmoigner luy meſme,par une ambaſſade ſolemnelle, la joye que luy donne une revolution ſi ſurprenante & ſi extraordinaire, dés qu'il en auroit l'advis, & qu'ils eſperoient cependant, que ſa Majeſté continueroit à vivre avec le Roy, leur maiſtre, dans l'amitié, alliance & eſtroite confidence, en laquelle leurs Majeſtés ont tousjours veſcu, & qui ne s'eſt trouvé interrompüe depuis quelques années, qu'au prejudice irreparable de l'un & de l'autre: Et ainſy que ſa Majeſté s'opposeroit genereuſement à la violence que l'on fait à leur Roy, & qu'il le ſecoureroit contre l'invaſion injuſte dont ſon Royaume eſtoit affligé. Qu'au reſte ils remercioient ſa Majé de l'honneur qu'elle leur avoit fait de les admettre en ſa preſence Royale, & de la grace particuliere qu'ils en recevoient en leurs perſonnes.

Audiance des Ambaſſadeurs Extraordinaires de Dannemarc.

Le Roy remercia les Ambassadeurs de l'affection qu'ils venoient de luy tesmoigner, & dit, qu'il sçavoit fort bien, que non seulement de tout temps il y avoit eu une tres-estroite liaison entre les Royaumes d'Angleterre & de Dannemarc, mais aussy que le feu Roy, son Pere, avoit de si grandes obligations au feu Roy de Dannemarc, pere de celuy qui y regne aujourd'huy, son bon parent, & à celuy-cy mesme, qu'un des premiers soins, ou il s'appliqueroit, en rentrant en son Royaume, ce seroit de renoüer l'ancienne amitié avec celuy-cy, & de faire connoistre, que les interests du Roy de Dannemarc luy estoient aussy chers que ceux de ses propres Estats: Dont il prioit M^rs. les Ambassadeurs d'asseurer le Roy leur maistre, & que quand mesmes il n'auroit pas naturellement de l'horreur pour l'oppression & pour l'injustice, il ne pourroit pas n'estre point touché de celles qu'on luy faisoit, & ne luy pourroit pas refuser les preuves d'affection qu'ils luy demandoient.

D. Estévan de Gamarra, Conseiller du Roy Catholique en son Conseil d'Estat & de Guerre, mestre de Camp general de ses armées aux Païs Bas, & son Ambassadeur ordinaire aupres de M^s les Estats Generaux de Provinces Unies, vit aussy le Roy le mesme jour, mais ce fut sans avoir demandé audiance, & sans ceremonies; Sa Majesté luy ayant fait connoistre, que l'affection qu'il avoit eu pour ses interests, lors qu'il estoit encore à Bruxelles, luy permettoit de la voir tous les jours & à toutes les heures. Aussy ne se couvrit il point; parce que la guerre ouverte, qui est depuis quelques années entre l'Espagne & l'Angleterre, l'empeschoit d'y faire paroistre son caractere, au lieu que la devotion particuliere, que ce Seigneur à tousjours eüe pour le service de sa Majesté, l'obligeoit à se trouver incessamment à la Cour & aupres de sa personne.

l'Ambassadeur de Portugal ne peut avoir audiance.

Comme au contraire, Don Enriques de Souza de Tavares, Comte de Miranda, Gouverneur des armes, du Senat, de la ville & du chasteau de Porto, & Ambassadeur extraordinaire du Roy de Portugal aupres de cette Republique, ne pût obtenir audiance, quelque instance qu'il fist faire pour cela. Mais aussy, afin de ne le point rebuter tout à fait, le Roy, qui est san doute

doute, le meilleur & le plus civil Prince du Monde, luy envoya dés le lendemain Mr. Eduard Nicolas, Secretaire d'Estat & de ses commandemens, pour luy dire, que si Mr. l'Ambassadeur de Portugal avoit des lettres de creance pour sa Majesté, elle ne feroit point de difficulté de luy donner audiance; mais n'estant point dans son Royaume, ny en lieu ou il pust traitter d'affaires d'Estat, il prioit son Excellence de considerer, s'il n'auroit pas mauvaise grace, si en sortant du païs de l'obeïssance du Roy d'Espagne, ou il avoit receu toutes sortes de civilités, il donnoit, sans aucune necessité, audiance à son Ennemy declaré. Mais qu'il se pouvoit asseurer, que lors qu'il seroit de retour en son Royaume, il seroit tousjours prest de donner audiance aux Ministres de Portugal, qui seroient adressés à luy avec des lettres de creance.

Apres les audiances publiques le Roy receut les complimens de plusieurs personnes de condition, & alla sur le soir rendre visite à la Reine de Boheme, sa tante, & en suite à la Princesse Royale, sa sœur.

Mrs. les Estats d'Hollande avoient dessein de deputer quelques uns de leur corps, pour faire compagnie à sa Majesté à son souper: mais dautant qu'on leur fit connoistre, que le Roy seroit bien aise de souper en particulier, & en famille, & de se retirer de bonn' heure, apres la fatigue des deux jours precedens, & particulierement apres les visites & complimens, qu'il avoit esté obligé de recevoir, & dont elle avoit esté presques accablée ce jour là, ils ne le voulurent point empescher de prendre son repos; mais resolurent de se reserver cet honneur pour un autre temps; lors qu'ils le pourroient recevoir sans incommoder sa Majesté.

Nous avons dit cydessus, que le Roy avoit eu advis dés le jour precedent, que l'Admiral Montaigu estoit arrivé, avec une partie de la Flotte, à la veüe de Scheveningue, qui n'est qu'un village habité par cent ou six vingts familles de pescheurs, à une bonne demy lieüe de la Haye; ce qui fut trouvé veritable. Car dés que l'on eust sceu dans la Flotte, qui estoit lors à l'ancre aux Duns, qui est une rade à l'entrée de la manche, qui separe l'Angleterre de la terre ferme, ce qui s'estoit passé au Parlemeni, en

faveur du Roy, & la Declaration publique, que presque tout le Royaume avoit faite, elle s'estoit aussy declarée pour son Prince legitime, & elle avoit fait voile sur les premiers ordres du Parlement, avec un vent si favorable, qu'elle parut sur les costes d'Hollande dés Lundy matin 24. May, & ç'avoit esté l'Admiral mesme, qui avoit depesché un exprés au Roy, pour lui faire sçavoir qu'il estoit venu là avec une partie de la Flotte, pour recevoir les commandemens de sa Majesté, & pour la passer en Angleterre. Elle n'estoit composée d'abord que de dix huit ou dix neuf vaisseaux; mais ceux qui portoient les Commissaires des deux chambres du Parlement, & de la ville de Londres, ne l'ayant pas encore jointe, il en arrivoit d'autres tous les jours & à toutes les heure; si bien que devant que le Roy fust en Estat de s'embarquer, l'on y comta jusq' à trente huit grands navires; la plus part montés de cinquante, soixante & soixante dix pieces de Canon de fontes. Celuy de l'Admiral, que l'on appelloit encore alors le Naseby, en portoit quatre vingts, dont la premiere rangeé estoit de quarante huit livres de calibre, la seconde de trente deux & de vingt quatre, & la troisiesme de douze livres de balle, toutes de fonte.

Les Commissaires des deux chambres du Parlement & de la ville de Londres arriverent le mesme jour, mais dautant qu'ils n'estoient point de la suite du Roy, & qu'ils n'avoient point de lettres de croyance pour l'Estat, il fut resolu qu'ils ne seroient point traittés, ny mesme logés par fourriers. Toutesfois la consideration, que l'on eut pour la qualité des Commissaires de la Chambre des Seigneurs, qui estoient tous suivis d'un grand nombre de Gentilshommes, & de quantité de vallets, vestus de fort belles & riches livrées, comme aussy pour quelques uns de la Chambre basse, à cause de leur naissance, ou de leur merite, l'on trouva bon de les loger par billets. Ils ne mirent pied à terre que le lendemain, & l'Estat eut le soin de leur faire envoyer des carosses par des particuliers, qui les porterent à la Haye sur le soir; mais ils ne firent la reverence au Roy que Mercredy 26, ainsy que nous dirons cy apres.

Audiance des Estats d'Hollande en corps.

Nous avons dit aussy, que les Estats d'Hollande ne voulurent point

point prendre leur audiance le jour que le Roy arriva, afin de ne l'accabler point de complimens, lors qu'il avoit besoin de repos; mais ils ordonnerent au S[r] de Beaumont, leur Secretaire, de s'addresser à un des Gentilshommes de la chambre du lict, & de le prier de sçavoir de sa Majesté l'heure de leur audiance, pour le lendemain; faisant cependant faire office sous main par M[r] de Beverweert, a ce qu'il plust à sa Majesté leur faire la faveur de les oüir en particulier, & de faire sortir tout le monde de la Chambre, lors qu'ils y entreroient; à la reserve des Seigneurs, qui seroient necessaires pour le service de sa personne. Non point qu'ils eussent à l'entretenir d'affaires secretes dans une audiance publique, ou ils ne devoient que feliciter sa Majesté sur l'Estat present de son Royaume; mais parce qu'estant assemblés en fort grand nombre, & ayant à faire leur compliment en corps, tous les Deputés ne pourroient pas entrer dans la salle, ny s'approcher du Roy, si l'on en eust permis l'entrée à tout le monde indifferemment. Raison qui les obligea à donner ordre aux Capitaines du regiment des Gardes, de défendre ce matin l'entrée du l'hostel de Nassau à tous les habitans du Païs, de quelque condition ou qualité qu'il pûssent estre. Ils firent aussy mettre quelques Compagnies des Gardes en haye, depuis la porte de leur appartement dans les Palais, jusqu' à celle de l'hostel du Prince, & previnrent par ce moyen la confusion, que l'on eut eu de la peine a éviter sans cela. Apres donques avoir donné ces ordres, & ayant sceu que le Roy les attendoit à neuf heures, ils se rendirent vers ce temps là au lieu de leur assemblée ordinaire, & en sortirent en l'ordre suivant. M[r] de Starenberg, Colonel du regiment de leurs Gardes, marchoit le premier & seul, ayant la teste nüe: Apres luy venoient les Estats d'Hollande en corps, deux à deux, les Deputés de la Noblesse, qui sont M[rs] de Wassenaer, de Beverwaert, de Schagen, de Wimmenum, de Nortwijck, de Somelsdijck, de Duyvenvoorde, vander Mylen & de Merode, dont les trois, sçavoir, Schagen, Wimmenum & Merode, sont politiques, & par maniere de dire, de robbe, & les autres ont des charges militaires, selon l'ordre de leur reception, & les autres Deputés selon le rang que leurs villes tiennent dans

l'aſſemblée: avec cette difference neantmoins,que le Conſeiller Penſionnaire, lequel, encore que dans l'aſſemblée il ait ſa place à la table de la Nobleſſe, ne peut,comme Miniſtre des Eſtats,pretendre rang qu'apres tous les autres Deputés, quand les Eſtats ſe trouvent enſemble en corps, & neantmoins prit place immediatement apres les nobles; parce qu'ayant à faire la harangue, il n'euſt pû, ſans deſordre, fendre ſa preſſe, pour s'approcher de la perſonne du Roy. Eſtant ainſy arrivés à pied juſqu' à la porte du logis du Roy, ils y furent receus de la meſme façon, que les Eſtats Generaux l'avoient eſté le jour precedent.

Le Conſeiller Penſionnaire fit un fort beau diſcours, qui donneroit, ſans doute,beaucoup d'ornement à noſtre relation,ſi ce Miniſtre euſt voulu la communiquer; mais c'eſt ce que l'on n'a pû obtenir de ſa modeſtie, qui eſt d'autant plus incommode en cette rencontre, que l'on ſcait que toutes les productions de cet eſprit achevé ont leur perfection,& que ce petit traitté ne la peut point avoir ſans cela. Il faut croire neantmoins, qu'il ne ſe ſeroit pas rendu ſi difficile,s'il euſt voulu conſiderer,qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir d'en oſter la connoiſſance à la poſterité; qui trouvera un jour ſa harangue dans les regiſtres, ou les Eſtats ont voulu qu'elle ait eſté inſerée, de la meſme façon qu'il l'a prononcée. Le ſujeçt luy eſtoit commun avec tous ceux qui avoient parlé au Roy depuis quinze jours. C'eſt pourquoy celuy de la réponſe de ſa Majeſté ſe devoit auſſy rapporter à celle qu'il avoit faite aux autres complimens. Mais ce qu'il y eut de particulier en cette audiance, fut, que ſa Majeſté, ayant donné occaſion aux Eſtats d'entrer en d'autres matieres, & le Conſeiller Penſionnaire s'en eſtant ſervy, pour parler de l'Eſtat des affaires du Nort, le Roy ſe declara ſi ouvertement, & ſi favorablement pour les intereſts du Roy de Dannemarc, que quand M^rs les Eſtats ne tireroient point d'autre avantage de la generoſité & de la vigueur, avec la quelle ils ont porté leurs armes en ces quartiers là,que la ſeule approbation de ce grand Monarque,la gloire qui leur en revient,payeroit en quelque façon la deſpenſe qu'ils y ont faite. Il n'eſt pas à propos de parler icy des particularités de cet entretien, non plus que de celles des audiances ſecrètes,que le meſme Conſeiller Pen-

Pensionnaire a eües en suite de cette generale & publique; mais nous nous contenterons de dire, que les Estats d'Hollande demeurerent fort satisfaits des civilités qu'ils avoient receüs en celle cy, & de la declaration que sa Majesté y avoit faite.

Les Estats d'Hollande s'estant retirés, les Deputés de la ville d'Amsterdam, qui en faisoient partie, donnerent ordre au Sr. de Groot, leur Conseiller & Pensionaire, de demander une audiance particuliere pour eux, & de s'adresser pour cet effet au Seigneur Oneal, un des premiers vallets de Chambre, que l'on appelle à la Cour d'Angleterre *Groom of the Bed-chamber*, afin de sçavoir l'heure qu'il plairoit à sa Majesté leur donner pour cela. Le Sr. d'Oneal, qui est de naissance tres-illustre en Irlande, & qui va changer sa qualité presente en celle de Comte, apres en avoir parlé au Roy, sa Majesté luy dit, qu'elle desiroit elle mesme parler au Sr de Groot, que l'on fit aussy tost entrer dans la chambre, ou il trouva le Roy aupres de la cheminée, un peu esloigné de quelques Seigneurs Anglois, qui estoient en affaires avec sa Majesté. Le Sr. de Groot s'estant approché, dit au Roy, que les Bourguemaistres & le Magistrat de la ville d'Amsterdam, ayant sçeu que sa Majesté estoit arrivée en cette Province d'Hollande, avoient ordonné à leurs Deputés, qui se trouvent presentement à la Haye, de supplier tres-humblement sa Majesté, d'honnorer leur ville de sa presence Royale, pour si peu de temps que l'estat de ses affaires luy permettroit de demeurer dans le païs, & que les Deputés luy avoient ordonné de sçavoir de sa Majé, quand ils pourroient, sans l'incommoder, avoir l'honneur de luy faire la reverence en particulier, & de luy faire la mesme priere en personne. Le Roy répondit, qu'il avoit une affection tres-forte pour la ville d'Amsterdam, & qu'il y estoit obligé par des considerations particulieres : ainsy qu'il seroit bien aise de voir encore une fois cette belle & grande ville, & de remercier le Magistrat devant son partement, des preuves de tendresse, qu'il en avoit receües; mais qu'il ne croyoit pas le pouvoir obtenir de l'empressement, avec lequel les Commissaires du Parlement, & de la ville de Londres, parloient de la necessité de son retour en Angleterre. Toutes-fois qu'il verroit les Commissaires à l'issue de son disner,

Le Roy donne audiance aux Deputés de la ville d'Amsterdam.

puis qu'ils estoient desja debarqués, & que s'ils luy donnoient tant soit peu de temps, il s'en serviroit pour aller faire un voyage à Amsterdam, & que cependant il ne laisseroit pas d'attendre M^rs. les Deputés dés qu'il auroit achevé de disner.

Le Pensionnaire repartit, que puis que sa Maj^é tesmoignoit de l'inclination pour le voyage d'Amsterdam, il la supplioit treshumblement de differer l'audiance des Deputés, jusqu'à ce qu'apres celle des Commissaires du Parlement, elle pust se determiner sur la treshumble supplication que les Deputés luy feroient. Adjoustant a cela, que sa Maj^é devoit estre entierement persuadée, que mesmes dans son Royaume il n'y avoit point de ville, ou elle pust rencontrer plus de tendresse & plus de respect pour sa personne, & plus de zele pour ses interests, qu'en celle d'Amsterdam, & que les Bourguemaistres & le Magistrat n'avoient point d'ambition plus forte, que de luy en pouvoir donner des preuves effectives & indubitables. Qu'ils avoient sceu, que sa Majesté avoit quelque dessein de faire faire en Hollande une patache, sur le modelle de celle qui l'avoit passé de Breda en Hollande, & mesmes qu'elle avoit eu la bonté de ne mepriser pas entierement l'offre, que Mr de Vlooswijck, un de leurs Bourguemaistres, luy avoit faite d'une, que l'on acheve de bastir à Amsterdam, & que sur l'advis qu'il en avoit donné, ils l'avoient fait achetter du College de l'Admirauté, à qui elle appartenoit; mais qu'ils ne jugeoient point que ce fust un present digne de sa Maj^é, & que ce ne seroit pas sans quelque confusion qu'ils luy feroient un present de cette nature. Neantmoins que si sa Majesté persistoit à le vouloir agréer, il seroit à propos qu'elle envoyast quelqu'un sur le lieu, qui ordonast des agréts, & qui y fist faire les commodités, qui là pussent rendre utile, comme de leur costé ils tascheroient de luy donner tous les embellissements, qui la pourroient rendre agreable à sa Majesté. Le Roy respondit, qu'il estoit vray, que la commodité qu'il avoit trouvée en cette sorte de bastiments en plusieurs rencontres, & sur tout en son dernier voyage, venant de Breda, luy avoit donné quelque pensée d'en faire un; à dessein de s'en servir sur la Tamise; mais que son intention n'estoit point d'obliger Messieurs d'Am-

d'Amsterdam à luy faire present de celuy qu'ils avoient; quoy qu'il ne rufusast point de recevoir encore cette marque de leur affection, & de se charger d'une nouvelle obligation envers cette belle & grande ville. Que pour cet effet il y envoyeroit le Capitaine de la patache de Mr de Beverweert, avec ordre de faire achever celle, qu'il recevoit de leurs mains, de la maniere qu'il jugeroit y pouvoir faire faire toutes les commodités necessaires pour son service. Au reste qu'ils feroit advertir Mr les Deputés de l'heure, qu'il pourroit donner pour leur audiance, apres qu'il auroit oüy les Commissaires du Parlement.

Les Estats d' Hollande defendent aux Cours de justice, & aux autres corps de complimẽter le Roy.

Les Estats d'Hollande avoient sçeu, que les deux Cours de justice avoient dessein de faire demander audiance au Roy, & qu'à leur exemple, plusieurs autres Colleges la pourroient demander, comme quelques uns de ceux, qui ne font point de corps dans l'Estat, s'estoient emancipés de faire, avant que le Roy fust arrivé à la Haye; c'est pourquoy ils resolurent, que l'on feroit sçavoir aux deux Cours de justice, dont l'une, que l'on appelle *la Cour d'Hollande*, juge des appellations en premiere instance, & l'autre, que l'on appelle *le Grand Conseil*, sert comme de Parlement aux Provinces d'Hollande, Zeelande & West-Frise, par ce qu'elle juge en dernier ressort de toutes les appellations, mesme de celles de la Cour d'Hollande, dans les matieres civiles, comme aussi à la Chambre des comptes de la mesme Province, au Consistoire de la Haye, & à l'Université de Leiden, dont le Recteur s'estoit rendu en cette ville pour cela, & à tous les autres corps & Colleges, que l'Estat, en faisant son compliment, entendoit l'avoir fait pour tous ses sujets, & qu'il ne vouloit point que le Roy fust importuné d'autres visites, apres celle que les Estats d'Hollande luy avoient rendüe en corps.

Les Estats Generaux font complimenter la Reine de Boheme, leurs A. A. Princesse Royales & le Prince d'Orange.

Les Estats Generaux nommerent ce jour là Mrs. de Gent, Deputé de Geldre, Guldewagen d'Hollande, & Lampsins de Zeelande, pour aller feliciter la Reine en son Palais, & les Ducs de Yorck & de Glochester, qui estoient logés à l'hostel des Ambassadeurs extraordinaires, sur le restablissement du Roy, & sur la revolution des affaires d'Angleterre : & Messieurs de Renswoude d'Utrecht, Ripperda de Hengelo d'Overyssel, &

 Isbrants

Isbrants de Groeningue, furent deputés, pour faire le mesme office avecque la Princesse Doüariere, & avecque le Prince d'Orenge.

Le mesme jour Mr de Ripperda de Buirse, ayant fait rapport en la mesme assemblée, de ce qui s'estoit passé au voyage, qu'il avoit fait, avec quelques autres Députes, aupres du Roy, à Breda, en suite de leur resolution du 14 de ce mois, les Deputés en furent remerciés.

Les Estats Generaux font un fonds de trois cens mille livres pour la depense du Roy.

Et dautant que les Estats Generaux, par l'adjustement pris avec les Estats d'Hollande, devoient faire toute la dépense que l'on feroit pour le Roy, pendant le sejour, que sa Majesté feroit dans le Païs, à la reserve de celle de son voyage, & celle du jour qu'il estoit arrivé à la Haye, l'on fit ce jour là un fonds de trois cens mille florins, & l'on requit Messieurs de Ripperda de Buirse, Guldewagen, Swanenborg, Stavenisse, Renswoude, Velsen, Ripperda & Schulenbourgh, de faire compagnie à sa Majesté, à son disner.

La table estoit faite en double potence, à la teste de laquelle & vis à vis du manche, estoit assis le Roy, ayant à sa main gauche la Princesse Royale, & à sa droite la Reine de Boheme quand elle y disnoit. Au bout de la table du mesme costé estoient les Ducs de Yorck & de Glochester, & à l'autre bout, aupres de la Princesse Royale, estoit le Prince d'Orenge, son fils. Et cet ordre estoit observé en tous les repas; si non qu'en l'absence du Prince d'Orenge, les deux Princes, freres de sa Majesté, se separoient, & se mettoient aux deux bouts de la table. Par ce moyen l'on pouvoit servir tous ceux qui y estoient, parce qu'ils estoient tous dans une certaine distance, qui permettoit aux officiers de faire leurs fonctions: comme aussy les Deputés des Estats laissoient assez d'espace entre la table du Roy & la leur, pour la commodité de ceux qui servoient la viande devant les personnes Royales, se mettant des deux costés du manche devant le Roy; qui n'avoit pas voulu que la table des Deputés fust separée de la sienne. Le plus souvent il y avoit une bande de violons, qui divertissoit agreablement le Roy pendant le repas; & aux santés que l'on beuvoit, comme le Roy ne manquoit quasi jamais de boire la prosperité de cet Estat, & bien souvent celle de chaque Province

en particulier, le Canon du Viverberg tonnoit de toute ſa batterie.

Au ſortir du diſner les Commiſſaires du Parlement,& de la ville de Londres, vinrent faire la reverence à ſa Majeſté. La Chambre haute en avoit nommé ſix,ſcavoir le Lord Aubery Veere, Comte d'Oxford: le Lord Leonel Cranfield,Comte de Middelſex: Foulques Grevil, Lord Broock: le Lord Charles Rich,Comte de Warwick: le Lord Leiceſter d'Evreux, Vicomte de Herford, & le Lord Jean Barclay: mais le Comte de Warwick, ſe trouvant malade de la goute, lors que les autres s'embarquerent, avoit eſté contraint de demeurer à Londres.La Chambre baſſe avoit deputé le Lord Fairfax, cydevant General de l'Armée du Parlement, qui en cette conſideration attiroit & arreſtoit ſur luy la curioſité & les yeux de tout le monde, & qui avoit voulu voir le Roy dans le particulier, pour luy demander pardon du paſſé, avec des ſoumiſſions extraordinaires: le Lord Bruce: le Lord Falcklant: le Lord Caſtleton: le Lord Herbert, le Lord Mandeville, Sir Horatio Townſend, Sir Antoine Aſley Cooper, Sir George Booth, celuy qui avoit levé une armée il y a un an, pour la convocation d'un Parlement libre, en faveur du Roy: Denzil Hollis,Eſcuyer, Sir John Holland, & Sir Henry Cholmley. La Deputation de la ville de Londres eſtoit beaucoup plus nombreuſe, comme eſtant compoſée de vingt perſonnes, tirées partie du Magiſtrat,& partie d'entre les principaux habitans & de la milice de la ville. Les premiers s'aſſemblerent en l'hoſtel des Ambaſſadeurs extraordinaires,& les autres dans l'hoſtel,ou les Bourgeois s'exercent à tirer au blanc,& apprennent à faire des armes. Les uns & les autres partirẽt à pied, marchant deux à deux, & ayant devant eux un fort grand nombre de jeunes Gentilshommes, qui marchoient dans le meſme ordre. Ayant eſté introduits dans la chambre du Roy,ils firent une reverence fort profonde & tres-ſousmiſe. Le Comte d'Oxford parla pour la chambre Haute: mais ceux qui ſe trouverent preſents à cette action, demeurent d'accord, que jamais perſonne ne parla avec plus d'affection, ny ne s'exprima en des meilleurs termes, que le Sieur Denſly Hollis, qui porta la parole pour les Deputés de la Chambre baſſe, auxquels ceux de Londres s'eſtoient

Audiance des Commiſſaires du Parlament.

ent joints. Il s'estendit principalement sur les miseres, sous lesquelles ce Royaume avoit gemy pendant tant d'années, & sur le gouvernement de Cromwel, qui avoit tyrannisé les Anglois en leur vies, en leurs biens & en leurs consciences, là ou au contraire, ils ne pouvoient esperer de la bonté de sa Majé, que du repos, de la douceur & une legitime liberté: la suppliant de revenir au plustost en son Royaume, & de reprendre le sceptre de ses Peres, sans aucune condition: ce qui donna des redoublemens à la joye de cette Cour, quoy qu'elle en eust esté désia asseurée par la bouche du Chevalier de Greenville. Le Roy les receut avec beaucoup de bonté, aussy bien que les protestations d'obeïssance & de fidelité, qu'ils luy firent, au nom des Seigneurs & des Communes d'Angleterre, & de la ville de Londres en particulier, & apres la harangue, ils firent tous la reverence au Roy, en mettant un genoüil en terre, & en luy baisant la main. Au sortir de l'appartement du Roy ils furent à celuy des Ducs, à qui ils firent aussy des complimens de la part du Parlement & de la ville. Ils y furent aussy à pied, & allerent dans le mesme ordre chez la Reyne de Boheme, & chez la Princesse Royale, ou ils s'acquitterent aussy du devoir, qu'ils avoient ordre du Parlement, & de la Ville, de leur rendre.

Apres les audiances des Deputés, le Roy receut plusieurs personnes de condition, qui dans l'impatience de voir sa Majesté, avoient passé la mer de leur mouvement, sans commission particuliere. Ils luy firent tous la reverence, de la mesme façon qu'avoient fait les Commissaires.

Audiance de l'Envoyé extraordinaire de l'Empereur.

Monsieur Friquet Conseiller d'Estat de l'Empereur, & Envoyé extraordinaire de la part de sa Majesté Imperiale aupres des Estats Generaux, eut aussy audiance du Roy, & luy fit son compliment au nom de l'Empereur, son Maistre; dont le predecesseur avoit tesmoigné une affection toute particuliere pour le Roy; mesmes au plus fort de ses persecutions.

Au nombre de ceux, qui vinrent rendre leurs devoirs au Roy ce jour là, se trouva le Capitaine, ou patron de Navire, qui receut le Roy dans son bord sur les costes d'Angleterre, & le passa en France, lors que cette illustre fille, Mademoiselle Leanes, sauva

va la fortune du Royaume, apres la malheureuſe bataille de Worcheſter: au moins ſi l'on peut donner cet Epithete à un accident, que Dieu a ſi favorablement beni, & qui a ſi miraculeuſement diſpoſé les affaires au glorieux retour du Roy, ſans aucune effuſion du ſang de ſes ſujets.

Ce n'eſt pas noſtre deſſein de faire icy une degreſſion inutile, en faiſant une narration pertinente de tout ce qui s'eſt paſſé en la miraculeuſe evaſion du Roy, apres la perte de la bataille, ny de quelle façon le Roy, s'eſtant eſloigné des officiers, qui ſe trouvoient aupres de ſa perſonne apres la desfaite, fut conduit à la maiſon d'un païſan, qui le fit changer d'habits, & luy indiqua un arbre, ou il paſſa la nuict. Comment eſtant en ſuite arrivé à la maiſon du pere de cette Damoiſelle Leanes, ſon frere le fit paſſer pour ſon vallet de chambre, & comment en cette qualité il prit cette Damoiſelle en croupe ſur ſon cheval. Comment il eut ſoin des chevaux pendant le voyage, & quelles rencontres il y fit; parce que toutes ces choſes ne ſont point du ſujet de noſtre relation, & en meritent bien une particuliere. Mais nous croyons devoir dire, que le feu Sieur Wilmoth, Comte de Rocheſter, qui avoit eſté Ambaſſadeur extraordinaire à la diéte de Ratisbonne, en l'an 1653, & qui eſtoit celuy, qui donnoit les ordres pour le paſſage du Roy, eſtant arrivé au lieu ou ſa Majeſté ſe devoit embarquer, & voyant entrer le patron dans la Chambre, ou ils ſoupoient, pour l'advertir que la marée ſeroit bonne ſur le minuict, & pour dire qu'ils feroient bien de s'embarquer devant la nuict, le pria de ſe mettre à table, & de ſoupper avec eux. Mais le maiſtre n'eut pas ſi toſt pris ſa place, & remarqué les traits du viſage du Roy, qu'il diſt à l'oreille à Monſieur Wilmoth, qu'il connoiſſoit cette illuſtre perſonne, & que c'eſtoit indubitablement le Roy: L'autre s'en defendit, & luy voulut faire perdre cette penſée; mais le patron, quoy qu'il fiſt mine d'y acquieſcer pendant le ſoupé, dit neantmoins au ſortir de table, que quelque choſe qu'on luy vouluſt faire accroire, il connoiſsoit ſi bien le Roy, qu'il ne s'y pouvoit point tromper; parce qu'ayant eſté amené devant luy il n'y avoit que fort peu d'années, lors que ſa Majeſté, eſtant avec une flotte dans les Duins, ou elle avoit fait arreſter quelques peſcheurs,

Particularités de l'evaſion du Roy apres la bataille de Worcheſter.

à qui elle fit donner la liberté auſſy toſt, apres les avoir fait amener en ſa preſence, & luy avec les autres, il l'avoit ſi bien conſiderée, que depuis ce temps là, il n'en avoit pas encore pû perdre l'idée. Mais que l'on ne devoit rien craindre : que la perſonne du Roy luy ſeroit tousjours ſacrée, & en ſeureté entre ſes mains. Wilmoth perſiſta en ſa negative, fit embarquer le Roy, & ne dit plus rien au Capitaine, juſqu'à ce que ſa Majeſté ayant mis pied à terre ſur les coſtes de Normandie, il ne craignit point de luy dire, que c'eſtoit en effet ſon Roy, qu'il avoit aidé à ſauver, & que ſa Majeſté ſe ſouviendroit de ſa fidelité & de ſon affection, quand il auroit le moyen de reconnoiſtre l'un & l'autre. Et de fait apres que le Roy l'euſt parfaitement bien receu à la porte de ſon cabinet, le Lord Craft, qui l'avoit preſenté à ſa Majeſté, l'aſſura qu'il en devoit eſperer toutes ſortes de graces.

Le Major Cromwel fait la reverence au Roy.

Les officiers Anglois, qui ſont au ſervice de Meſſieurs les Eſtats, & qui eſtoient venu en cette ville, luy firent auſſy la reverence, & entr'autres le S[r] Cromwel, Major d'un regiment d'infanterie de la meſme nation. Il eſt couſin germain, mais iſſu d'un frere aiſné, de celuy, que l'on a connû pour avoir ſacrifié le Roy, ſon ſouverain, à ſon ambition deſreglée, & il avoit deteſté cette action brutale & horrible; mais voyant quelque eſtabliſſement apparent en la fortune du Protecteur, il avoit paſſé en Angleterre, ou il avoit rendu des ſervices aſſez conſiderables à ceux du bon party, & s'eſtoit meſmes donné la liberté de remonſtrer aſſez ſouvent à ſon parent ce qui eſtoit de ſon devoir : auſſy au lieu d'y faire ſa fortune, il n'avoit pû tirer du Protecteur pour lui & pour ſon frere, qui commande un regiment d'infanterie pour le ſervice de M[rs] les Eſtats, qu'une gratification de deux mille livres ſterlins, dont ils n'ont touché que la moitié; quoy que le Major ait fait à Londres une dépenſe, dont il ſera longtemps incommodé. Le Roy, qui connoiſt les intentions de cet honneſt homme, & a permis à ſon frere de prendre le ſurnom de Williams, au lieu de celuy qui ſera eternellement en execration à tous les Anglois, & qui en a eu d'aſſez bonnes preuves, le receut parfaitement bien.

Comme auſſy le S[r] Daviſſon.

Ce jour là vint auſſy ſalüer le Roy le S[r] William Daviſſon, Eſ-

coſſois

coſſois de naiſſance, mais depuis pluſieurs anneés eſtably à Amſterdam. Sa Majᵉ l'avoit conſideré, comme une perſonne tres-affectionnée à ſon ſervice, & ne s'y eſt point trompé; parce que ceux qui ſcavent de quelle façon il en a uſé, ne peuvẽt point douter, qu'il n'ait eſté tres-utile, & que s'il n'a agy directement pour le reſtabliſſement des affaires d'Angleterre, au moins ne peut on pas nier, qu'il n'y a pas eſté inutile. Il y avoit desja quelque temps, que le Roy luy avoit donné quelques preuves de ſa reconnoiſſance, en le faiſant Chevalier Baronnet: Mais ce jour là il luy confirma cette qualité, par des lettres patentes, en y adjouſtant une penſion, ſans comparaiſon plus conſiderable, que ce tiltre. Le Roy le donne avec fort peu de ceremonies, en faiſant mettre le Novice à genoux devant luy, le frappe de ſon eſpeé ſur l'eſpaule, & luy dit, *levez vous Chevalier Baronnet.* Ceux qui ſont reveſtus de cette qualité ſuivent les Barons, & precedent les ſimples Chevaliers.

Apres cela le Roy alla rendre viſite à la Reine de Boheme, ſa tante; mais ce fut ſans ceremonies, de la meſme façon qu'il en a uſé pendant tout le ſejour qu'il a fait à la Haye; pendant lequel il ne s'eſt preſque point paſſé de jour, qu'il ne l'ait veüe. Au ſortir de là il fut à l'hoſtel de Madame la Princeſſe Doüariere d'Orenge, qui le receut ſur l'eſcalier du perron dans la cour. Le Roy lui preſenta auſſytoſt la main, & la conduiſit par cette belle ſalle, & par l'antichambre, juſqu' à la chambre, que l'on appelle la chambre de preſence; ou le Roy la traitta avec beaucoup de civilité, refuſant de s'aſſeoir, que la Princeſſe ne priſt ſa place en meſme temps. Apres une converſation d'une demy heure, le Roy prit congé, & ſe retira, mais s'eſtant apperceu dans l'antichambre, que la Princeſſe le ſuivoït, il ſe tourna, & la voulut empecher de le conduire; juſqu' à ce que voyant, apres une conteſtation fort agreable & fort obligeante, qu'il ne la pouvoit vaincre, il la prit encore par la main, & la mena juſqu' au bas de l'eſcalier, ou'il luy fit encore quelque civilité, mais la voyant obſtinée à lui rendre ſes devoirs juſques dans la cour, il ceda en fin, monta en caroſſe, & alla chez la Princeſſe Royale, ſa ſœur, ou l'Ambaſſadeur de France ſe trouva, & eut l'honneur de l'entrenir fort long-temps.

Le Roy ayant parlé le soir, à son souper, avec avantage du regiment des Gardes, qu'il avoit veu en arrivant, & dont il y avoit tousjours une Compagnie sous les armes dans la Cour de son logis, les Deputés des Estats Generaux, qui se trouvoient aupres de sa personne aux heures de son repas, offrirent de le luy faire voir le lendemain matin en bataille; afin que sa Majesté jugeast aussy favorablement de leur adresse, que'lle avoit voulu juger de leur mine. Le Roy promit de s'y trouver, si ses affaires luy permettoient de se donner ce divertissement; mais les deux Princes tesmoignerent, que ce seroit avec satisfaction qu'ils verroient cet exercice. Et de fait le lendemain 27 le rement des Gardes ayant battu aux champs, dés le grand matin, se mit en bataille, à moitié chemin de Scheveningue, auprés de la maison, ou Monsieur Catz, cydevant Conseiller Pensionnaire, & Garde du grand seau d'Hollande, a fait retraitte, apres avoir passé par les plus beaux emplois, dont sa patrie ait pû reconnoïstre son merite, en une fort belle & grande plaine, en laquelle les deux Princes, le Duc de Brunswic-Lunenbourg, le Prin e d'Orenge, le Prince Guillaume de Nassau, Gouverneur de Frise, le Rhingrave, & tout ce qu'il y avoit de personnes de condition à la Haye, se rendirent sur les dix heures du matin. & apres avoir veu tout ce que l'adresse peut faire faire à un corps parfaitement bien exercé & disciplíné, dans la marche & dans le combat, sous de bons officiers, ils firent une course jusques sur le bord de la mer, d'ou ils considererent la Flotte, & allerent de là disner, les Ducs Yorck & de Glochester, avec quelques Seigneurs Anglois, chez le Duc de Lunebourg, & le reste à la Cour. Les Estats Generaux y deputerent, pour faire compagnie au Roy ce jour là, M^rs. de Gent de Geldre; de Merode & Navander d'Hollande; Lampsins de Zeelande; Renswoude d'Utrecht; Velsen de Frise; Ripperda de Hengloo d'Overyssel; & Isbrants de Groeninge.

Le Regiment des Gardes fait exercice.

Le Roy s'estoit dés le matin enfermé avecque M^r. Heide, son Chancelier, qui pour estre chef de ses conseils, & son plus confident Ministre, estoit logé dans le mesme hostel: parce qu'estant incommodé des goutes, sa Majesté vouloit qu'il fust logé dans

dans un lieu, ou il se pust servir de ses Conseils à toutes les heures du jour. Il y fu alors plus d'une heure & demie, estant assis au chevet de son lict, & quelque fois appuyé sur le lict mesme, dans une conference fort secrete.

Apres que le Roy fut sorty de la Chambre du Chancelier, les Ambassadeurs extraordinaires de Dannemarc firent prier son Excellence, de leur donner heure, pour une audiance particuliere, qu'ils obtinrent pour l'apres disnée. Ils receurent en cette audiance de nouvelles asseurances des bonnes intentions de sa Majé, à l'avantage du Roy leur maistre, qui en eust pû profiter notablement, si le ttaitté de Paix avec la Suede n'eust pas esté trop avancé; comme en effet il fut conclu peu de jours apres.

Nous venons de dire que le jour precedent le Roy avoit dit au Pensionnaire d'Amsterdam, qu'il feroit sçavoir aux Deputés de la mesme ville, quand il leur pourroit donner audiance, au sujet de la prierre qu'ils avoient à luy faite, touchant le voyage, ou ils taschoient de l'engager.

Audiance des Deputés d'Amsterdam.

Et de fait dés le mesme soir il leur envoya le Lord Wotton, second fils de Madame Stanop, qui les fut avertir, qu'ils pourroient voir sa Maj le lendemain, sur les neuf heures du matin. Cette deputation estoit composée de M^rs. Corneille de Vloofwijck, Seigneur de Vloofwijck, Diemerbrouck &c. & Jean de Huydecoper, Seigneur de Marseveen, Bourguemaistres en charge; Conrad Burg, cydevant Ambassadeur extraordinaire en Moscovie, Conrad de Beuningen, cydevant Ambassadeur extraordinaire en Dannemarc, & en Suede, & presentement nommé à l'Ambassade extraordinaire en France, Senateurs; & de Pierre de Groot, Pensionnaire de la mesme ville. Le dernier, apres avoir fait une profonde reverence à sa Majesté, parla en ces termes.

Harangue de M^r. de Groot.

SIRE. Les Bourguemaistres & le Magistrat de la ville d'Amsterdam, qui ne cedent en devotion & en zele pour la gloire & pour les interests de Vostre Majesté, à personne du monde, croyant n'avoir satisfait, ny à leur devoir, ny à leur affection, par le tesmoignage general qu'ils en ont rendu, par la bouche de M^rs. les Estats Generaux, & mesmes par celle des Estats de cette Province, nous ont commandé de supplier Vostre Majesté de

» leur accorder une audiance particuliere, ou ils vous pûssent donner de plus fortes preuves de l'un & de l'autre. Vostre Majesté les verra en la joye extréme, qu'ils ont, du glorieux restablissement de Vostre Majesté sur le thrône de ses ancestres; dont toutes les circonstances sont d'autant plus considerables, que cette miraculeuse revolution s'est faite sans effusion de sang, & que Vostre Majesté n'en est obligée qu'à la seule puissante main de Dieu: le quel y a agy par des moyens tout à fait extraordinaires. Mais elle en trouvera les preuves particulierement en la treshumble priere, que nous avons ordre de lui faire, d'honnorer leur ville de vostre presence Royale, pour si peu de jours qu'elle pourra prendre sur le temps, qu'elle a de demeurer en cette Province; afin que tant de nations estrangeres, dont leur ville est habitée, puissent estre tesmoins des demonstrations publiques & reelles, qu'ils ont dessein de faire, de la veneration qu'ils ont pour la personne de vostre Majesté, & de la passion qu'ils ont pour son service.

Il ne se peut rien adjouster aux paroles obligeantes, avec les quelles le Roy répondit au compliment des Deputés de la ville d'Amsterdam, en les remerciant avec beaucoup d'affection, de celle, dont il disoit avoir receu des tres-illustres preuves; tesmoignant d'estre bien marry de ne pouvoir point satisfaire à leur priere; veu qu'il n'avoit pas moins d'inclination pour ce voyage, que Messieurs d'Amsterdam pouvoient avoir de passion de le voir dans leur ville, & les asseurant qu'il se souviendroit eternellement de l'amitié qu'ils avoient pour luy. Les Deputés repliquerent en des termes les plus sousmis que le respect leur pouvoit mettre à la bouche, & apres avoir fait des vœux pour la prosperité de sa Majesté, & pour la perpetuelle felicité de son regne, ils se retirerent.

Audiance de l'Envoyé extraordinaire de Suede.

Mr. Coyet Chevalier, Envoyé extraordinaire du Roy de Suede aupres des Estats Generaux des Provinces Unies, avoit fait demander audiance dés le jour precedent; mais celles, que sa Maj. se trouva obligée de donner aux Estats d'Hollande, & en suite aux Commissaires du Parlement & de la ville de Londres, firent remettre cellecy à ce jourdhuy jeudy, à onze heure du matin.

Le

Le Sr Coyet s'estant rendu dans l'antichambre, à l'heure qu'on luy avoit donnée, le Roy luy envoya aussy tost Monsieur Wentworth, un des quatre gentilshommes de la Chambre du lict, pour l'entretenir, en attendant que les affaires permissent à sa Majesté de luy venir parler; comme elle fit incontinent apres, dans l'antichambre mesme. L'Envoyé avoit fait connoistre au Roy, qu'il luy parleroit Latin, & comme il possede assez bien cette langue, il s'estoit preparé à un discours fort elegant: mais sur ce que sa Majesté luy fit dire, que cette langue ne luy estoit pas assés familiere pour s'en pouvoir servir à respondre sur le champ, sur ce qu'il luy pourroit dire, il luy fit son compliment en François, comme avoient fait les Ministres de tous les autres Princes estrangers; s'estendant sur la revolution presente des affaires d'Angleterre, sur les belles & grandes qualités de sa Majesté, & sur l'amitié que les Roys & la Couronne de Suede avoient de tout temps receüe des Roys de la Grand' Bretagne.

Le Roy lui résponďit, que les tesmoignages d'affection qu'il lui rendoit en cette occasion, de la part du Roy de Suede, lui estoient tres agreables, & qu'on le trouveroit tousiours disposé, non seulement à executer avec sincerité les anciens traittés, que l'interest commun a fait faire entre l'Angleterre & la Suede, mais aussy à les confirmer par de novelles & plus estroites alliances. Apres cela sa Majesté s'informa de l'aage du Roy de Suede, qui regne aujordhuy, du lieu ou la Reine demeure, & fait eslever le Roy son fils presentement, & de plusieurs autres choses, qui marquoient la grande bonté, avec laquelle sa Maj^é vouloit recevoir les Ministres des Princes, avec lesquels ses predecesseurs ont tousjours vescu en bonne intelligence. Apres cet entretien familier, dont l'Envoyé se demesla fort bien, il fut chez les Ducs de Yorck & de Glochester, & vit aussy en suitte le Chancelier d'Angleterre; auquel il parla de l'Estat present des affaires du Nort, & luy fit connoistre qu'elles estoient en termes d'accommodement entre les deux Courronnes, de Dannemarc & de Suede.

Apres cette Audiance le Roy donna le reste de la journée aux affaires de son Royaume; se trouvant en des conferences continuel-

tinuelles, avec les Commiſſaires du Parlement & de la ville de Londres.

Comment le Roy eſtoit ſervy.

Il ne ſera pas hors de propos de dire icy un mot de la façon dont le Roy eſtoit ſervy à ſes repas ordinaires, & de l'Eſtat de la dépenſe qui ſe faiſoit tous les jours pour ſa Majeſté. Nous avons parlé de ſa table, & de la façon que les perſonnes Royales, qui y mangeoient, eſtoient aſſiſes. On ne la ſervoit qu'en de grands baſſins en ovale, à cinq ſervices, de ſix plats & de douze aſſiettes chacun, parce que l'on changeoit les aſſiettes deux fois à chaque ſervice, & chaque plat eſtoit ſi fort, que l'on n'aura pas beaucoup de peine à ſe repreſenter la dépenſe, que l'on y faiſoit, quand on ſçaura qu'il y avoit juſques à deux douzaines de faiſans dans un ſeul plat, & que tous les autres plats eſtoient de la meſme force. L'on ſervoit outre cela cinq tables pour les Lords, & une pour les Dames, comme pour la Marquiſe de Worcheſter &c. toutes à quatre ſervices, & preſque auſſy forts & chargés de meſmes viandes, que ceux de là table du Roy, à la reſerve d'un ſeul ſervice, qu'il y avoit de moins entre les pottages & le roſty. Toutes les confitures, tant de la table du Roy, que de celles des Lords & des Dames, eſtoient pillées à tous les repas, & expoſées à la diſcretion du peuple, qui ſe trouvoit ordinairement à ces heures chez le Roy en foule. Et non ſeulement l'on ſervoit de toutes ſortes de vins delicieux aux tables, mais auſſy les ſources en couloient inceſſament, jour & nuict, & ne tariſſoient jamais; tant pour les Anglois, de quelque condition qu'ils fuſſent, que pour tous ceux de la ville qui en venoient demander, Chaque table eſtoit de douze couverts, & avoit ſon maiſtre d'hoſtel, ſes quatre ſommelliers, autant d'aides de ſommellerie, & douze hommes qui ſervoient la viande, & à boire. Mais pour la bouche du Roy il y avoit cela de particulier, qu'il y avoit un eſcuyer de cuiſine pour les potages, un autre pour les entrées, un autre pour la patiſſerie, encore un pour le roſty, & un pour les entremets; chaque Eſcuyer ayant quatre cuiſiners ſous luy, pour chaque ſervice.

Faux avis d'un deſſein ſur la perſonne du Roy.

Il arriva ce jour là une choſe, qui pour avoir fait grand bruit au commencement, merite bien que l'on en parle icy, avec des circon-

constances, qui puissent faire juger de la verité de ce que l'on en disoit alors.

Un homme de condition tres-mediocre, François de naissance, se trouvant sur les neuf heures du soir dans un lieu fort escarté, vers le rempart, se presenta à la porte de la maison d'un meusnier, tout effrayé, & presque interdit, à ce qu'il paroissoit, & comme hors d'haleine, & luy dít; qu'ayant esté obligé à s'esloigner pour quelque necessité de la nature, il s'estoit baissé vers cette petite levée, qui sert comme de retranchement à la Haye, & que nous venons d'appeller *Rempart*, ou estant presque caché, tant parce que le lieu, ou il s'estoit mis, estoit bas, que parce qu'il estoit presque nuict close, il avoit veu arriver, il n'y avoit qu'un moment, trois hommes, dont les deux estoient vestus de gris, & le troisiesme de noir; qui disoient entr' eux, avec déplaisir, selon qu'il en pouvoit juger, en mauvais François, à ce qu'il rapportoit, qu'ils l'avoient manqué deux fois, à cause du grand nombre de personnes qui l'environnoient, & qui luy servoient, comme de gardes, mais qu'ils prendroient si bien leur avantage, des deux costés du carosse, qu'ils ne leur eschapperoit point. Que s'estant levé sur cela, les autres, tout surpris de voir un homme dans un lieu ou ils estoient venus, parce qu'ils croyoient n'y en trouver point, auroienr dit, qu'ils estoient descouverts, & qu'il se falloit desfaire de celuy qui les pourroit deceler. Que sur cela l'un de ces trois lui avoit tiré un coup de pistolet, qui avoit percé son chapeau, qu'il monstra, dont il estoit demeuré estourdy; mais que l'autre ayant jugé, que le coup n'estoit pas mortel, lui en avoit tiré un second, de si prés, qu'il luy avoit bruslé les cheveux: Ce qui l'auroit tellement estonné, qu'il en seroit tombé à terre; ou ayant demeuré quelque temps, jusqu'à ce que ces trois hommes se fussent retirés, il se seroit relevé, & auroit esté droit à la maison de ce meusnier. Et de fait il y donna si bien l'allarme, que le meusnier sortit aussytost avecque luy, & s'estant fait accompagner de deux de ses voisins, qui s'armerent de pierres, comme luy, ils poursuivirent ces trois hommes; mais inutilement, parce qu'ils ne trouverent: c'est pourquoy ils furent sur le lieu, ou il disoit les avoir veu d'abord, & ou l'on trouva en effect le manteau, qu'il disoit

que la peur luy avoit fait abandonner. L'affaire fut jugée de telle importance que l'on ordonna le lendemain à la Cour de justice, d'en faire une information tres-ſevere & tres-exacte. Le delateur y ayant eſté interrogé par des Commiſſaires, perſiſta en ſes premieres depoſitions, que l'on crût d'abord dautant plus veritables, que l'accuſateur, quoy qu'aſſez incommodé en ſes affaires domeſtiques, teſmoigna eſtre fort des-intereſſé; & de ne demander point de recompenſe. Ceux neantmoins, qui ne s'arreſtoient pas beaucoup à ces belles apparences, & qui euſſent voulu, que l'on euſt procedé à un examen plus exact d'une affaire de cette nature, en parloient comme d'une fourbe, que les loix devroient ou juſtifier, ou bien punir du dernier ſupplice. Quoy qu'il en ſoit, elle produiſit cet effet, que les Eſtats, jugeans qu'ils ne pouvoient pas apporter trop de ſoin à la conſervation du pretieux depoſt, qu'ils avoient chez eux, firent avancer en diligence quelques Compagnies de Cavallerie, qui avoient desja eſté commandées, & qui eſtant arrivées, faiſoient garde avec l'eſtendart ſur les avenues du Palais, ou le Roy eſtoit logé, & dont il y avoit tousjours une brigade, qui ſuivoit le Caroſſe, par tout ou ſa Majeſté alloit.

Et dautant que l'on avoit ſceu, qu'il s'eſtoit trouvé dans la flotte un homme aſſez determiné, pour avoir reſolu de mettre le feu aux poudres, lors que le Roy iroit voir le vaiſſeau, ou il ſervoit en qualité de Matelot, quand ſa Majeſté l'iroit viſiter; ce qui avoit obligé l'Admiral Montaigu à ſe ſaiſir de la clef du Magaſin des poudres, & à ordonner à tous les Capitaines des autres navires de la flotte, d'en uſer de meſme en leur bord, & de porter tousjours la clef ſur eux, le Roy fut conſeillé de choſir une garde de quatre vingts gentils hommes, ſous la charge du Lord Gerard, Capitaine de ſes gardes du corps, & un des quatre gentils hommes de la Chambre du lict, qui ſervoient par brigades; en ſorte qu'il y en avoit tousjours vingt, qui marchoient des deux coſtés du caroſſe, ayant une main ſur le baton d'appuy de la portiere, & tenant l'eſpée, tirée du baudrier, dans le fourreau toutes fois, de l'autre. Mais cette façon de marcher eſtant en quelque façon irreguliere, & choquante, dans un païs, ou la perſonne

ſonne de Sa Majeſté n'eſtoit pas moins cherie qu'en ſon Royaume, le Roy conſiderant, qu'il ſuffiſoit d'empeſcher l'abord de ſa perſonne, pour la mettre en ſeureté, voulut qu'ils portaſſent l'eſpée au coſté, & une canne à la main; ce qui aſſeuroit leur contenance, & faiſoit reſpecter leur qualité & leur charge.

Le meſme jour les Eſtats d'Hollande donnerent commiſſion à Mrs. de Wimmenum, deputé de la part de la Nobleſſe au Conſeil d'Eſtat d'Hollande de la part de la Nobleſſe, Halling de Dordrecht, de Marſeveen d'Amſterdam, & Hoogland d'Alcmar, d'aller feliciter la Reine de Boheme, les Ducs de Yorck & de Glocheſter, la Princeſſe Royale, la Princeſſe Doüariere d'Orenge, & le Prince d'Orenge, ſur le reſtabliſſement du Roy de la Grand' Bretagne. Ils executerent cette commiſſion incontinent apres le diſné; Mr de Wimmenum faiſant le compliment par tout, & ce qu'il y a de plus admirable, ne ſe ſervant jamais deux fois d'une meſme penſée, ny des meſmes paroles en toutes ſes harangues.

Les Eſtats d'Hollande donnerent auſſy charge à Monſieur de Wimmenum de ſcavoir de ſa Majeſté, ſi elle trouveroit bon, qu'ils luy fiſſent un ſouper, ou les Eſtats d'Hollande puſſent avoir l'honneur de la traitter en particulier, & ſi elle deſiroit qu'en ce cas là les Eſtats s'y trouvaſſent en corps, pour luy rendre plus d'honneur, ou ſi elle aimeroit mieux, qu'ils y envoyaſſent des Deputés. Surquoy ſa Majeſté, ayant teſmoigné de la complaiſance,pour ce qu'ils avoient ſouhaitté, & ayant fait connoiſtre que par la deputation d'une ſeule perſonne de chaque membre, elle ſeroit auſſy ſatisfaite,que ſi les Eſtats s'y trouvoient en corps, l'on prit jour pour dimanche ſuivant, 30 du meſme mois. L'on pria Monſieur de Wimmenum, de ſe charger de toute l'ordonnance du feſtin, & de donner les ordres neceſſaires pour cela, & les Eſtats nommerent les Commiſſaires, qui s'y devoient trouver de leur part: ſcavoir Mrs. de Waſſenaer, Lieutenant Admiral d'Hollande, & de Wimmenum, pour la Nobleſſe; de With de Dordrecht, Fabricius de Haerlem, Graſwinckel de Delft, Buyteveſt de Leiden, de Marſeveen d'Amſterdam, Cant de Goude, vander Meyde de Rotterdam, vander

Colck de Gornichem, vander Eyck de Schiedam, vander Croest de Schoonhoven, vanden Berg de la Briele, Teylingen d'Alcmar, Jaeger de Hoorn, Roemer Cant d'Enchuysen, Houtuyn d'Edam, Houting de Munickendam, Stellingwerff de Medenblick, & Roothooft de Purmerent; à quoy l'on adjousta Messieurs de Wit, Conseiller Pensionnaire, & de Beaumont Secretaire des Estats de la mesme Province.

Les Estats d'Hollande envoyent des vivres, & des refraischissements à la flotte.

Mais afin qu'il ne manquast rien aux tesmoignages d'affection, que les Estats vouloient rendre à sa Majesté, ceux d'Hollande ordonnerent, le mesme jour, que l'on envoyeroit toutes sortes de raffraischissements au vaisseau Admiral, & à ceux du Vice-Admiral & du Contre-Admiral, pour estre en suite distribués par toute la flotte. L'on en communiqua pour cet effect avec Messieur de Wassenaer, Lieutenant Admiral d'Hollande, & l'on fit achetter une si grande quantité de vin, de vivres, de citrons, d'orenges & d'autres provisions, que le Lord Montaigu fut contraint d'avoüer, qu'il n'en avoit jamais tant veu. On ne les envoya pourtant à bord, qu'apres que le Roy eust arresté le jour de son embarquement, & les Conseillers Deputés, qui devoient executer les ordres des Estats d'Hollande, en donnerent la commission à Mr de Valquenbourg de Hartoge, Capitaine au regiment des Gardes, qui les fit tous porter au bord de l'Admiral, au quel il fut jugé à propos, que l'on laisseroit la disposition, pour les faire distribuer à tous les autres vaisseaux, sur ses ordres.

Les Estats Generaux fournissent de vaisseaux, pour le transport de l'Escurie du Roy.

Les Estats Generaux, de leur costé, firent escrire au College de l'Admirauté de Rotterdam, à ce qu'il eust à fretter, & faire mettre en estat, tel nombre de heus & d'autres bastimens, que les Officiers de l'Escurie du Roy, & de celles des Ducs de Yorck & de Glochester, jugeroient necessaire pour le transport des chevaux, & d'un partie du bagage de sa Majesté, & de leurs Altesses Royales, & l'on donna ordre à ce qu'ils fussent nourris & logés en la ville de Rotterdam, en attendant l'embarquement, & que l'on pourveust les navires de foin, d'avoine & de paille, pour le temps, que vrays semblablement ils pourroient estre sur la mer.

Et font complementer les Commissaires du Parlement.

Vendredy 28 May, les Estats Generaux, qui sçavoient qu'ils feroient plaisir au Roy, en faisant faire civilité au Parlement, deputerent

puterent Messieurs de Ripperda de Buirse, de la Province de Geldre, & Schulenbourg de Groeningue, pour aller faire compliment aux Commissaires des deux Chambres du Parlement, & de la ville de Londres, sur l'Estat present des affaires d'Angleterre.

Les Lords Deputés de la Chambre Haute s'assemblerent en la maison du Comte d'Oxford; qui estoit logé chez Monsieur Buisero, Greffier du Conseil du Prince d'Orenge, & les Commissaires de la Chambre basse se trouverent chez le Lord Fairfax, qui estoit logé en la maison du Baron d'Asperen, deputé de la part de la Province d'Hollande au College de l'Admiraute d'Amsterdam, & receurent cette civilité avec beaucoup de satisfaction.

Les Estats d'Hollande donnent des Charges, à la recommandation du Roy.

Le mesme jour les Estats d'Hollande, ayant deliberé sur la recommandation, que le Roy leur avoit faite, lors qu'ils furent salüer sa Majᵉ en corps, de quelques personnes & Officiers Anglois, qui sont au service de cet Estat, dont elle vouloit reconnoistre l'affection, qu'ils avoient tesmoignée en son affliction, tant pour ses interests, que pour la personne de la Princesse Royale, sa Sœur, ordonnerent, que les trois regimens d'infanterie Escossoise, qui avoient esté reformés, & reduits à deux, en l'an 1655, seroient remis en leur premier estat, en faveur du Lieutenant Colonel Hinderson, & qu'on luy donneroit le commandement du troisiesme, avecque la qualité de Colonel. Je dis la qualité; parce que depuis quelques années, & en consideration de la paix, ou les Officiers majors sont sans fonction, les Colonels n'ont que le seul tiltre, avecque les gages & le traittement de l'Estat Major de Lieutenant Colonel. Ils donnerent en cette mesme consideration une compagnie de Cavallerie au Sʳ Kerckhoven, fils du defunct Sʳ de Heemvliet, en son vivant, Grand Veneur, ou comme ils disent, Forestier d'Hollande sous le feu Prince d'Orenge, & Intendant de la maison de la Princesse Royale, laquelle vouloit reconnoistre les services du Pere, & l'affection de la Dame de Stanop, sa Veufue, que le Roy avoit faite Comtesse de Chesterfield, en luy procurant cette charge par l'intercessiõ du Roy, apres luy avoir donné la conduite que son Pere avoit de ses affaires. Les Estats d'Hollande donnerent aussy une compagnie d'infanterie Walonne, avec l'esperance d'une de Cavallerie, à

 Mon-

Monſieur de Languerac, Gentilhomme du Païs, de la Maiſon de Boetſelaer, qui juſques là avoit trouvé de grands obſtacles à ſon avancement.

Ils envoyent cōplementer les Commiſſaires du Parlement.

Ils ordonnerent auſſy, que Mrs. de Wimmenum, de la part de la Nobleſſe, Halling de la ville de Dordrecht, de Marſeveen d'Amſterdam, & Hooglant d'Alcmar, iroient ſalüer, de leur part, les Commiſſaires des deux Chambres du Parlement, & les Deputés de la ville de Londres, & feliciter ſur l'affection, avec laquelle ils avoient procuré le retour du Roy, & ſur le zele avec lequel ils avoient travaillé à reſtablir les affaires du Royaume, au meſme eſtat qu'elles eſtoient ſous leurs derniers Monarques, ſous leſquels elles avoient eſté dans un eſtat le plus fleuriſſant du monde. Ils trouverent les Commiſſaires aſſemblés aux meſmes lieux, ou les Deputés des Eſtats Generaux les avoient rencontrés, ſcavoir les uns chez le Comte d'Oxford, & les autres chez le
,, Lord Fairfax, & Mr de Wimmenum leur dít: Que Mrs les Eſtats
,, d'Hollande, qui avoient tant de ſujet de ſe rejoüir de cette gran-
,, de cataſtrophe, qu'ils voyoient en Angleterre, ne pouvoient pas
,, eſtre muëts en cette merveilleuſe conjoncture, & en cette joye
,, publique & univerſelle, mais qu'ils ſe trouvoient obligés de
,, s'en expliquer avec ceux qui y ont le plus contribué, & qui
,, en ſont les principaux auteurs. Que le Parlement d'Angleterre
,, avoit cet avantage, d'eſtre comme le fondement de l'Eſtat,
,, mais que ceux qui le compoſent aujourdhuy, avoient acquis cet-
,, te gloire aupres de la poſterité à jamais, que non ſeulement ils a-
,, voient retiré le Royaume de la derniere calamité, pour le porter
,, à la plus haute felicité; mais auſſy qu'ils avoient eſté les premiers
,, des trois Royaumes à ſe declarer pour une ſi glorieuſe entrepriſe.
,, Que Meſſieurs les Eſtats, qui en vivant avec l'Angleterre, de la
,, façon, qu'ils avoient veſcu pendant l'anarchie & le deſordre, a-
,, voient fait connoiſtre, combien l'amitié des Anglois leur eſtoit
,, chere, y prenoient la part qu'ils devoient, aſſeuroient Meſſieurs
,, les Commiſſaires de la perſeverance de leur affection, & prioient
,, Dieu pour la contiuuation de la proſperité des affaires du Roy-
,, aume, & de leurs perſonnes en particulier, avec toute l'ardeur,
,, que l'on pouvoit eſperer d'un Eſtat allié, & de perſonnes parfai-

tement affectionées à leur bien & à leurs interests. Les Comissaires répondirent par la bouche des Lords, que nous venons de nommer, & apres avoir remercié Messieurs les Estats de l'affection qu'ils avoient pour le Roy, & pour le bien du Royaume, dont ils donnoient tous les jours de si esclatantes preuves, remercierent Messieurs les Deputés de la peine, qu'ils avoient voulu prendre, en venant leur en donner de plus grandes asseurances en leur particulier; offrans de reconnoistre l'un & l'autre, par les services de leurs personnes, & par une amitié perpetuelle & inviolable de leur Estat à cette Republique, & conduisirent les Deputés jusqu'au carrosse. ,,

Advis du Conseil d'Estats d'Hollande pour un fonds, de six cens mille Florins.

Sabmedy 29 May les Conseillers Deputés, qui font le Conseil d'Estat d'Hollande, considerant la dépense, que la Province avoit faite pour la reception du Roy, en son voyage depuis Breda, & celle que l'on seroit obligé de faire encore, tant au festin, que l'on preparoit pour le lendemain, que pour les presents que l'on avoit dessein de faire à sa Majesté, & aux Princes, ses Freres, representerent aux Estats d'Hollande, qu'il seroit besoin de faire presentement un fonds de six cens mille florins. Les Estats y consentirent aussitost, & trouverent bon que l'on feroit monter pour le Roy le Lict, & l'ameublement, que le feu Prince d'Orenge, dernier mort, avoit fait faire pour les couches de la Princesse Royale, & dont neantmoins elle ne s'estoit point servie, à cause de la mort du Prince son Mary, qui deceda huit jours devant la naissance du Prince son fils. Ce lict est sans doute le plus beau & le plus riche, qui ait jamais esté fait à Paris, & oultre le dais, les sieges, les escrans, les tapis, & les autres pieces necessaires, pour rendre un ameublement complet, les Estats y vouloient ajouster une parfaitement belle tenture de tapisserie, de haute lice, rehaussée d'or & d'argent, qu'ils font faire exprés, un grand nombre de beaux tableaux, de la maniere des plus excellents peintres, tant d'Italie, que du païs, anciens & modernes, & tout ce qui peut composer une chambre, digne de loger un si grand Monarque, en sa plus grande magnificence.

Le Conseil d'Estat donne ordre pour l'embarquement du bagage.

Le mesme Conseil d'Estat ordonna aussy, que toutes les barques de pescheurs, des villages de Scheveningue & de Heyde, seroient

roient arreſtées pour le ſervice de l'Eſtat; afin de ſervir à l'embarquement de la Cour & du bagage du Roy, & que pour le meſme effect le village de Catwijck ſur la mer envoyeroit Lundy prochain à Scheveningue dix, & ceux de Nortwijck, Santvoort & Wijck ſur la mer, chacun huit barques. Il donna auſſy ordre au Capitaine du Charoy, de faire tenir preſts trente chariots descouverts, pour mener une partie du bagage à Scheveninge, Lundy ſuivant, & pareil nombre, avec quarente chariots couverts, pour conduire le train mardy, qui eſtoit le jour, que le Roy avoit nommé pour ſon depart, quoy qu'il fuſt differé depuis juſqu'à mercredy, deuxieſme jour de Juin, ainſy que nous verrons cy-apres.

Le meſme jour le Duc de Yorc, Frere du Roy, accompagné du Duc de Brunſwic-Lunenbourg, & de grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes Anglois & Hollandois, fut à Scheveninge, à deſſein de prendre le ſerment de fidelité des matelots, en qualité d'Admiral d'Angleterre: mais le vent eſtant contraire, & le mer ſi eſmeüe, que le Lord Montaigu Vice-Admiral, ne jugea point à propos de faire partir des barques de ſon bord, pour aller querir ſon Alteſſe Royale, & les peſcheurs du village refuſant de le mener à bord, il fut obligé de s'en retourner diſner à la Haye.

Audiance des Miniſtres de Brandenbourg.

Monſieur Weiman, Conſeiller au Conſeil d'Eſtat de Electeur de Brandenbourg, & ſon Chancelier en la Duché de Cleves, avoit eu l'occaſion de faire la reverence au Roy à Breda, où il eſtoit allé pour les affaires de la tutele du Prince d'Orenge, dont ſon Alteſſe Electorale a bien voulu ſe charger en partie: C'eſt pourquoy il n'avoit pas voulu preſſer ſon audiance, pendant les premiers jours aprés ſon arrivée, où ſa Maj. avoit eſté accablée de compliments. Mais dés que le Prince Maurice de Naſſau, qui avecque le gouvernement de la ville de Weſel, & la charge de Lieutenant General de la cavallerie, au ſervice des Eſtats Generaux des Provinces Unies, ne laiſſe pas d'eſtre Gouverneur de la Duché de Cleves, & des Provinces qui y ſont annexées, au nom de l'Electeur de Brandenbourg fut arrivé, ils jugerent à propos, de faire un compliment ſolemnel à ſa Majeſté au nom de ſon Alteſſe

Electorale.

Electorale.Le Prince y fut ce mesme jour de sabmedy 29, accompagné de Mr. Weiman, qui nonobstant les emplois qu'il a d'ailleurs, ne laisse pas de resider, depuis quelques années, à la Haye, pour les affaires de la tutele du Prince d'Orenge, & de Mr. Copes, Resident ordinaire de la part de l'Electeur aupres de Messieurs les Estats. Le discours du Prince fut de cavallier; de sorte qu'apres que le Roy eust répondu à son compliment, l'on parla d'affaires indifferentes, qui n'ont rien de commun avec cette relation.

Audiance du Residẽt de Hesse.

Le mesme jour le Chevalier de Vicquefort, Resident aupres de Messieurs les Estats pour le Lantgrave de Hesse, fit son compliment pour le Prince son maistre, qui fut d'autant mieux receu, qu'en son particulier il avoit eu l'occasion de rendre de tresimportans services à sa Majesté; aussy bien qu'au feu Roy son Pere, de glorieuse mémoire. Il avoit eu l'honneur de faire la reverence à sa Majesté à Breda, lors du voyage, qu'il y avoit fait quelques jours auparavant, avecque le Duc de Brunswic-Lunenbourg, ou le Roy luy avoit tesmoigné, qu'il se souvenoit de l'affection qu'il avoit eu pour son service. Il parla aussy pour le Duc de Courlande en sorte, que le Roy, qui tesmoigna estre touché de l'affliction de ce Prince, protesta qu'il ne manqueroit pas de reconnoistre les bons offices, que ce Prince a rendus au feu Roy, & à sa personne mesme, pendant les desordres de son Royaume.

Le Sieur de Rait est fait Chevallier Baronnet.

Monsieur Gaultier de Raet, Conseiller en la Justice d'Hollande, Zeelande & Westfrise, estant allé à Bruxelles au commencement du mois de Mars de l'année courrante, avec le Sieur Goes, son collegue, en vertu d'une commission de la Cour, pour parler à la Princesse Royale des affaires de la Principauté d'Orenge, avoit sceu que l'on y avoit eu advis, que le General Monck, ne dissimuloit presque plus l'inclination qu'il avoit pour les interests du Roy, & pour le restablissement des affaires d'Angleterre, & prit de là la liberté de feliciter le Roy. Sa Majesté le receut si bien, comme aussy les paroles qu'il luy dít, lors qu'estant allé depuis pour les mesmes affaires à Breda, ou sa Majesté s'estoit rendüe, il luy fit connoistre le sujet, qui empeschoit Mrs Estats de la faire complimenter presentement sur l'Estat des affaires du Royaume, qu'elle luy dít, qu'elle ne se verroit jamais chez elle, qu'elle ne se souvinst de la

bonne volonté, qu'il luy teſmoignoit en cette conjonĉture. Et de fait ce meſme jour là, 29 May, le Roy, ſe ſouvenant de ces marques d'affection, luy en envoya de la ſienne, en luy faiſant preſenter par le Sieur Oudart, Conſeiller de la Princeſſe Royale & du Prince d'Orenge, ſon fils, des lettres patentes, ſous le grand ſeau d'Angleterre; par leſquelles il donne à Mr. de Raet, & à ſes enfans maſles, à perpetuité, la qualité & le rang de Chevalier Baronnet. Et dautant que ceux, que le Roy honore de ce tiltre, ſont obligés d'entretenir trente hommes de pied armés, pour la guerre d'Irlande, ou bien de payer entre les mains du treſorier, la ſomme de mille, quatre vingts quinze livres, ſa Majeſté fit accompagner les premieres lettres, d'une ſeconde, portant diſpenſe de payer la ſomme, que nous venons de nommer, ou plutoſt une quittance generale, pour le Sieur de Raet & ſes deſcendans à perpetuité, de la meſme ſomme.

l'Ambaſſadeur d'Eſpagne traitte le Roy.

Nous avons dit ailleurs, que D. Eſtevan de Gamarra, Ambaſſadeur ordinaire d'Eſpagne aupres de Meſſieurs les Eſtats, avoit eſté audevant du Roy juſqu'au Moerdijck, pour y teſmoigner à ſa Majeſté la joye qu'il avoit de ſon reſtabliſſement. Le ſejour, que le Roy a fait à Bruxelles, pendant quelques années, ou D. Eſtevan de Gamarra avoit l'honneur de loger quelques jours dans ſa maiſon les deux Princes, freres du Roy, le faiſoit conſiderer tout autrement, qu'il n'euſt pû eſperer de ſon caractere, dans un temps, ou il y avoit guerre ouverte entre l'Eſpagne & l'Angleterre, quoy que contre l'intention des deux Rois. Les careſſes, que les Princes luy avoient faites en cette rencontre, & les civilités extraordinaires, qu'il avoit receu du Roy, partoient d'une affection particuliere, auſſy bien que la bonté, avec laquelle les meſmes Ducs de Yorc & de Glocheſter ſe prierent à diſner chez luy, Jeudy 27 de ce mois. Le Marquis d'Ormont, & pluſieurs autres Seigneurs, y avoient diſné le jour precedent, avecque la meſme familarité, avec laquelle les Lords Germain, Comte de S. Alban, & Craft eſtoient allé diſner chez l'Ambaſſadeur de France, le jour que le Roy arriva à la Haye: & ſur le recit que ces Seigneurs avoient fait à leurs Alteſſes Royales de la grand' chere que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne leur avoit faite, elles reſo-

lurent

lurent d'y aller disner le lendemain. Mais le Roy, qui voulut ce jour là disner en public, avec la Reine de Boheme, la Princesse Royale, le Prince d'Orenge, & les Deputés des Estats Generaux, ayant desiré que les Princes, ses Freres, fussent de la compagnie, l'Ambassadeur, qui avoit attendu leur Altesses Royales, se donna la liberté de se plaindre au Roy mesme, par raillerie, de ce qu'il luy avoit enlevé ses hostes. Sa Majesté eut la bonté de luy dire, que c'estoit à dessein qu'elle les avoit empesché d'aller disner chez luy, parce qu'elle vouloit aussy estre de la partie. Et de fait ce mesme sabmedy, le Roy, apres avoir fait une cavalcade à Scheveningue, ou il vit la Flotte, & une visite chez la Reine de Boheme, s'alla sur le soir rendre à l'hostel de l'Ambassadeur d'Espagne, ou se trouverent aussy la Reine de Boheme, les Ducs de Yorc & de Glochester, la Princesse Royale, le Prince d'Orenge, le marquis d'Ormont, les Lors Digby, Craft & Taff, Madame de Stanop, Veufue du Sr de Heemvliet, à qui le Roy a donné la qualité de Comtesse de Chesterfield, & Mad. Howard, sa belle fille, Dame d'honneur de la Princesse Royale. La table estoit couverte dans la salle, qui est une des plus belles & des plus grandes de toute la Haye; mais il seroit bien difficile de faire une discription pertinente de ce festin; parce qu'encore que l'on n'y servist que du poisson & des legumes, il fut sans doute un des plus splendides & des plus superbes que l'on ait veu chez un particulier. Il y eut deux grands services de poisson, ou plustost de monstres marins, sans les potages & sans les entrées & les entremets, & l'on y servit une si grande quantité de confitures, seches & liquides, que toutes les personnes de qualité, qui estoient venu en grand nombre voir l'ordre de ce soupé, s'en retournerent toutes chargées. Car le maistre du logis avoit donné ordre à ce que l'on en servist, & que l'on presentast de la limonade, de l'hipocras, & de toutes sortes de vins delicieux, à tous ceux qui en demanderoient, pendant que les Officiers de sa Majesté, & de leurs Altesses Royales, estoient magnifiquement traittés dans les autres appartements de l'hostel. Le Roy y parut de meilleure humeur, que l'on ne l'avoit pas encore veu, & tesmoigna s'ennuyer si peu en cette Compagnie, laquelle n'estoit composée presque que de sa famille, & de person-

nes qu'il voyoit tous les jours, qu'il s'y arresta jusqu'à un' heure apres minuict ; sans que neantmoins aucun desordre, ou la moindre confusion, troublast leur conversation & leur divertissement.

Downing se presente au Roy. Tout y estoit beau & magnifique ; mais ce qu'il y eut de plus remarquable, ce fut que sur le minuict l'on y vit arriver le S^r. Downing, qui avoit fait les affaires d'Angleterre aupres de Messieurs les Estats en qualité de Resident, sous Olivier Cromwel, & en suite sous le pretendu Parlement, qui ayant changé la forme du gouvernement, apres avoir chassé le dernier Protecteur, luy avoit continué son employ, sous la qualité d'Envoyé extraordinaire. Il avoit commencé à avoir du respect pour la personne du Roy, quand il sceut, que toute l'Angleterre s'estoit declarée pour un Parlement libre, & il estoit party d'Hollande, sans ordre, dés qu'il sceut, qu'il n'y avoit plus rien qui se pust opposer au restablissement du gouvernement Monarchique; à dessein de demander des lettres de recommandation au General Monck. Ce Seign^r. le consideroit; tant à cause de la naissance de sa femme, qui est illustre, que par ce que Downing avoit tesmoigné quelque respect pour luy, dans un temps ou cette importante personne ne pouvoit pas encore descouvrir ses intentions. C'est de ses lettres qu'il estoit chargé, quand il arriva sur le minuict chez l'Ambassadeur d'Espagne, ainsy que nous venons de dire. Il les presenta aussitost au Roy, qui se leva de table quelque temps apres, leut les lettres, receut les sousmissions du S^r. Downing, & luy accorda le pardon & la grace que demandoit pour luy, celuy à qui il ne pouvoit rien refuser. Quelques jours apres le Roy le fit Chevallier, & vouloit que l'on crust, que les fortes aversions, que ce Ministre du Protecteur avoit fait paroistre contre luy, en toutes les occasions, & aupres de toutes sortes de personnes indifferemment, mesmes peu de jours devant la declaration publique & generale de toute l'Angleterre, ne procedoient point d'aucune mauvaise intention, mais seulement d'une profonde dissimulation, dont il avoit esté contraint de couvrir ses veritables sentiments ; de peur de faire tort aux affaires de sa Majesté.

Dimanche 30 jour de May, le Roy devoit aller le matin au presche

presche, & pour cet effet il avoit esté ordonné que le S[r] Hardy, un des Ministres, qui estoient venu d'Angleterre avec les Commissaires de la ville de Londres, feroit un sermon devant le Roy dans la chapelle de la Cour, qui sert de temple aux François, qui demeurent à la Haye, à onze heures devant mydi, apres que ceux cy auroient achevé leurs devotions ordinaires. Et afin de prevenir le desordre parmy le peuple, qui y estoit arrivé en foule des villes voisines, l'on avoit bien ordonné à la compagnie, qui estoit de garde, de se saisir de toutes les avenües de la chapelle, & particulierement de se rendre maistre de la porte, qui conduit dans un petit retranchement, ou les Princes d'Orenge ont cydevant fait faire un banc revestu de velours noir,& couvert d'un daiz de la mesme étoffe, pour eux & pour les personnes de qualité qui se trouvoient ordinairement à leur suite, mais l'on n'avoit point songé à remedier à un autre inconvinient, qui eluda toutes les autres precautions que l'on y avoit apportées. Car les François, au lieu de faire place aux Anglois, & d'user de la civilité qu'ils ont accoustumé d'avoir pour les estrangers, ne voulurent point sortir du temple; & mesmes les personnes de condition, qui s'estoient mis dans le petit retranchement, dont nous venons de parler, & qui estoient la pluspart Hollandois, refuserent de faire place aux Lords, qui estoient en tres grand nombre aupres de la personne du Roy: sans considerer, que cette mesme incivilité les empeschoit absolument de satisfaire à la curiosité, qu'ils avoient de voir le Roy, & d'assister à la Liturgie Angloise. Le Lecteur de l'Eglise exhorta le peuple à se retirer, & mesmes le Pasteur, qui avoit fait le presche, remonta en chaire, & leur representa le tort qu'ils se fasoient, aussy bien qu'à leurs Freres de la mesme religion, & estrangers comme eux en ce païs, en s'opiniastrant à demeurer ainsy en leurs places, apres avoir oüy la parole de Dieu, dans un lieu, ou ils en avoient esté repeús, & en manquant de respect au Roy, à qui ce mesme temple avoit esté donné par leurs Superieurs, & ou les Anglois la devoient oüir apres eux, en leur langue. Mais ces exhortations ne firent point d'impression sur des esprits preoccupés, non plus que les autres raisons qu'il allegua; de sorte que le Roy

ſe trouva obligé d'aller faire ſes devotions dans l'appartement de la Princeſſe ſa Sœur, au lieu, ou ſon Alteſſe Royale a accouſtumé de faire faire le preſche; particulierement depuis que des conſiderations tres-importantes l'empeſchoient d'aller au temple des Anglois, où l'on fit entrer ce qu'il y pouvoit tenir de Seigneurs de cette nation. Le Miniſtre prit ſon texte au chap:26. du Prophete Eſaie, verſ: 19. qu'il appliqua à l'eſtat preſent des affaires d'Angleterre, & fit un diſcours ſi ſcavant & ſi pathetique, qu'il n'y eut perſonne, qui n'en fuſt touché & edifié.

Le Roy touche les malades.

Apres que le ſermon & la liturgie furent achevés, il s'y preſenta pluſieurs malades d'Eſcroüelles, que le Roy devoit toucher en ſuite de pluſieurs autres, qu'il avoit touchés vendredy & ſabmedy 28 & 29 de ce mois, dans le particulier. Et dautant que cette ceremonie ſe fait avec des circonſtances fort remarquables, & bien differentes de celles qui l'accompagnent en France, quand le Roy y touche les malades, il ne ſera pas hors de propos d'en dire icy toutes les particularités; puis qu'auſſy bien elles ſont une des parties eſſentielles de noſtre relation, qui ne doit rien obmettre de ce que ſa Majeſté a fait à la Haye. Mais devant que nous engager en ce recit, il ſera neceſſaire de destromper l'eſprit de ceux, qui croyent, que ce que les Rois d'Angleterre ſont en cette rencontre, n'eſt qu'une copie de ce qui ſe fait en France, & que ce n'eſt qu'à cauſe de la pretenſion qu'ils ont ſur cette Couronne, & qu'en vertu du tiltre qu'ils prennent & des armes de France dont, ils chargent leur eſcu, qu'ils s'attribuent une grace, qui n'eſt donnée qu'au fils aiſné de l'Egliſe. Car il eſt tres-certain que le Roy de la Grand' Bretagne a ce droict & cet avantage, non point comme Roy de France, quoy qu'il en prenne la qualité en ſes tiltres, mais comme Roy d'Angleterre, & parce que les Rois, ſes predeceſſeurs, en ont uſé avec efficace, depuis le regne d'Edüard, ſurnommé le Confeſſeur, c'eſt à dire depuis le commencement de l'onzieme ſiecle, & long temps devant que les Rois d'Angleterre euſſent declaré leurs pretentions, comme ils firent, lors que Philippes de Valois parvint à la Couronne. Aujourdhuy cette ceremonie, ſe fait de la façon que nous allons dire preſentement.

Ceux

Ceux qui ſe ſentent affligés du mal,que l'on appelle *les Eſcroüelles,* que les Anglois nomment, *the Kings-evil*: c'eſt à dire, *la maladie du Roy*, parce que le Roy la guerit, ſont obligés de s'adreſſer au premier Chirurgien de ſa Majeſté, qui les viſite: Et s'il juge que c'eſt le mal que le Roy guerit, il leur donne jour & heure, pour ſe trouver à la chapelle, ou le Roy les doit toucher. Comme en France la ceremonie de toucher les malades ſe fait le matin, apres que le Roy a communié, auſſy ſe fit elle ce jour là dans la chapelle de la Princeſſe Royale apres que le Roy euſt aſſiſté au ſermon, & aux prieres publiques. Car le preſche eſtant achevé,l'on plaça une grande chaize pour le Roy,en un lieu un peu eſloigné du peuple. Et dés que le Roy fut aſſis,un des Secretaires du cabinet ſe mit du coſté droict de la chaize, tenant au bras, ou bien à la main droite, autant d'Angelots, attachés chacun à un ruban de ſoye blanc, qu'il s'eſtoit preſenté de malades pour eſtre touchés; qui s'y trouverent alors au nombre de quarante huit. Mais dautant que les Angelots, qui eſt une eſpece de monnoye d'or, ainſy nommée, parce qu'elle eſt marquée de la figure d'un Ange, valant environ deux eſcus & demy, ſont ſi rares, que l'on a de la peine à en recouvrer, particulierement en ces Provinces, le Roy ſe ſert ordinairement, ainſy que l'on fit en l'occaſion preſente, de demy Carolus, qui ſont de la meſme valeur. C'eſt le Chapelain, qui a fait le ſermon devant le Roy, & qui pour cet effet prend ordinairement un texte propre pour la ceremonie, qui fait l'office en ſuite, & ſe tient du coſté gauche de la chaize, pendant que le Chirurgien prend place avec les malades vis à vis, mais aſſez loin du Roy: toutesfois en l'occaſion dont nous parlons preſentement, le texte du Miniſtre n'avoit eu rien de commun avec la ceremonie, & ce ne fut point le Paſteur, qui avoit fait le ſermon, qui y aſſiſta, mais le Docteur Brown, Chapelain de la Princeſſe Royale, qui en fit toutes les fonctions, repreſentant le Chapelain du Roy, comme il avoit fait en toutes les rencontres ſemblables à Breda, pendant le ſejour que ſa Majeſté y avoit fait.

Apres que le Roy eut pris ſa place,ayant à ſon coſté le Secretaire, & le Chirurgien devant luy,le Chapelain,qui tenoit un Nouv. Teſt.

à la main,y choisit le texte de Evangile de S. Marc.au chap.16.depuis le verset 14. jusqu' à la fin du chapitre,& en mesme temps le Chirurgien, prenant un des malades par la main, apres avoir fait, l'un & l'autre, trois profondes reverences, vint avec luy se mettre à genoux devant le Roy, tout joignant la chaize: & pendant que le Chapelain prononçoit ces paroles du mesme Evangile, *Ils imposeront leurs mains sur les malades, & ils se porteront bien*, le Roy appliqua ses mains sur les deux joües au malade. Cela estant fait, celuy qui avoit esté touché, se retira, & l'on amena un autre malade au Roy, qui le toucha de la mesme façon; le Chapelain repetant ces mesmes paroles autant de fois, qu'il y avoit de malades que le Roy touchoit, & que l'on amena les uns apres les autres aux pieds de sa Majesté. Le Chirurgien,qui estoit tousjours à genoux, pendant que le Roy touchoit, ne se leva, que quand le Roy eust achevé de toucher le dernier, & alors il fit encore trois profondes reverences, & se retira avecque les malades au lieu où ils estoient auparavant,& se tint la jusqu' à ce que le Chapelain eust achevé de lire le reste de son texte, qu'il ne continua de lire, qu'apres que le Roy eust touché le dernier malade. Cela estant fait, le Chapelain recommença un autre Evangile, pris du premier chapitre de l'Evangile de S. Jean, depuis le verset 1 jusqu'au 15, & pendant qui il le leut, le Chirurgien ramena les personnes touchées au Roy,de la mesme maniere qu'il avoit fait auparavant,& sa Maj[e] prenant de la main de Secretaire du cabinet,tandis que la Chapelain prononçoit ces paroles de l'Evangile,*cette estoit la veritable lumiere, qui illumine tout homme venant au monde,* un de ces Angelots pendus à un ruban, le pendoit au col d'un des malades, qui approcherent les uns apres les autres, de la mesme façon qu'ils avoient fait, lors que le Chirurgien les avoit amenés, pour estre touchés; le Chapelain repetant aussy ces paroles autant de fois qu'il y eut de personnes touchées. Apres cela ils se retirerent encore tous à leur premiere place, & alors le Chapelain acheva de lire Evangile, jusqu'au verset que nous venons de marquer. On leut en suite de cela quelques autres passages de la sainte Escriture, & l'on conclut tout le service par l'Oraison Dominicale,

minicale, & par une priere, que l'on fit à Dieu, à ce qu'il luy pleust benir la ceremonie, que le Roy venoit de faire.

La Liturgie estant finie, le Gentilhomme *Vsher* ou Huissier, ce fut alors Mr. Sandys, qui fit cette fonction, apporta un bassin, une aiguiere & une serviette, & s'estant fait accompagner de deux Lords, ou Comtes, sçavoir de Milord Leonel Cranfield, Comte de Middelsex, & du Lord Henry Jermin, a qui le Roy avoit donné depuis peu la qualité de Comte de S. Alban, il presenta le bassin & l'aiguiere au plus jeune des deux, qui se mit à la gauche, le Gentilhomme, qui portoit la serviette, prenant la droite du plus ancien des deux Lords. Celui cy se trouvant parce moyen au milieu d'eux, ils marcherent en cet ordre vers le Roy, & apres avoir fait trois profondes reverences, ils se mirent tous trois à genoux devant sa Majesté, & pendant que le Comte de S. Alban versa de l'eau sur les mains du Roy, le Comte de Middelsex prit la serviette du Gentilhomme *Vsher*, & la presenta à sa Majesté, qui s'en essuya les mains. Apres cela les deux Lords & le Gentilhomme *Vsher* se leverent, firent encore trois grandes reverences au Roy, & se retirerent: & apres cela le Roy se leva aussy, & s'en alla à la Chambre de la Princesse Royale.

Il est certain, que le Roy a fort souvent touché les malades, tant à Breda, ou il en avoit touché deux cens soixante, depuis sabmedi 17 Avril jusqu'au dimanche 23 May, qu'à Bruges & à Bruxelles, pendant le sejour qu'il y à fait; & les Anglois asseurent, non seulement que ce n'à pas esté sans succés, puis que c'est l'experience, qui y attire tous les jours un grand nombre de ces malades, mesme des Provinces le plus esloignées de l'Allemagne, mais aussy qu'il n'y a point de malade qui en guerisse si parfaitement, qui ne se trouve atteint du mesme mal, s'il est assez malheureux pour perdre, par negligence ou autrement, la medaille, que le Roy luy pend au col, en le touchant; sans qu'il puisse esperer d'en guerir, s'il ne se fait toucher une autre fois, & s'il ne se fait mettre un autre Angelot au col. Nous aurions fait difficulté de toucher à cette particularité, si plusieurs personnes graves, que l'on ne peut point soupçonner de superstition ou de

Les Anglois ne doutent point de l'effet de ce remede.

bigotterie, n'en parloient comme d'une chose tresconstante, & de laquelle il ne faut point douter.

Au sortir de là, le Roy & les Princes allerent disner chez la Princesse Royale, ou ils passerent une partie de la journée, à se divertir dans le particulier. Sur le soir il rendit visite à la Reyne de Boheme, & a l'entrée de la nuict toute la famille Royale se trouva à l'hostel du Prince Maurice, ou les Estats d'Hollande avoient fait apprester un tres magnifique & superbe Festin pour sa Majesté.

Festin des Estats d'Hollãde.

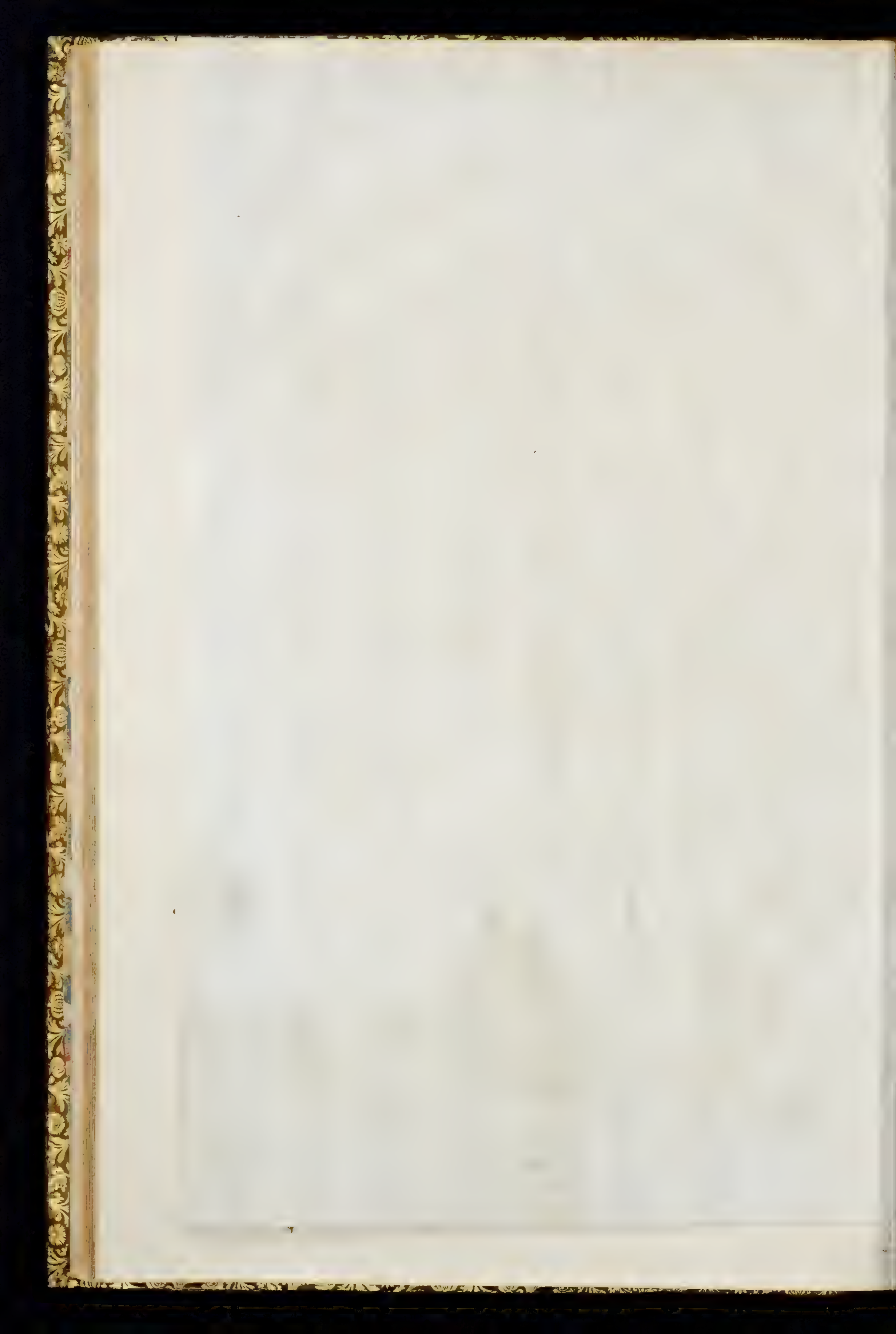
Il y a plus d'une porte qui donne entrée dans le salon, qui fait une des plus belles pieces de tout le bastiment, & en entrant par la porte du milieu, qui est vis à vis du grand Escalier, l'un des plus beaux & des mieux pris de toute l'Europe, parce qu'il est double, tres-large, & tout basty d'un bois d'Inde tres-rare, on la descouvre toute entiere ; en sorte que l'on voit en mesme temps les croisées, qui donnent sur le vivier & sur le Viverberg, en face, les deux cheminées des deux costés, & au milieu du plancher d'enhaut une ouverture, qui s'arrondit en cul de lampe, fermé de vitres, & environné d'une galerie, ou d'un balustre, qui fait le tour du dome. Du centre de ce dome descendoit assez bas une Couronne Royale, fort jolement faite, au milieu de quatre lustres, ou chandeliers de cristal, qui avec plusieurs autres chandeliers & bras d'argent, & avec un fort grand nombre de flambeaux, esclairoient bien mieux tous les recoins, que n'eust fait le soleil en plein midy. Ils donnoient particulierement un merveilleux esclat aux deux enfonceures de la cheminée, qui est du costé gauche, ou deux parquets de bois peint enfermoient autant de buffets chargés de verres de cristal, & d'une grande quantité de vases & de vaisselle d'argent & vermeil doré. La salle estoit meublée de sa tapisserie ordinaire, qui est de damas rouge, cramoisy, & n'avoit point d'autres decorations, sinon que ça & là il y avoit quelques beaux tableaux, & que les extremités des cheminées, & ce qu'il y avoit de vuide au dessus des croisées, estoient ornées de festons, de cordons & de chiffres de verdure, chargés d'Orenges, & meslés de toutes sortes de fleurs, qui ne formoient pas seulement un compartiment fort regulier, mais ils

raffrai-






Pierre Philippe Sculpsit.



raffraiſchiſſoient auſſy merveilleuſement la chambre, & ne charmoient pas moins l'odorat par leur parfum, qu'elles donnoient de plaiſir à la veüe, par la diverſité de leur riche eſmail.

La table eſtoit faite en double potence, & eſtoit poſée en ſorte, que cette partie, ou la famille Royale eſtoit aſſiſe, eſtoit de travers devant la cheminée de la main droite, pouſſant de ſon milieu un tronc, ou manche, qui occupoit plus des deux tiers de la longueur de la ſalle, & elle eſtoit enfermée d'une baluſtrade, de la hauteur de trois pieds, qui regnoit tout à l'entour: en ſorte neantmoins qu'il y avoit aſſez d'eſpace entre le balluſtre & les ſieges de ceux qui eſtoit du feſtin, pour tenir les perſonnes deſtinées pour leur ſervice. Cette baluſtrade avoit pluſieurs guichets, dont l'entrée eſtoit recommandée aux ſoins de quelques officiers des gardes, qui empeſchoient les eſtrangers de s'y preſenter.

Le Roy prit ſa place ſous un daiz de la meſme eſtoffe, dont eſtoit fait reſte de l'ammeublement, entre la Reine deBoheme, ſa tante,qui eſtoit à ſa droite,& entre la Princeſſe Royale,ſa Sœur.Les deux Freres du Roy eſtoient à l'un des deux bouts, du coſté de la Reine de Boheme,& le Prince d'Orenge à l'autre bout,du coſté de la Princeſſe, ſa Mere. Le Roy eſtoit aſſis en ſorte, que de ſa place il voyoit aiſément tous les Deputés des Eſtats d'Hollande, qui occupoient cette partie de la table, qui ſortoit du milieu de celle du Roy, & eſtoient aſſis ſelon le rang, que les nobles & les villes tiennent dans leurs aſſemblées.Ils voulurent bien que le Rhingrave, Commiſſaire General de la Cavallerie, & Gouverneur de Maſtricht, euſt l'honneur de donner la ſerviette au Roy; mais ſa Majeſté ſe fit ſervir tout du long du repas par les officiers de ſa maiſon, auſſy bien que les autres perſonnes Royales par les leurs. Mr de Buat, Capitaine de la Compagnie de chevaux legers, qui eſtoit autrefois celle de la Garde du feu Prince d'Orenge, & aujourdhuy des Eſtats d'Hollande, & Mr d'Iterſum, Lieutenant Colonel d'un regiment d'Infanterie, & Droſſart de Rolduc, au Païs d'Outremeuſe, faiſoient la charge d'Eſcuyers trenchans, & ſervoient la viande devant le Roy, & devant toute la famille Royale; ſe tenans pour cet effet dans le vuide, que les Eſtats

d'Hollande avoient laiſſé entre leurs places & la table de ſa Majeſté. Mrs. de Boetzelaer, fils puiſné du defunct Baron d'Aſperen, de Taillefer, fils aiſné de Mr. de Mauriac, Colonel d'un regiment de gens de pied François, de Steelant, fils de Mr. de Steelant Lieutenant Colonel du regiment d'Infanterye de Mr. de Beverweert,& Droſſart de Buren,& Deſloges, fils du feu Colonel du meſme nom, firent les meſmes fonctions à la table des Eſtats, ſe tenans entre le baluſtre & la table, & prenans les plats des mains des meſſagers publics, qui ont accouſtumé de ſuivre les Deputés des villes aux aſſemblées des Eſtats, pour les ſervir devãt Meſſieurs. La table du Roy eſtoit ſervie de ſix grands baſſins en ovale, & de deux autres baſſins poſés de travers ſur les autres, tous chargés en piramides,& l'on changea les ſervices cinq fois.Il y avoit ſur la table des Eſtats vingt huit grands plats, & pluſieurs aſſiettes creuſes, mais on ne les changea que quatre fois; afin de faire quelque difference de leur table à celle de ſa Majeſté.Aux jours ordinaires, l'on ne ſervoit que ſept tables, avec celle du Roy, ſans celles des vallets: mais ce jour là il y en eut ſeize autres, dont les ſept eſtoient ſervies comme à l'ordinaire, dans les autres appartemens du logis du Roy, & les neuf reſtans dans la chaſteleine, qui eſt comme la conciergerie du chaſteau, ou l'on avoit donné ordre exprés de recevoir & de traitter tous les Anglois qui ſe preſenteroient. Il m'eſt défendu de dire la depence, qui y fut faite ce ſoir la: mais je croy qu'il m'eſt permis d'alleguer icy la perſonne du Roy, & de dire, qu'il dit le lendemain à Monſieur de Wimmenum, qu'il n'avoit jamais mieux ſoupé que le jour qu'il arriva à la Haye, & qu'en tous les Feſtins qu'on luy avoit faits, tant en France, qu'en Eſpagne, en Alemagne, & aux Païs bas, ou on luy en avoit fait de tres-ſuperbes, & entr'autres celuy que l'Archiduc Leopold fit au mois de May 1656, lors qu'il partit des Païs bas, pour aller en Almagne, il n'avoit rien veu d'approchant de celuy, dont Meſſieurs les Eſtats d'Hollande l'avoient regalé le jour precedent.

Il y avoit deux jours que Meſſieurs les Eſtats avoient fait venir à la Haye les compagnies de Cavallerie, dont nous avons parlé ailleurs, & ce ſoir là ils en avoient fait loger une partie, en de petits

petits eſcadrons, ſur les aduenües du logis du Roy, & avoient fait mettre le reſte en bataille dans la plaine; qui eſt un endroit aupres du meſme hoſtel, que l'on peut, pour la beauté des baſtimens qui l'environnent, appeller la Place Royale de la Haye. Le regiment des Gardes eſtoit poſté depuis un des coins du logis, juſqu'au Viverberg, & tout du long de ce beau lieu, juſques à l'autre bout vers la place, derriere la batterie du Canon. Dés que l'on commença à boire la ſanté du Roy, l'on donna le ſignal avec un flambeau à une des feneſtres du logis, qui donnent ſur le Vivier, pour faire tirer le Canon, au quel répondoit la mouſquetterie des Gardes, & en ſuitte les carabines de la Cavallerie, & le canon du rempart. Ce fut juſqu à quatrefois que cette Muſique ſervit d'intermede à ce qui ſe paſſoit dans le Palais durant le ſouper; pendant lequel l'on fit ſortir d'un bateau, qui eſtoit au milieu du Vivier, ou de cet eſtang qui lave le pied de la muraille du logis du Roy, auſſy bien que de tout le grand Palais, un nombre infiny de fuſées & d'autres feux d'artifice, qui donnerent un tres-agreable divertiſſement au peuple, tout du long de la nuict.

Reglement entre les Eſtats generaux, & ceux d'Hollande, pour le compliment de congé.

Lundy, dernier jour de May, Meſſieurs les Eſtats d'Hollande, conſiderans que la meſme raiſon, qui les avoit obligés à faire les honneurs chez eux, à l'arrivée du Roy, les obligeoit à en uſer de meſme à ſon depart & embarquement, & croyans que le Roy partiroit le lendemain, ils reſolurent, que l'on diſpoſeroit Meſſieurs les Eſtats Generaux à faire leur compliment de congé au logis de ſa Majeſté, ce jour là, ou bien le jour de ſon partement, ainſy qu'ils le trouveroient à propos, & qu'on leur feroit entendre, que les Eſtats d'Hollande ne pourroient point ſouffrir, qu'autres qu'eux accompagnaſſent ſa Majeſté, ſoit en corps ou par deputés, lors qu'il partiroit. Les Eſtats Generaux, qui ſçavent que le lieu de leur aſſemblée ordinaire, eſt dans la Souveraineté de la Province d'Hollande, y acquieſcerent ſans repugnance, & eſtoient preſts à faire demander audiance, pour aller prendre congé du Roy en corps ce jour là, quand ils ſceurent que le voyage de ſa Majeſté eſtoit differé d'un jour, & qu'il avoit fait ſçavoir à celuy de Meſſieurs les Eſtats, qui preſidoit cette ſepmaine, que le lendemain il vouloit leur rendre viſite en perſonne, dans le lieu de leur aſſem-

assemblée. Ils eussent esté bien aises de se pouvoir dispenser de recevoir un honneur si extraordinaire, mais ils aimerent mieux se laisser accabler de civilité chez eux, que de commettre une incivilité, en s'opposant à la volonté du Roy. Les Estats d'Hollande, à qui le Roy fit dire, par un des Secretaires de ses commandemens, qu'il leur vouloit faire le mesme honneur, en receurent l'advis avec le mesme respect, & les uns & les autres, aupres avoir concerté avecque les Ministres de la Cour, de quelle façon ils pretendoient recevoir sa Majesté, avec toute la soussmission qu'ils seroient capables de rendre à un si bon Prince, & à un si grand Monarque, ils donnerent chacun chez eux les ordres necessaires, pour cette glorieuse & illustre visite.

Les Estats de la Province de Zeelande, qui avoient esté convoqués extraordinairement en la ville de Middelbourgh, au sujet du voyage du Roy, avoient aussy nommés des Deputés extraordinaires; aux quels ils ordonnerent de faire compliment au Roy, sur son restablissement en ses Royaumes, conjointement avecque les Deputés ordinaires, qui sont icy de la part de leur Province dans les Estats Generaux. Les Extraordinaires arriverent à la Haye dimanche 30 May, & dés le lendemain matin les uns & les autres eurent audiance de sa Majesté, qui les fit recevoir & conduire de la mesme façon, & par les mesmes personnes, dont l'on s'estoit servy à la reception des Deputés des autres Estats, & le Roy leur fit la mesme civilité. Mr Veth, Conseiller Pensionaire de Zeelande, & un des eloquents hommes de son temps, Frere de celuy qui a si long temps, & avec tant de reputation comparu aux Estats Generaux, & qui y est encore presentement pour les interests de sa Province, porta la parole, & fit un tresbeaux discours, parlant en ces termes.

SIRE.

Harangue de Monsieur Veth. Nous sommes icy de la part de Messieurs les Estats de Zeelande, pour faire la reverence à vostre Majesté, & pour l'asseurer de
„ nos treshumbles & tres-respectueux services.
„ Nous nous representons, SIRE, & recognoissons en la personne
„ & à la veüe de vostre Maj^e, les faveurs & les assistences, que nostre Pro-

Province a de tout temps reçeües des Roys de la Grand' Bretagne ,,
vos tres-Auguſtes Predeceſſeurs, & ainſy nous ne pouvons pas ,,
ne la feliciter point, & ne luy teſmoigner la joye, que nous a- ,,
vons de voir la grace, que Dieu a voulu faire à voſtre Majeſté en ,,
cette admirable revolution d'affaires; dont voſtre Majeſté doit ,,
eſtre d'autant plus touchée, que ny elle, ny le reſte du monde ne ,,
l'oſoient pas eſperer. ,,

Si la Grand' Bretagne a faict des feux de joye à la naiſſance de ,,
voſtre Majeſté, quels n'en doit elle pas allumer, en cette mer- ,,
veilleuſe conjuncture? ou nous voyons tous les artifices & les ,,
efforts de ſes ennemis entierement eludés & renverſés; ſa per- ,,
ſonne Royale miraculeuſement reſtablie au Throne de ces An- ,,
ceſtres, & la Couronne (pour dire la verité) envoyée du ciel plu- ,,
ſtot, que miſe ſur la teſte de voſtre Majeſté par main d'homme. ,,
Auſſi ne faut il point douter, que Dieu, qui eſt le Protecteur ,,
particulier des Roys, & qui eſleve à cett' heure voſtre Majeſté ,,
par des voyes ſi extraordinaires, ne manquera pas de la ſouſte- ,,
nir par cette puiſſante main, qu'il l'a poſée ſur ſon chef Royal, ,,
& que toute la Chreſtienté n'en tire des advantages, qui ne peu- ,,
vent pas eſtre ordinaires; puis que Dieu, par qui voſtre Maj[é] regne ,,
ſi viſiblement, fera auſſi en ſorte qu'elle regne pour luy efficace- ,,
ment, en rendant le bien & le repos de ſon Egliſe inſeparables ,,
d'avec les intereſts de ſon Eſtat. ,,

Et ce ſera de là, SIRE que découleront, comme d'une ſource ,,
ineſpuiſable, ſur les conſeils & ſur les actions de voſtre Majeſté, ,,
toutes les benedictions du ciel, qui affermiront le repos de ſon ,,
Eſtat, & qui aſſeureront le ſceptre entre ſes mains; pour le ſou- ,,
lagement de ſes peuples, pour la protection de ſes Alliés, pour ,,
la terreur de ſes Ennemis, & pour l'eſtabliſſement d'une Paix ,,
perpetuelle en toute la Chreſtienté, à l'exaltation du grand nom ,,
de Dieu, & à la gloire particuliere de voſtre Majeſté. Sur tout ,,
eſperons nous, que cette favorable occaſion ſervira à eſtreindre ,,
plus fortement le nœud de cette Alliance, qui a eſté de tout ,,
temps ſi ſoigneuſement entretenuë entre la Grand' Bretaigne & ,,
cette Republique: particulierement ſi Madame la Princeſſe Roy- ,,
ale, qui ſe trouve ſi notablement intereſſée au & bien en la proſpe- ,,

 rité

,, rité de l'un & de l'autre Eſtat, y veut travailler avec le ſoin, que
,, nous nous promettons de ſa bonté.

,, Ce ſont les vœux tres-ardans, *Sire*, que Meſſieurs les Eſtats de
,, Zeelande, vos bien-humbles Serviteurs, font à Dieu, & dont ils
,, eſperent eſtre exaucez en temps opportun.

Les Eſtats de Friſe envoyent cōplimenter le Roy.

Les Eſtats de la Province de Friſe avoient fait la meſme dili-gence, en envoyant ſalüer le Roy par des Deputés extraordinaires, qui eurent audiance le meſme jour, conjointement avec leurs Deputés ordinaires, qui ſont dans les Eſtats Generaux, & furent preſentés à ſa Majeſté par le Prince Guillaume Frideric de Naſſau, Gouverneur & Lieutenant General de leur Province. Le S[r] Harinxma, Conſeiller en la Cour de Juſtice de Leeuwaerden, porta la parole, & fit ſon compliment en François, comme les auters.

Le Comte d'Oldenbourg, eſt le premier des eſtrangers, qui complimenté le Roy.

Juſqu' alors l'on n'avoit point veu de Miniſtre, qui euſt eſté envoyé exprés par aucun Prince, ou Seigneur eſtranger, avec des lettres de creance, pour feliciter le Roy ſur ſon reſtabliſſement, & ſur l'Eſtat de ſes affaires: mais ce jour là arriva à la Haye M[r] de Cotteritz, Conſeiller au Conſeil d'Eſtat du Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorſt, & ſon Droſſart au baillage de Farel, qui eut ſon audiance apres les Deputés de Friſe. Ce Seigneur, qui a mépriſé la qualité de Prince, qu'on luy a offerte, pour ſe conſerver celle du plus-puiſſant Comte de l'Empire, & qui n'eſt pas moins conſiderable par la prudence, avec laquelle il gouverne, que par l'honneur qu'il a d'eſtre de la meſme maiſon que le Roy de Dannemarc, qui ſera ſon heritier en partie, voulant donner une preuve extraordinaire du reſpect qu'il a touſjours eu pour les Roys de la Grand' Bretagne, qui de leur coſté l'ont de tout temps beaucoup eſtimé, avoit dépeſché ce Gentilhomme, dés qu'il ſceut, que le Roy alloit partir de Breda pour venir en Hollande: pas tant pour s'acquitter de ce devoir par un ſimple compliment, que pour l'aſſeurer ſa Majeſté, qu'au premier jour il luy envoyeroit rendre ſon reſpect dans ſon Royaume, par une perſonne qui luy eſt fort proche, qu'il conſidere, & qu'il aime extremement. Le Roy, qui eſt bien plus ſenſible au bien qu'il a receu, qu'aux outrages que ſes ennemis luy ont faits,

vou-

voulut faire connoiſtre, par un accueil tres-civil, & accompagné de beaucoup de tendreſſe, & par une tres-obligeante réponſe, qu'il fit au compliment de ce Gentilhomme, que s'il pouvoit oublier le mauvais traittement, qu'il avoit receu des ſiens, il eſtoit incapable de perdre la memoire des obligations, qu'il avoit au Comte d'Oldenbourg.

Le Duc de Yorck ſe fait faire le ſerment par la Flotte.

Nous avons dit cydeſſus, que le Duc de Yorc, comme Admiral d'Angleterre, avoit voulu, dés ſabmedy paſſé, aller à la Flotte, pour y prendre le ſerment de fidelité des officiers & de l'equippage, & qu'il en avoit eſté empeſché par le vent contraire & par la tempeſte. Mais aujourdhuy, dernier jour de May, il s'embarqua, & fut effectivement dans le vaiſſeau Admiral. La flotte s'eſtoit declarée pour le Roy, lors qu'elle eſtoit encore à l'ancre aux Dunes, incontinent apres qu'elle euſt ſceu l'intention du Parlement, ſur la lettre & la Declaration de ſa Majeſté, dont nous avons parlé au commencement de cette relation, & il y avoit longtemps, que le Lord Montaigu, qui commandoit la flotte, comme vice Admiral, ſous l'autorité du Duc de Yorc, avoit ſi bien fait connoiſtre ſa bonne volonté, que non ſeulment le Roy n'en pouvoit plus douter, mais auſſy qu'il avoit donné de l'ombrage à ceux du party contraire. Mais il falloit dégager les officiers, ſoldats & matelots du ſerment qu'ils avoient au dernier Parlement, & il eſtoit neceſſaire de s'en aſſeurer par un nouveau ſerment de fidelité pour le Roy, leur Souverain Seigneur. C'eſt pourquoy le Duc, eſtant arrivé dans le vaiſſeau Admiral, ou il fut receu par le Lord Montaigu, avec des honneurs & ſousmiſſions extraordinaires, il y fit venir les Capitaines des autres navires, & en prit le ſerment, que les Capitaines firent faire depuis aux officiers ſubalternes, & à tout le reſte de l'equippage, dans les autres vaiſſeaux. Le Lord Montaigu avoit fait changer le pavillon, devant que de partir des coſtes d'Angleterre, & avoit fait biffer les armes de la Republique, qui paroiſſent depuis quelques années ſur le chaſteau de ſa ſuperbe poupe; mais il avoit reſervé l'honneur à ſon Alteſſe Royale, de changer le nom du vaiſſeau, que Cromwel avoit fait nommer Naſeby, en memoire de la grande bataille, ou le feu Roy fut desfait, & par laquelle la rebellion acquit principale-

Change le nom du vaisseau Admiral.

ment les forces, qui l'ont fait subsister jusques à cette derniere revolution. Le Duc croyant qu'il ne luy pouvoit donner un nom qui fust plus agreablement receu, que celuy du Roy, le fit appeller *Charles*.

Description de Admiral.

C'est certainement un des beaux bastimens, qui ait jamais vogué sur la mer. Car encore qu'il soit des plus grands qui se voyent, aprés celuy que l'on appelle en Angleterre *le Souverain*, & qu'il soit monté de quatre vingts pieces de Canon de fonte, parmy lesquelles il y en a plus de vingt de quarante huit livres de balle, il ne laisse pas d'estre un des meilleurs voiliers de tout l'Ocean. Il y avoit dans son bord plus de six cens hommes, tant de Guerre que d'equippage, & les chambres & les galeries du Chasteau, ou le Roy devoit loger; & ou le Lord Montaigu loge ordinairement, estoient toutes lambrissées & dorées, & meublées de beaux licts du plus fin drap d'Angleterre, à franges d'or & d'argent, & de tapis de pied façon de Turquie, pour les personnes Royales. Mais ce qu'il y avoit de plus remarquable, c'estoit que dans la cuisine de l'Admiral il y avoit six Escuyers, qui ne travailloient que pour sa bouche, & que sa table estoit mieux servie sur mer, que ne sont celles de plusieurs Princes en leurs Estats. La vaisselle, qui estoit toute d'argent, estoit d'une grandeur si prodigieuse, que l'on y a veu charger des pieces de beuf rosty, dont les Anglois ont raison de faire une de leur delices, qui pesoient jusqu'à cent livres, & les autres plats, qui accompagnoient celuy là, estoient, sans comparaison, plus forts, que les plus grands bassins à laver, dont l'on se sert ordinairement, & tellement chargés de viande, qu'il sembloit que tout l'equippage deust estre nourry des restes de cette table, quoy qu'ils ne fussent destinés, que pour ceux de la suite du Milord. Le Duc y disna, de l'ordinaire du Vice-Admiral, qui pouvoit passer pour un grand festin, & en se retirant, il fut salué de l'artillerie de toute la Flotte, qui luy avoit fait le mesme honneur lors qu'il y arriva.

Le mesme jour le Roy receut des lettres d'une certaine sorte de gens, que l'on appelle en Angleterre *Quakers*, c'est à dire, trembleurs: par ce qu'aux heures qu'ils veulent faire leurs devotions,

ou

ou prieres, il leur prend,ou pluſtoſt ils ſe donnent,un certain tremblement en toutes les parties du corps, qu'ils diſent eſtre un mouvement violent, cauſé par l'eſprit de Dieu, dont ils veulent faire accroire, qu'ils ſont poſſedés. Il ſeroit bien difficile de dire, ſi ces gens ſont fanatiques ou hypochondriaques; mais il ne ſe peut, qu'un ſi grand dereglement d'eſprit, que celui que l'on remarque en toutes leurs actions, ne procede d'une mauvaiſe diſpoſition du corps. Ils n'ont pas ſeulement perdu le reſpect qu'ils doivent aux Princes & aux Magiſtrats; mais ils manquent auſſy aux devoirs,qui ſont inſeparables de la vie civile: & ils ſont tellement eſloignés de l'humilité, qui eſt une vertu que l'on ne connoiſt que depuis la naiſſance du Chriſtianiſme,que juſques icy l'on n'avoit pas encore veu un animal ſi impudent & ſi orgueilleux. La lettre eſtoit ridicule & impertinente par tout; mais particulierement aux endroits, ou elle prononçoit des menaces du jugement de Dieu contre le Roy, s'il ne protegeoit cette Secte, & s'il n'entroit dans ſes ſentiments.

Le Roy ayant fait ſcavoir dés le jour precedent à Mr de Veth, deputé de la part de la Province de Zeelande aux Eſtats Generaux, & Preſident cette ſemaine pour ſa Province, que ſon deſſein eſtoit de leur rendre viſite le lendemain matin,en leur aſſemblée, ainſy que nous avons dit, il fut reſolu, que l'on recevroit cet honneur avec tout le reſpect imaginable, & que pour cet effect l'on diſpoſeroit toutes les choſes, en ſorte que ſa Majeſté remportaſt de ſa viſite la ſatisfaction, qu'elle s'en devoit legitimement promettre. Et de fait Mardy matin, premier jour de Juin, M^rs les Eſtats Generaux s'eſtant rendus à leur chambre, ſur les dix heures devant midy, ils nommerent M^rs. de Gent, de la part de la Province de Geldre, de Merode & Guldewagen d'Hollande, Staveniſſe de Zeelande, Renſwoude d'Utrecht, Velſen de Friſe, Ripperda de Hengeloo d'Overyſſel, & Schulenbourg pour Groeningue, qui furent au logis du Roy, & luy dirent de la part des Eſtats, qu'ils ſcavoient bien que leur devoir les obligeoit, à venir recevoir les ordres de ſa Maj^e chez luy, mais puis qu'il luy plaiſoit faire l'honneur aux Eſtats Generaux, de ſe vouloir tranſporter en perſonne en leur aſſemblée, ils recevroient cette grace

Le Roy rend viſite aux Eſtats Generaux.

 d'une

d'une façon toute ſoumiſe, & que pour cet effet, ils eſtoient là par le commandement de leurs principaux, pour ſervir ſa Majeſté, & pour la conduire juſques dans la ſalle du Conſeil. Ils avoient fait prier les Eſtats d'Hollande, de faire mettre leur regiment des Gardes en deux hayes, ſur les avenües, depuis l'hoſtel du Prince Maurice juſques au palais, & le Prince Guillaume Frideric de Naſſau, Gouverneur de Friſe, avoit eſté requis de leur part par Mrs. de Velſen & de Schulenbourg, Deputés des deux dernieres Provinces de la Generalité, de ſe rendre à l'hoſtel du Prince Maurice, & de marcher devant le Roy la teſte nüe, pour le conduire, depuis ſon logement juſqu'à l'endroict, ou les Eſtats le recevroient en corps, & de là juſques à la chaize, qui luy avoit eſté preparée.

Ils avoient fait venir un grand cortege de carroſſes, pour la commodité du Roy; mais ſa Majeſté n'eut pas ſitoſt répondu au compliment des Deputés, que tout le monde ayant pris le devant, & ſa Majeſté ſe trouvant ſur le perron de la Cour, fit marcher les Seigneurs de ſa ſuite, & teſmoigna de vouloir faire à pied le peu chemin, qu'il y a depuis l'hoſtel du Prince Maurice juſqu'au Palais. Le Prince Guillaume de Naſſau ſe mit immediatement devant ſa Majeſté, laquelle trouvant bon de ne ſe point couvrir par le chemin, les Deputés des Eſtats, qui la ſuivoient, ſe mirent dans le meſme eſtat, & en cet ordre, entre deux hayes de Soldats, l'on arriva au bas de l'eſcalier de la grande ſalle, ce fut là ou les Eſtats Generaux vinrent en corps au devant du Roy, luy firent une profonde reverence, s'ouvrirent pour le faire paſſer au milieu d'eux, & le ſuivirent ainſy, deux à deux, le long de la ſalle, & en ſuite par la gallerie, ou l'on vend des tableaux, mais dont les boutiques eſtoient fermées ce jour là, & par la Chambre de retraitte, juſques en celle de leur aſſemblée ordinaire; ſa Majeſté & les Eſtats eſtant tousjours descouverts.

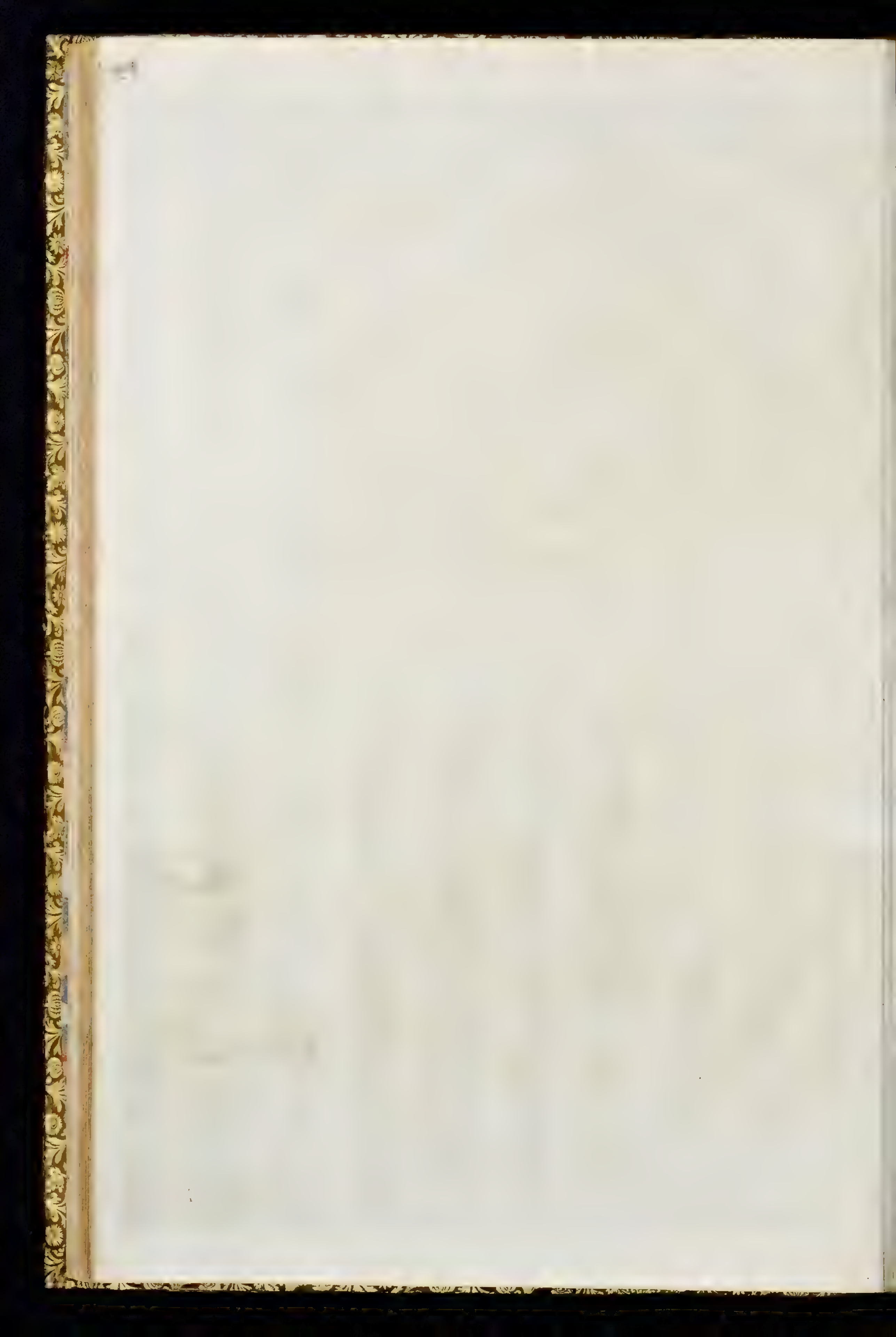
Cette ſalle eſt plus longue que large, & l'on y voit au milieu une table, qui regne preſque d'un bout à l'autre, de la longueur de la ſalle, capable de tenir environ trente perſonnes. Le Preſident de l'aſſemblée, qui change toutes les ſemaines, ſelon le nombre & le rang des Provinces Unies, a ſa place au milieu de la

table,






T. Matham Sc.



mais il l'avoit quittée alors, pour prendre celle qui est vis a vis, ou se mettent les Ambassadeurs & Ministres des Princes estrangers, quand on leur donne audiance publique; & en la place ordinaire du President, l'on avoit fait une estrade, de la largeur de sept ou huit pieds, sur un pied de hault, couverte d'un tapit de pied, qui s'estendoit le long du passage, jusqu' à la porte de la chambre de retraitte. Sur l'estrade estoit posé un fautueil de velours vert,& l'on avoit mis au dessus un dais de velours de la mesme couleur, qui estoit suspendu entre les portraits des quatre derniers Princes d'Orenge, de la Maison de Nassau, que l'on avoit separés, en sorte que ceux des Princes Guillaume & Maurice se trouvoient au costé droict, & ceux de Frideric-Henry, & de Guillaume II. son fils, du costé gauche du daiz.

Le Roy estant arrivé à sa place, qui representoit une espece de throne, le Prince Guillaume Frideric de Nassau, & quelques Seigneurs Anglois se mirent derriere la chaise, & sa Majesté, qui se tint de bout, jusqu' à ce que tous ceux qui composent cet illustre Senat, que l'on nomme les Estats Generaux, & dont le nombre estoit fort grand ce jour là, à cause des Deputés extraordinaires qui estoient venu à cette occasion, fussent entrés, ne se voulut point asseoir, ny se couvrir, que tous les Deputés ne se fussent rangés à leurs places, & alors il s'assit & se couvrit: mais il ne demeura en cet estat, que jusqu' à ce que voyant tous les sieges occupés, & tous les Deputés couverts, il se leva, & s'estant descouvert encore, il remercia les Estats Generaux, en des termes fort obligeans, de toutes les civilités qu'ils luy avoient faites, depuis qu'il estoit arrivé dans le pais: les asseura de la constance de son amitié & de son affection, pour le bien de cette Republique, & leur recommanda les personnes, & les interests de la Princesse Royale, sa sœur, & du Prince d'Orenge, son nepveu, de la maniere que nous aurons occasion de dire cy apres. Mr. Veth, qui presidoit alors pour la Province de Zeelande, comme nous venons de dire, & qui estoit vis à vis du Roy, répondit au nom de l'assemblée, en des termes, qui faisoient connoistre le respect, avec lequel ils ressentoyent l'honneur qu'ils venoient de recevoir.

Cela estant fait, sa Majesté se retira par le mesme chemin, & de la mesme façon qu'il estoit entré; le Prince Guillaume marchant à la teste, & les Estats, qui marchoient deux à deux apres luy, le conduisant en corps, jusques dans la Cour, au bas de l'escalier de la grand' salle, ou ils l'avoient receu.

Ce fut là ou les Estats d'Hollande vinrent audevant de sa Majesté en corps. Ils avoient devant eux le Prince Maurice de Nassau, Lieutenant General de la Cavallerie, & Gouverneur de Wesel, marchant seul & la teste nüe, & faisant aupres d'eux la mesme fonction, que le Prince Guillaume venoit de faire aupres des Estats Generaux. L'ordre que l'on avoit donné pour la commodité du passage, fut si bien observé, qu'il ne se trouva point d'embaras dans la Cour; tellement que les Lords de la suite du Roy, & les gentilshommes & officiers du Païs marchoient fort à l'aise, entre deux hayes de Soldats des gardes. Ceux de la Cour du Roy, & les officiers alloient devant la personne du Roy, & les Estats d'Hollande le suivoient, marchans deux à deux, premierement le corps de la noblesse, & en suite les Deputés de villes, droit depuis le grand escalier, jusqu'à la porte de l'appartement des Estats d'Hollande. En entrant l'on tourna aussy tost à gauche, par une petite gallerie, qui conduit dans la chambre, ou s'assemblent les Conseillers Deputés, qui composent le Conseil d'Estat d'Hollande, dont le Roy admira la beauté de la simeterie, considera particulierement en passant le siege de ces M[rs], qui en l'absence des Estats, sont comme Souverains en cette partie de la Province, que l'on appelle *la Sud-Hollande*, ou *la Hollande Meridionale*, qui est dans un parquet enfermé d'une balustrade oblongue, & couvert d'un ciel, soustenu par quatre colomnes, le tout à fond blanc, embelly de fleurs & fueillages d'or en bas relief. Au sortir de là, on passa les chambres de retraitte, dont le plancher est peint, mais d'une autre maniere que la premiere, & qui sont aussy fort richement tapissées. Apres cela le Roy monta par le grand degré à la salle, ou les Estats d'Hollande ont accoustumé de s'assembler, quand ils sont convoqués en corps. C'est un bastiment, que l'on fait depuis si peu d'années, que l'on n'a pas encore pû faire achever le superbe ouvrage, dont sa voute est lambrissée, ny les









les riches tapisseries, dont il doit estre meublé; mais il ne laisse pas d'estre fort beau & tres-magnifique, & l'estat ou il est, estant fort exhaussé, son plancher d'enhaut fait en voute, & la salle percée de plusieurs grandes croisées, qui respondent sur le Vivier, entre deux belles cheminées. Le lieu est si vaste, qu'afin que la voix de ceux qui y parlent, ne se perde point dans l'air l'on a esté contraint de faire une espece de retranchement de grands rideaux, qui prennent depuis la voute jusqu'au plancher d'enbas, à l'endroit, ou l'on doit faire une balustrade, qui enfermera cette partie de la Salle, à laquelle l'on peut legitiment donner le nom d'Areopage, ou plustost de sanctuaire; parce qu'elle contient les sieges de ceux, qui deliberent sur les plus importantes affaires de la Province, & par consequent de tout l'Estat, dont elle fait une des principales parties.

Les sieges sont disposés en sorte, qu'en entrant l'on voit, dés la porte, le dos d'une banc à trois estages fait en bureau, avec des accoudoirs, qui sont revestus de drap vert, aussi bien que les sieges. Ce banc est accompagné de deux autres; qui sont comme deux aisles. Celui qui est la droite est composé d'un siege bas, & celui qui est à la gauche est de deux estages; & ces deux bancs sont destachés du premier, qui par ce moyen est au milieu, par un petit intervalle, qui peut servir de passage. Le grand banc est vis à vis d'une des deux cheminées, devant laquelle il se forme par ce moyen un grand vuide, qui est remply, entre les deux aisles, d'une table oblongue, environnée de chaises à dos, pour les deputés de la Noblesse de la Province, qui ne sont aujourdhuy qu'au nombre de neuf, & pour le Conseiller Pensionnaire; qui, quoy que Ministre de l'Estat, ne laisse pas d'y avoir place: parce qu'ayant la charge de proposer les affaires, d'aller aux suffrages, & de conclurre, il peut, de la place ou il est, parler commodément à tous les Deputés de la noblesse, qui opinent les primieres, & qui doivent estre d'accord entre eux, avant qu'ils puissent former la seule voix, qu'ils ont dans les Estats de la Province. Les Deputés de Dordrecht, de Haerlem, de Delft, de Leiden, & de la Briele, occupent le banc de l'aisle droite. Le primier estage du grand banc, qui est vis à vis de la cheminée, est tout entier

pour les Deputés de la villle d'Amsterdam, qui sont en grand nombre, parce qu'ils en veulent avoir à toutes les deputations extraordinaires, qui se font pour les affaires, dont la discussion consumeroit trop de temps, si elle se faisoit en pleine assemblée. Le second estage est pour les Deputés de Goude & de Rotterdam, & le troisiesme pour ceux de Gornichom, Schiedam, & Schoonhoven, & le banc de l'aisle gauche est pour les Deputés des villes de la Hollande Septentrionale, que l'on appelle dans les actes publics, *La Frise Occidentale*, & sont Alcmar, Hoorn, Enchuysen, Edam, Munickedam, Medemblick, & Purmerent.

Il á fallu faire cette petite description de la Salle, afin de mieux representer toutes les circonstances de cette remarquable visite: au sujet de laquelle il faut dire encore, que l'on avoit osté la table ordinaire de la Noblesse, au lieu de laquelle l'on avoit placé celle des Conseillers Deputés, qui n'est pas si longue que l'autre, non pas justement en la place de la premiere, mais de travers devant la cheminée, qui est au bout de la Salle. Entre la cheminée & la table l'on avoit fait une estrade, eslevée de trois marches, tenant toute la longueur de la table du costé de la cheminée, dont elle estoit esloignée en une distance raisonnable, & l'on avoit reculé le bureau du Secretaire vers les fenestres, afin de dégager le passage. L'estrade estoit couverte d'un beau tapit de Turquie, & estoit chargée d'un fautueil de velours, sous un daiz de mesme estoffe, qui tenoit à la cheminée.

En entrant dans la Salle, l'on conduisit le Roy le long du dos du banc de l'aisle droite, jusques à sa place, ou sa Majesté se tint debout, jusqu'à ce que tous les Deputés de la Noblesse & des Villes se fussent placés à leurs seances ordinaires. Le Prince Guillaume, Gouverneur de Frise, qui s'estoit joint aux Estats d'Hollande, apres qu'il eust fait ses fonctions aupres des Estats Generaux, tenoit la main gauche appuyée sur le dos de la chaize du Roy, & le Prince Maurice, qui s'estoit mis à la gauche du Roy, y avoit la main droite, & entr' eux & la cheminée il y avoit quatre Seigneurs de la suite de sa Majesté. Dés que les Deputés des Villes se furent rangés à leurs places, & que les Deputés de la Noblesse eurent pris les leurs, aux deux autres bouts de la table &

audevant, en sorte neantmoins, que formans une espece de croissant, qui s'ouvroit au milieu, ils n'ostoient point la veüe des bancs au Roy, sa Majesté, qui avoit tousjours esté debout & des-couvert, s'assit & se couvrit. Mais le Roy ne demeura en cet Estat, qu'autant de temps qu'il falloit au reste de l'assemblée pour s'asseoir & pour se couvrir, & alors se levant & se descouvrant, il parla, si non en mesmes termes, au moins sur le mesme suject, dont il avoit entretenu les Estats Generaux, en la visite qu'il venoit de leur rendre. Ce ne fut qu'une obligeante reconnoissance des civilités, que sa Majesté disoit avoir receu des Estats d'Hollande, que des protestations tres-sinceres d'une amitié perpetuelle & inviolable avec cette Province, & des recommandations de la personne & des interests de la Princesse Royale, & du Prince d'Orenge son fils.

Le Conseiller Pensionnaire, qui estoit placé en sorte, qu'il se trouva presque vis à vis du Roy, y répondit au nom des Estats d'Hollande, avec son eloquence ordinaire, en remerciant sa Majesté de l'honneur qu'il faisoit à l'assemblée, & en luy tesmoignant la reconnoissance, que la Province auroit eternellement de la belle marque de son affection & de sa bienvueillance Royale, qui paroissoient si evidemment en cette illustre & esclatante visite. Il dit, que Messieurs les Estats d'Hollande consideroient, comme un effet de la bonté de sa Majesté, la satisfaction qu'elle disoit avoir, du peu que le temps & l'estat du païs leur avoit permis de faire, pour exprimer la joye universelle, que sa Majesté avoit pû remarquer aux visages de tous les habitans, plustost qu'en la reception, ou au traittement que l'Estat luy avoit fait. Qu'ils recevoient avec respect les asseurances que sa Majesté leur donnoit de son amitié, & qu'elle se pouvoit entierement asseurer, que sa seule consideration les obligeroit à embrasser avec chaleur les interests de la Princesse Royale & du Prince d'Orenge son fils, quand mesme ils ne seroient point obligés par d'autres raisons, comme ils le sont, de reconnoistre l'affection & l'inclination que son Altesse Royale a tousjours eu pour le bien de l'Estat, & pour celuy de la Province d'Hollande en particulier. Et pour ce qui est du Prince d'Orenge, que le merite de ses Ancestres

eſtoit encore ſi preſent à leur memoire, qu'il ne falloit point douter, que les deſirs de ſa Majeſté ne fuſſent accomplis de ce coſté là.

Apres cela, le Roy ſe retira de la meſme façon, & dans le meſme ordre qu'il eſtoit venu, les Eſtats d'Hollande le ſuivant en corps, à deſſein de le conduire juſqu'à ſon logis. Mais le Roy eſtant deſcendu juſques dans la Cour par le meſme chemin, par lequel il eſtoit venu, prit celuy de l'appartement de la Princeſſe Royale, qui eſt dans le meſme Palais, & les Eſtats l'ayant conduit juſques au premier eſtage, prirent congé de luy, & retournerent par la gallerie, à la ſalle de leur aſsemblée.

Tout le monde fut extremement ſurpris d'une façon de proceder ſi obligeante & ſi galante: mais cette joye fut en quelque façon moderée, parce que le lieu eſtant ſi vaſte, que non obſtant le retranchement, la plus part des Deputés, avoient perdu ou le ſens, ou les paroles du diſcours du Roy. Le Conſeiller Penſionnaire, qui y avoit répondu, dit bien à ceux qui le lui demandoient par eſcrit, qu'il avoit parfaitement bien compris l'intention du Roy, mais qu'il n'entreprendroit point de rapporter mot à mot ce que ſa Majeſté avoit dit au ſujet de la Princeſſe Royale, & du Prince d'Orenge, qui eſtoit ce qu'ils deſiroient le plus ſçavoir. Le Roy ayant eſté adverty du déplaiſir des Eſtats d'Hollande, eut la bonté de ſe faire donner de papier, de l'ancre, & une plume, dans la chambre de la Princeſſe Royale, & d'envoyer au Conſeiller Penſionnaire le memoire ſuivant, eſcrit & ſigné de ſa main.

Meſſieurs: Dautant que je laiſſe icy entre vos mains la Princeſſe, ma ſoeur, & le Prince d'Orenge, mon nepueu, deux perſonnes qui me ſont extremement cheres, je vous prie, Meſſieurs, de vouloir prendre à cœur leurs intereſts, & de leur faire reſſentir les effects de voſtre faveur, aux occaſions que la Princeſſe, ma ſeur, vous en priera, ou pour elle meſme, ou pour le Prince ſon fils; Vous aſſeurant que tous les effects de voſtre bienvueillance envers eux, ſeront reconnus de moy, comme ſi je les avois receus en ma propre perſonne. Et eſtoit ſigné, CHARLES R.

Mr le Conſeiller Penſionnaire y avoit reſpondu par un diſcours formé & tres elegant, dont nous nous ſommes contentés de dire la ſubſtance, & ainſy il n'en fut fait autre choſe, ſinon que ce memoire, dont l'on envoya copie aux Eſtats Generaux, fut in-

ſeré

ſeré dans les regiſtres des reſolutions de la Generalité, & de la Province d'Hollande.

Mr. de Thou, Comte de Meſlay, Ambaſſadeur de France, prit ce jour lá ſon audiance de congé, avecque les meſmes ceremonies avec lesquelles il avoit pris la premiere. Meſſieurs Otto Krag & Gotſche de Bugwald, Ambaſſadeurs extraordinaires du Roy de Dannemarc, prirent auſſy la leur, & adjouſterent au compliment, qu'ils firent à ſa Majeſté, ſur ſon heureux voyage, une treshumble priere, à ce qu'eſtant de retour en Angleterre, il luy pluſt ſe ſouvenir de ſon bon Parent & Allié, le Roy de Dannemarc, leur Maiſtre, & de l'eſtat de ſes affaires, comme le Roy, leur Maiſtre, de ſon coſté, reconnoiſtroit, le reſte de ſes jours, les bons offices, que ſa Majeſté lui rendroit dans une occaſion ſi preſſante. Le Roy, apres avoir remercié les Ambaſſadeurs de leur compliment, au ſujet de ſon voyage, dit, qu'il ne pouvoit pas ignorer, que c'eſtoit pour l'amour de luy en partie, que le Roy de Dannemarc ſouffroit, & qu'il ne ſeroit pas ſi toſt de retour en ſon Royaume, qu'il n'employaſt tous les moyens poſſibles, pour faire voir la part qu'il prenoit aux intereſts de ce Prince, ſon proche parent; principalement en une cauſe, dont la juſtice eſtoit ſi evidente, & ou il ſe trouvoit intereſſé en ſon particulier. Et qu'il eſperoit, que la Paix n'eſtant pas ſi fort avancée, que l'on vouloit faire accroire, il auroit le loiſir de luy donner des preuves de ſa bonne volonté. Apres cela les Ambaſſadeurs ſe retirerent, pour aller voir le Comte d'Oxfort, chef des deputés de la Chambre Haute du Parlement. Les Ambaſſadeurs avoient fait ſonder le Roy, s'il trouveroit bon qu'ils viſſent les Commiſſaires des deux Chambres, & ſur ce que ſa Majeſté leur avoit teſmoigné, qu'ils luy feroient plaiſir, ils avoient ſouvent fait demander audiance aux uns & aux autres; mais leurs occupations continuelles aupres de la perſonne du Roy, joints à la difficulté qu'il y avoit à aſſembler des perſonnes qui ſe divertiſſoient, dans un lieu, ou les occaſions n'en manquent point, & dans un temps, ou tout le monde ſe reſioüiſſoit, s'eſtoient tousjours oppoſées à leur ſatisfaction; juſqu'à ce que le Comte d'Oxford, qui avoit fait tous les efforts, pour taſcher d'aſſembler les Commiſſaires de la

Chambre Haute, mais inutilement, ils prirent en fin le 31 jour de May audiance de ceux de la Basse, chez le Lord Fairfax, qui en avoit assemblé quelques uns en la maison du Baron d'Asperen, ou il estoit logé, & le lendemain, qui fut mardy, le Comte d'Oxfort en fit autant, en les recevant chez luy en la maison du S^r. Buysero, Greffier du Conseil du Prince d'Orenge. Au sortir de l'audiance du Roy, les uns & les autres traitterent les Ambassadeurs avec beaucoup d'honneur & de respect; mais ils parlerent des affaires du Nort, comme d'une chose, dont le Roy auroit à l'avenir la disposition, puis qu'en entrant dans le Royaume il auroit seul toute la conduite des affaires de l'Estat.

Nous avons dit ailleurs, que l'Ambassadeur d'Espagne ne voyoit le Roy que comme son serviteur particulier, & que celuy de Portugal ne l'avoit point veu lors que sa Majesté arriva; C'est pourquoy il n'y eut point d'autres Ministres estrangers, qui le voulussent incommoder de leurs complimens sur son voyage, apres avoir fait office avec luy sur son advenement à la Couronne. Il n'y eut que le Prince Maurice de Nassau, qui ayant eu l'honneur de loger le Roy dans sa maison, qui est sans doute la seule à la Haye, capable de recevoir un si grand Monarque, tant à cause de son assiette, estant situé au plus beau lieu de la ville, & sur la plus belle advenüe du Palais, dont le Vivier luy sert de fossé, qu'à cause de la decoration de ses appartemens, dans l'un desquels il a fait representer les Princes de sa Maison, une des plus anciennes & des plus illustres de toute l'Allemagne, qui y a bien voulu choisir un Empereur, dans un temps, ou il ne s'en trouvoit point dans les autres familles: il n'y eut que le Prince, disje, qui voulant reconnoistre l'honneur qu'il avoit receu chez luy, & en mesme temps faire office aupres de sa Majesté pour son Altesse Electorale de Brandebourg, luy fit aussi compliment sur son voyage. Sa Majesté le receut parfaitement bien, luy fit civilité en son particulier; parlant fort advanteusement du merite de sa personne, & le remerciant de l'affection qu'il luy avoit voulu tesmoigner: mais ce fut avec un ressentiment extraordinaire, que le Roy parla de celuy que l'Electeur de Brandebourg avoit eu pour l'estat de ses affaires, lors que tout le monde les croyoit

des-

esperées, & du souvenir qu'il conserveroit eternellement des bons offices que S. Altesse Serenissime luy avoit rendu dans l'Empire, & des grandes obligations qu'elle avoit voulu acquerir sur luy, dans un temps ou il n'y avoit presque point de Prince, qui s'osast declarer pour ses interests.

Mr. Coyet, qui avoit salüé leurs Altesses Royales quelques jours auparavant, & qui avoit eu une conference particuliere avec le Chancelier, se contenta de faire de dire à sa Majesté par le Sr. Nicolas, qu'il ne l'importuneroit point parmy tant d'autres complimens, qu'elle auroit à recevoir, par ce que le Roy, son maistre, ne manqueroit pas d'envoyer un Ambassadeur extraordinaire, pour feliciter sa Majesté solemnellement, dans son Royaume, dés que la distance des lieux auroit permis de porter les advis de son restablissement jusques en Suede.

Les Estats Generaux prennent congé du Roy en corps.

Mais les Estats Generaux, qui venoient de recevoir un honneur, dont la memoire sera eternellement pretieuse à la posterité, crûrent estre obligés de le connoistre, en allant en corps remercier sa Majesté de la grace qu'il leur avoit faite, & de le complimenter sur son voyage. Ils y furent, comme nous venons de dire, en corps, & dans le mesme ordre, qu'ils y avoient esté à leur premiere audiance, & le Baron de Gent, qui avoit porté la parole huit jours auparavant, harangua encore cette fois jcy, & parla ainsy.

SIRE.

Harangue de Mon[illegible]

Les Estats Generaux des Provinces Unies, ayant esté advertis de la part de Vostre Majesté, qu'elle a dessein de s'embarquer demain,
pour achever son voyage en Angleterre, reviennent icy derechef, ,,
pour recevoir l'honneur de ses commandements sur le poinct de ,,
son depart. Si Vostre Majesté ne trouve pas sur leurs visages la mes- ,,
me gayeté qu'elle y a pû remarquer lors qu'ils eurent l'honneur de ,,
la venir salüer à son arrivée : c'est à cause du regret qu'il ont, de se ,,
voir à la veille d'estre privés de l'esclat d'une si belle lumiere, que ,,
Vostre Majesté a fait resplendir dans leur Estat, pendant le peu ,,
de temps qu'elle y a voulu demeurer Ce qui les console en ,,
quelque façon, SIRE, c'est qu'ils sçavent, que les interests de ,,
Vostre Majesté pressent son partement, & que le bien des affaires ,,
de sa Couronne ne luy permet pas de le differer d'avantage. Neant- ,,

,, moins le peu de ſejour qu'il a plû à voſtre Majeſté de faire par-
,, my nous, & la bonté, avec laquelle elle a voulu recevoir les ef-
,, forts, que nous avons faits pour taſcher de luy plaire, y laiſſe
,, des marques ſi ſignalées, ſi fortes & ſi indubitables de ſa bienveil-
,, lance envers nous, que nous en benirons eternellement la pro-
,, vidence, à qui nous devons ces incomparables avantages. La
,, preſence de l'auguſte perſonne de Voſtre Majeſté en leur aſſem-
,, blée, SIRE, & les expreſſions obligeantes, que ſa bouche ſa-
,, crée a voulu faire en leur Senat, ſont des teſmoignages ſi evidens
,, de la diſpoſition qu'elle a à honnorer cet Eſtat de ſa bienvueil-
,, lance Royale, qu'elles meritent que toute la proſperité les trou-
,, ve eſcrites en lettres d'or dans leurs regiſtres, comme nous les
,, avons profondement gravées dans le cœur. Si le traittement qui
,, a eſté fait à Voſtre Majeſté, & lequel il luy a plû agreér d'une
,, maniere ſi engageante, n'a point de proportion avec la gran-
,, deur d'un ſi puiſſant Monarque, nous la ſupplions treshumble-
,, ment de croire, que ce defaut part pluſtoſt de l'indigence de no-
,, ſtre païs, que de la volonté des habitans; dans les acclamations, &
,, dans la joye deſquels nous ſommes perſuadés, que Voſtre Majeſté
,, aura pû remarquer viſiblement les vœus zelés, & les prieres arden-
,, tes, qu'ils pouſſent au ciel pour la proſperité des affaires, & pour
,, la gloire de la perſonne de Voſtre Majeſté. Et puiſque les E-
,, ſtats Generaux de ces Provinces vont, par une neceſſité indiſ-
,, penſable, eſtre fruſtrés de la pretieuſe preſence de Voſtre Maje-
,, ſté, Ils accompagneront au moins ſa perſonne de leurs vœux,
,, qu'ils feront inceſſamment, à ce que la mer & les vents favoriſent
,, ſon paſſage, & la faſſent arriver au port de ſon Royaume, que le
,, calme & la bonaſſe luy ont ouvert, apres que la tempeſte & l'o-
,, rage le luy ont ſi malheureſement tenu fermé, pendant une ſi
,, longue ſuite d'années. Dés que les Eſtats Generaux auront ſçeu,
,, que Voſtre Majeſté y aura pris terre, ils ne manqueront point de
,, luy envoyer leurs Ambaſſadeurs Extraordinaires, tant pour ache-
,, ver avec elle dans ſon Royaume, les offices, qu'ils ont commencés
,, icy, que pour y recevoir & faire des ouvertures plus particulie-
,, res, au ſujet important d'une alliance, dont il a plû Voſtre Ma-
,, jeſté de toucher icy quelque choſe en general, eſtant preſts à ré-

pon-

pondre de leur costé aux bonnes, & sinceres intentions, dont elle ,, eu la bonté de leur donner de si grandes asseurances; parce qu'a- ,, vec l'affection, que nous avons pour le bien de ses affaires, nous ,, avons aussy un tres-profond respect pour le caractere sacré de ,, son onction, & pour le merite inestimable de sa personne Royale. ,,

Le Roy ne fit que confirmer par sa réponse les asseurances qu'il avoit desja données de l'amitié, qu'il avoit promis de conserver pour cette Republique, & des avantages nompareils que l'Estat trouveroit dans l'alliance qu'ils pourroient renouveller avec l'Angleterre; les remerciant encore de toutes les civilités qu'on luy avoit faites, depuis le temps qu'il estoit entré dans le païs.

Les Estats Generaux estant retirés, le Roy employa le reste de la journée à des visites de congé : la premiere qu'il fit ce fut chez la Reine de Boheme, sa tante, ou il ne demeura pas longtemps. Au sortir de là il alla à l'hostel de la Princesse Doüariere d'Orenge, ou il trouva aussy la Princesse de Nassau, & Mademoiselle d'Orenge ses filles. La conservation qu'il eut avec S. Altesse fut de plus d'une bonne demy heure, qui fut employée, non seulement à des civilités, qui se pratiquent ordinairement entre des personnes de cette condition, mais aussi, comme l'esprit de cette Princesse est capable des plus grandes affaires, à un entretien fort serieux sur l'Estat present de l'Europe, & sur les plus importans interests de ses Princes, dont elle a une tres-parfaite connoissance. Elle avoit receu sa Majesté sur l'escalier du perron de la Court, & pretendoit le conduire jusqu'à son carosse. Le Roy s'y voulut opposer, & protesta, qu'il ne recevroit jamais cet honneur d'une Princesse, qu'il n'estimoit pas moins pour son merite, que pour sa naissance & pour sa qualité : mais la Princesse y insista si fort, qu'il fut impossible au Roy de vaincre sa civilité; quoy qu'à chaque démarche, & à chaque appartement il l'en voulust empescher. Et de fait elle le reconduisit, avec les Princesses ses filles, jusqu'au mesme lieu ou elle l'avoit receu, & ne se retira point qu'elle n'eust veu rouler le carosse; de la mesme façon, qu'elle avoit fait à la premiere visite. Apres cela, le Roy alla voir la Princesse Royale, qui luy presenta plusieurs personnes de condition, ou pour les recommander, ou pour prendre congé. Il y demeura

jusqu'à l'heure du souper, pendant que les chariots, que les Estats avoient loüés, achevoient de conduire le bagage à Schevelingue, ou on l'embarquoit au mesme temps, qu'il y arrivoit.

Sur le soir, Mr de Wimmenum, se servant de l'occasion que le Roy luy donna, en parlant des tesmoignages d'affection que les Estats d'Hollande luy avoient rendus, dit à sa Majesté, que l'intention de Messieurs les Estats d'Hollande estoit de faire quelque chose de plus, s'il se fust trouvé en leur Estat des raritès que l'on eust pû presenter à un si grand Prince. Toutesfois qu'ils se donneroient la liberté de luy faire accommoder, & de luy envoyer à la premiere occasion, quelques presents, qu'ils supplieroient sa Majesté de considerer, comme des preuves de leur bonne volonté, plustost que comme des effets de leur pouvoir. Le Roy s'en voulut défendre, en disant, qu'il ne luy falloit point d'autres asseurances de l'affection de Messieurs les Estats d'Hollande, que celles qu'ils venoient de luy donner en l'occasion presente: qu'il en estoit satisfait, & qu'il les remercioit, non seulement des effets du passé, mais aussi de la bonne volonté, qu'ils luy tesmoignoient pour l'avenir. Ces presents qu'on luy avoit destinés, n'estoient pas encore prests, tant par ce que le superbe lict de la Princesse Royale, qui en devoit faire une partie, n'estoit pas encore monté, que par ce que l'on ne sçavoit pas encore ce que sa Majesté agreeroit le plus: c'est pourquoy Monsieur de Wimmenum n'y voulut pas insister davantage; mais il fut de là au logis du Duc de Yorck: auquel il dit, que Messieurs les Estats d'Hollande voulant donner quelque marque de leur affection à son Altesse Royale, avoient fait chercher par tout quelque chose digne d'elle; & que n'ayant rien trouvé; à cause du peu de sejour que sa Majesté & les Princes ses Freres avoient fait dans le Païs, & neantmoins ne pouvant se resoudre à laisser partir son Altesse Royale, sans luy donner des tesmoignages de leur respect, & de leur bonne volonté, ils la prioient d'agreer un billet de l'Espargne de soixante quinze mille florins, qui font trente mil escus, laquelle elle pourroit faire recevoir par son tresorier, ou presentement en cette ville du Sr Berckel, receveur General de la Province, ou bien à Londres, ou ailleurs, par ce que personne refuseroit d'en donner incontinent

Presents des Estats d'Hollande aux Ducs de Yorck & de Glocester.

nent

nent la valeur. Le Duc receut le billet avec beaucoup de tesmoignages de reconnoissance, & fit connoistre, que c'estoit sans repugnance, qu'il se chargeoit de cette obligation envers Mrs les Estats. Le Duc de Glochester, à qui Mr de Wimmenum presenta aussy un billet de pareille somme, le receut aussy de fort bonne grace, & en remercia Mrs les Estats, en des termes tres-obligeans. Mrs les Estats d'Hollande avoient aussy destiné un present de la valeur de quatre mille florins, pour Mylord Craft, un des quatre Gentilshommes de la chambre du lict, qui les avoit introduit à l'audiance du Roy, mais l'on differa de le luy donner, pour la mesme raison, qui faisoit differer celuy du Roy; par ce qu'une chaine d'or de ce prix là n'eust pas pû estre faite en si peu de jours.

L'on estoit aux plus longs jours de l'année, & neantmoins l'on peut dire, que non seulement la Haye vit Mercredy, 2 Juin, quelque chose de plus matineux que le Soleil, mais aussy qu'il n'y eut quasi point de nuict entre le Mardy & le Mercredy; particulierement pour ceux, qui ne trouvans point de giste; parce que les maisons ne pouvans point loger la foule de monde qui y estoit accouru de toutes les villes voisines, la pluspart fut contraint de se promener par les rües. Il n'y eut point de nuict non plus pour plus de cinquante mille personnes, qui dés le soir precedant estoient allé prendre place sur les dunes, ou collines de sable, qui bordent la mer tout du long de la coste d'Hollande, d'ou l'on pouvoit descouvrir la Flotte, & d'ou ils pretendoient voir l'embarquement du Roy. Le bouteselle reveilla la Cavallerie devant le jour, & dés les deux heures du matin, au lieu de la Diane, le tambour battit l'assemblée, tant pour les Bourgeois que pour les Soldats. Dans la maison du Roy mesme tout le monde fut occupé toute la nuict, à faire charger & partir ce qui estoit resté du bagage, & l'on ne voyoit que des chariots & des carosses, remplis d'Anglois, qui alloient s'embarquer devant que les barques, destinées pour le service de sa Majesté, fussent occupées par ses gens & par les serviteurs domestiques, qui estoient attachés au service de sa personne. Les Bourgeois se trouverent à leur rendezvous ordinaire du Viverberg, & le regiment des gardes dans la bassecour du Palais, & le uns & les autres mar-

Le Roy part de la Haye.

cherent de là à Scheveningue, ou ils se mirent en bataille sur le bord de la mer, des deux costés de la batterie du Canon, que l'on y avoit amené de la Haye.

Le Roy estoit habillé de bonn' heure, & recevoit les soumissions & les compliments de plusieurs particuliers, qui luy voulurent faire la reverence, en attendant les Estats d'Hollande, qui avoient fait demander audiance, pour prendre congé en corps. Ils se rendirent sur les huit heures du matin dans la salle, ou ils avoient receu la visite du Roy le jour precedent, & allerent de là à l'hostel du Prince Maurice, de la mesme façon & dans le mesme ordre, qu'ils avoient observé, lors qu'ils luy firent leur premier compliment. Tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité aupres de sa Majesté, vinrent au devant d'eux, & les conduisirent dans la chambre, ou le Roy avoit donné la plusspart de ses audiances publiques. Monsieur le Conseiller Pensionnaire, qui est l'organe, par lequel ce grand corps a accoustumé de s'exprimer, & qui avoit place, à cause de cela, immediatement apres les Nobles, & devant les Deputés des villes, parla à peu pres en ces termes.

SIRE.

Harangue de Monsieur de Wit.

Si l'on doit juger du déplaisir que nous avons, de voir Vostre Majesté partir de nostre Province, par la satisfaction que nous avons eüe de la posseder depuis quelques jours, nous ne serons
" pas beaucoup en peine de le luy faire connoistre. Vostre Ma-
" jesté a pû remarquer sur le visage de tout nostre peuple la joye
" qu'il avoit dans le cœur, de voir chez eux un Prince chery de
" Dieu, un Prince tout miraculeux, & un Prince, qui doit appa-
" remment faire une partie de leur repos & de leur felicité. Vostre
" Majesté verra tantost toutes les rües remplies, tous les chemins
" couverts, & toutes les collines chargées de gens, qui la suivront
" jusqu'au lieu de son embarquement, & qui ne la quitteroient
" point, s'il y avoit dequoy les passer jusques dans vostre Royaume.
" Nostre joye nous est commune avec celle de nos sujets, mais
" comme nous connoissons mieux qu'eux, l'inestimable valeur du
" tresor que nous possedons, aussi sommes nous plus sensibles à
" cette dure separation. Elle nous seroit insupportable, SIRE, si

nous

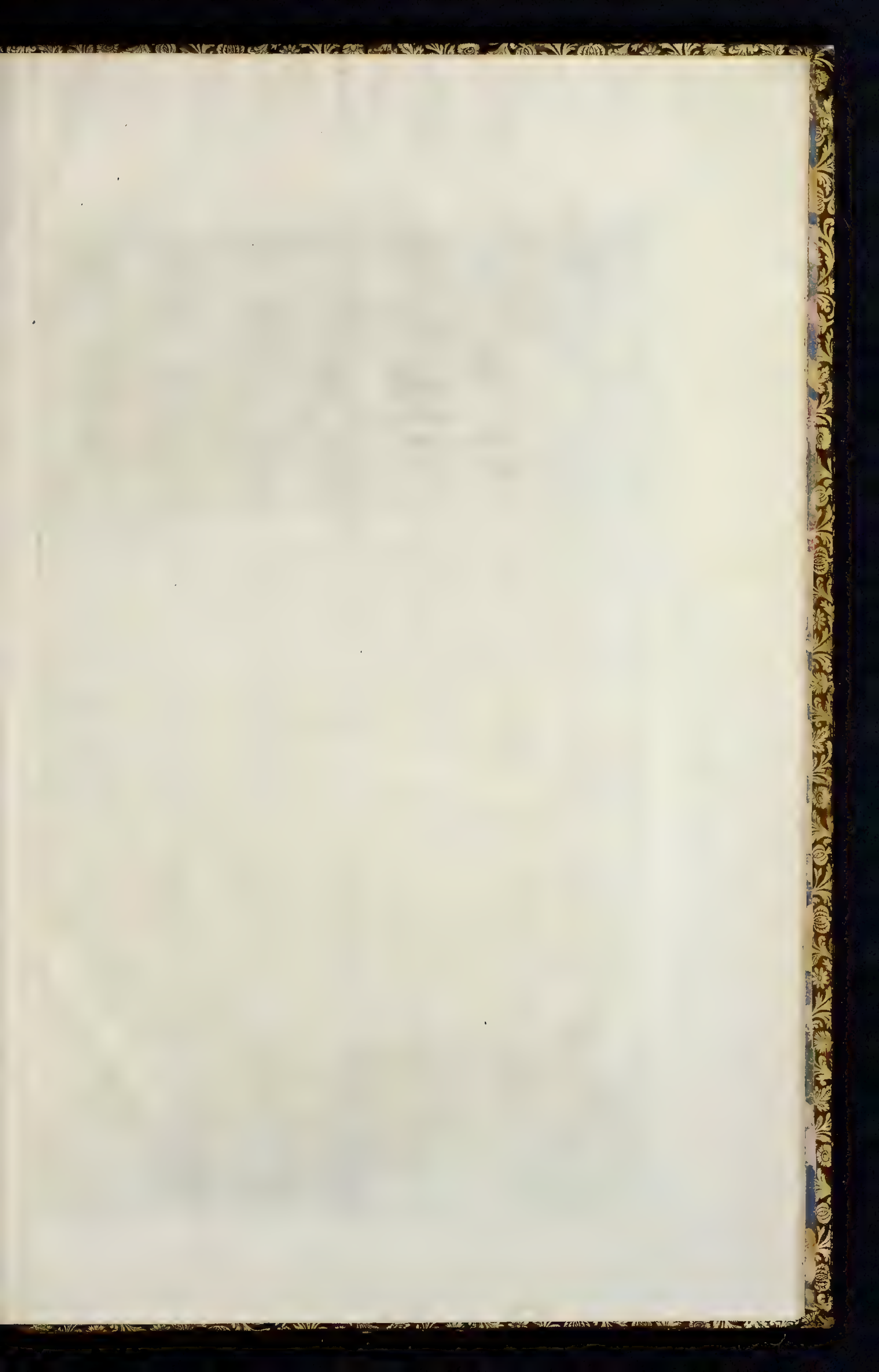
nous ne rentrions en nous mesmes,& si nous ne considerions,que „ c'est la chose du monde que nous avons le plus souhaittée , & le „ plus grand' avantage,que nous puissions encore souhaitter à vostre „ Majesté. Nous nous y resolvons, parce que nous sçavons que cet „ esloignement ne nous est pas moins necessaire,qu'il est glorieux à „ vostre Majesté;& que c'est en vostre Royaume ou il faut que nous „ trouvions l'accomplissement des vœux que nous avons faits, & „ faisons encore pour elle & pour nous. Aussi ne manquerons „ nous pas d'en profiter, aussi bien que des asseurances qu'il luy a „ plu nous donner, d'une affection invariable pour le bien de cette „ Republique. Nous en rendons nos treshumbles graces à vostre „ Majesté, & particulierement de l'illustre preuve, qu'il luy a plû „ nous en donner, par la glorieuse visite, dont elle a honnoré no- „ stre assemblée. Nous en conserverons la memoire treschere- „ ment, & nous ferons passer jusques à nostre derniere posterité „ les marques de cette bonté ; afin qu'elle la reconnoisse avec le „ mesme respect, avec lequel nous l'avons receüe. L'estat ou nous „ voyons vostre Majesté, prest de monter à cheval, pour la conti- „ nuation de son voyage, nous défend de nous estendre sur une „ matiere, qui nous lasseroit jamais, si nous pouvions trouver „ des paroles conformes à nos respectueux sentiments. Mais nous „ n'avons garde d'augmenter la juste impatience,que vostre Majesté „ doit avoir de se voir de retour en son Royaume. Nous prions Dieu, „ Sire, qu'ils soit prompt & heureux, & qu'ainsy qu'il a disposé les „ cœurs & les affections de vos sujets à reconnoistre leur Prince sou- „ verain & legitime, il vueille aussy commander à la mer & aux „ vents de favoriser vostre voyage:afin qu'apres avoir receu sur vos „ costes les mesmes vœux, dont vous entrendrez tantost resonner „ les nostres,vous puissiez joüir en vostre personne Royale,& en vo- „ stre posterité à jamais,de toute la felicité & prosperité,que souhait- tent à Vostre Majesté ses bien humbles serviteurs.

Le Roy remercia Messieurs les Estats d'Hollande des civilités qu'ils luy avoient faites, pendant le sejour qu'il avoit fait en leur Province, comme aussi de l'affection qu'ils venoient de luy tesmoigner, par les vœux qu'ils faisoient pour le succés de son voyage & pour la prosperité de son Regne. Il leur promit aussi, que

non seulement il continueroit de vivre avec cette Republique dans une parfaitement bonne intelligence, mais aussi qu'il prendroit grand plaisir à faire une bonne & tres-estroitte alliance avec elle.

Apres cela, le Roy, qui n'attendoit qu'apres ce compliment pour partir, sortit de sa chambre, au mesme temps que les Estats d'Hollande se retirerent. Il prit le chemin du Palais & de l'appartement de la Princesse Royale, qu'il voulut voir chez elle, devant que de monter à cheval; & voyant que Messieurs les Estats le conduisoient, il ne se voulut point couvrir, depuis son logis jusqu'à la chambre de son Altesse Royale, aupres de laquelle ceuxcy se retirerent en leur appartement, pour aller monter en carosse, lors qu'ils verroient le Roy monter à cheval. La conversation que sa Majesté eut avec la Princesse, ne fut que d'un moment: car incontinent apres il en sortit, & descendit dans la Cour du Palais, ou il monta à cheval, avec les Princes ses freres, & prit le chemin de Scheveningue, au bruit de la grosse artillerie, qui tonnoit de dessus le rempart, marchant au milieu de ces deux Princes, & ayant devant luy le Prince d'Orenge, accompagné du Prince Guillaume de Nassau, Gouverneur de Frise, de Monsieur de Wassenaer, Lieutenant Admiral de la Province, & de plusieurs autres Personnes de condition. La Reyne de Boheme, la Princesse Royale, la Princesse Doüariere, & les Princesses ses Filles, monterent en carosse, aussi bien que les Estats d'Hollande, qui le voulurent accompagner en corps, jusques au lieu de son embarquement. Les Ambassadeurs, & les autres Ministres des Princes estrangers, qui n'y envoyerent point leur carosses, pour la mesme raison, qui les en avoit dispensés à l'entrée, & presque toutes les personnes de condition, avoient pris le devant, & s'estoient rangés tout du long de la coste, ou les Bourgeois, la Cavallerie & le Regiment des Gardes, s'estoient mis en bataille. Une bonne partie des habitans des villes plus voisines, s'y estoit rendüe, & ceux qui n'estoient point sorty de la Haye dés le grand matin, ou dés le soir precedent, suivoient les Personnes Royales, en si grande foule, que ce lieu, qui est fort peuplé, & qui n'avoit pû loger le peuple, qui y estoit accouru de tous les endroits

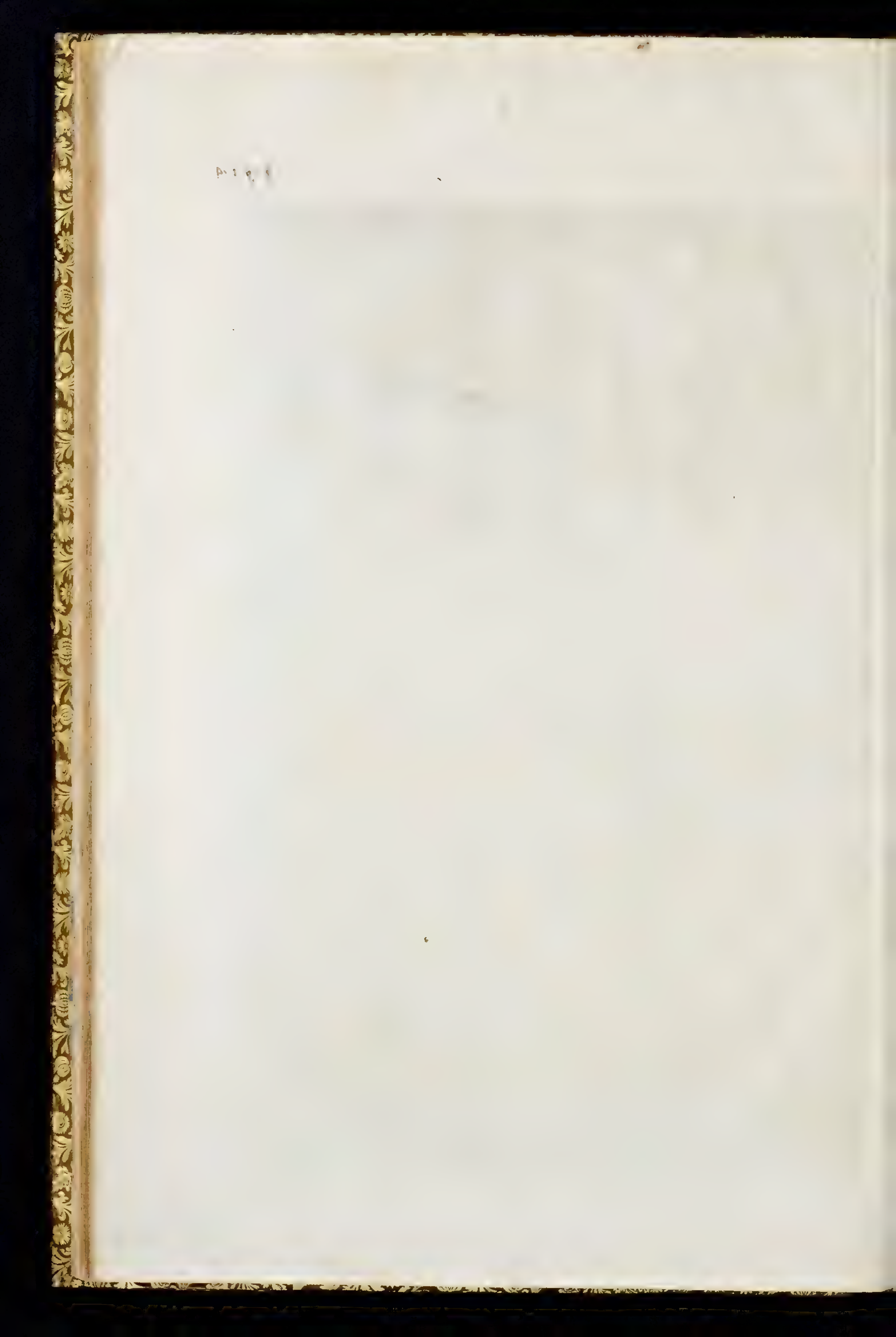
Le Roy sort de la Haye.




QVO. FAS ET
QVI MAL Y PENSE
SOIT

Pag 104





endroits de la Province, se trouva abandonné & converty en un desert, en fort peu d'heures. Dés que l'on vit paroistre le Roy sur la colline, qui couvre le village de Scheveningue, du costé de la mer, le Canon, qui avoit esté transporté deux jours auparavant du Viverberg sur la greve, le salüa de toute sa batterie, laquelle ne cessa point de tirer continuellement, jusqu'à ce que le Roy, estant esloigné de ces costes, ne pouvoit plus voir l'honneur, que l'on taschoit de luy rendre. Les Bourgeois & les Gardes y respondirent de leurs mousquets, & la Cavallerie de ses Carabines, & convierent par là la Flotte à faire tonner toute son artillerie; laquelle apres avoir allumé l'air, le remplit d'une fumée si espoisse, que ces grands chasteaux flottans, disparurent en un moment aux yeux de ceux, qui estoient à terre.

Le Roy estant descendu de cheval, receut le dernier compliment de M^rs. les Estats d'Hollande, qui l'avoient conduit en corps jusques sur le bord de la mer, & qui luy laissoient des Deputés, pour le conduire jusques dans son vaisseau, par la bouche du Conseiller Pensionnaire. Sa Majesté prit en suite congé du Duc de Brunswic Lunenbourg, de la Princesse Doüariere d'Orenge, de la Princesse de Nassau, & de Madamoiselle d'Orenges, ses filles, & de toutes les autres personnes de qualité, qui ne le pouvoient pas suivre, ou qui l'eussent pû incommoder, en l'accompagnant jusques dans la Flotte. Il n'y eut que ses plus proches parents, la Reine de Boheme, la Princesse Royale, & le Prince d'Orenge, qui le voulurent conduire jusques dans le vaisseaux Admiral, qui *Il s'embarque.* le devoit passer en Angleterre. Les Estats d'Hollande avoient fait accommoder une des plus grandes barques du lieu, pour les personnes Royales. Le corps du vaisseau estoit garny de tapisserie, son mast portoit le Pavillon Royal, & ses antennes estoient chargées de festons & de couronnes de verdure, parmy lesquelles il y en avoit une fermée, accompagnée d'une banderole, qui portoit pour Devise QUO FAS ET FATA: pour marquer, que le Roy, en s'embarquant, alloit au lieu, ou la justice de sa cause & la providenc de Dieu l'appelloient & pour faire allusion à la Devise ordinaire des Roys d'Angleterre, DIEU ET MON DROICT. Le Roy y entra avec toute la famille Royale,

 mais

mais voyant aprocher une chaloupe couverte, vitrée & tapiſſée, que l'Admiral Montaigu avoit fait partir de ſon bord, dés qu'il avoit veu paroiſtre le Roy ſur la greve, il y entra, & la Reine de Boheme le ſuivit. Cette chaloupe eſtoit accompagnée de pluſieurs autres, tant du vaiſſeau Admiral. que de tous les autres vaiſſeaux de la Flotte, & eſtoit tirée à rames, par des matelots, qui ſe voyans en poſſeſſion de leur Prince Souverain, firent reſonner toute la coſte voiſine de leurs cris, & teſmoignerent leur joye par toutes marques, que l'on pouvoit demander à des perſonnes de cette qualité: Les uns en jettant leurs bonnets en l'air, & les autres les jettans dans la mer, à laquelle quelques uns abandonnoient meſme leurs pourpoints & leurs camiſoles. Le Lord Montaigu, qui avoit changé le Pavillon de la pretenduë Republique, devant que de partir des coſtes d'Angleterre, & qui avoit porté celuy des trois Royaumes, pendant qu'il avoit eſté à la rade, voyant approcher le Roy, fit arborer le Pavillon Royal ſur le grand maſt, & au chaſteau de la poupe, & receut ſa Majeſté avec la plus grande ſouſmiſſion, que l'on puiſſe rendre à un Prince, au haut de l'eſchelle, par laquelle on monte dans le vaiſſeau, Le Roy luy rendit tous les teſmoignages de bonté & d'affection, qu'il pouvoit attendre d'un Souverain, qui reconnoiſſoit parfaitement les importans ſervices, qu'il luy avoit rendus, comme ayant eſté un des plus puiſſans inſtrumens de ſon reſtabliſſement: dont il luy avoit donné des aſſeurances long temps auparavant, & une preuve trescertaine, quand il partit du Sond, ſur les ordres du Roy, pour favoriſer le deſſein de George Booth, qui aveit armé pour le ſervice de ſa Majeſté, ſous pretexte de demander la convocation d'un Parlement libre.

Il eſtoit plus d'onze heures quand le Roy arriva dans la flotte, de ſorte que dés que ſa Majeſté ſe fuſt tant ſoit peu dégagée d'une partie de ceux, qui le voulurent ſuivre juſques dans le vaiſſeau, il ſe mit à table dans la gallerie de la poupe, avec les autres perſonnes Royales, & fit traitter quelques Seigneurs de condition, & des plus confidens de ſa Majeſté, en d'autres appartemens; le Lord Montaigu faiſant une ſi belle dépenſe à ce repas & à tous les autres ſuivans, qu'à ce paſſage du Roy, qui ne

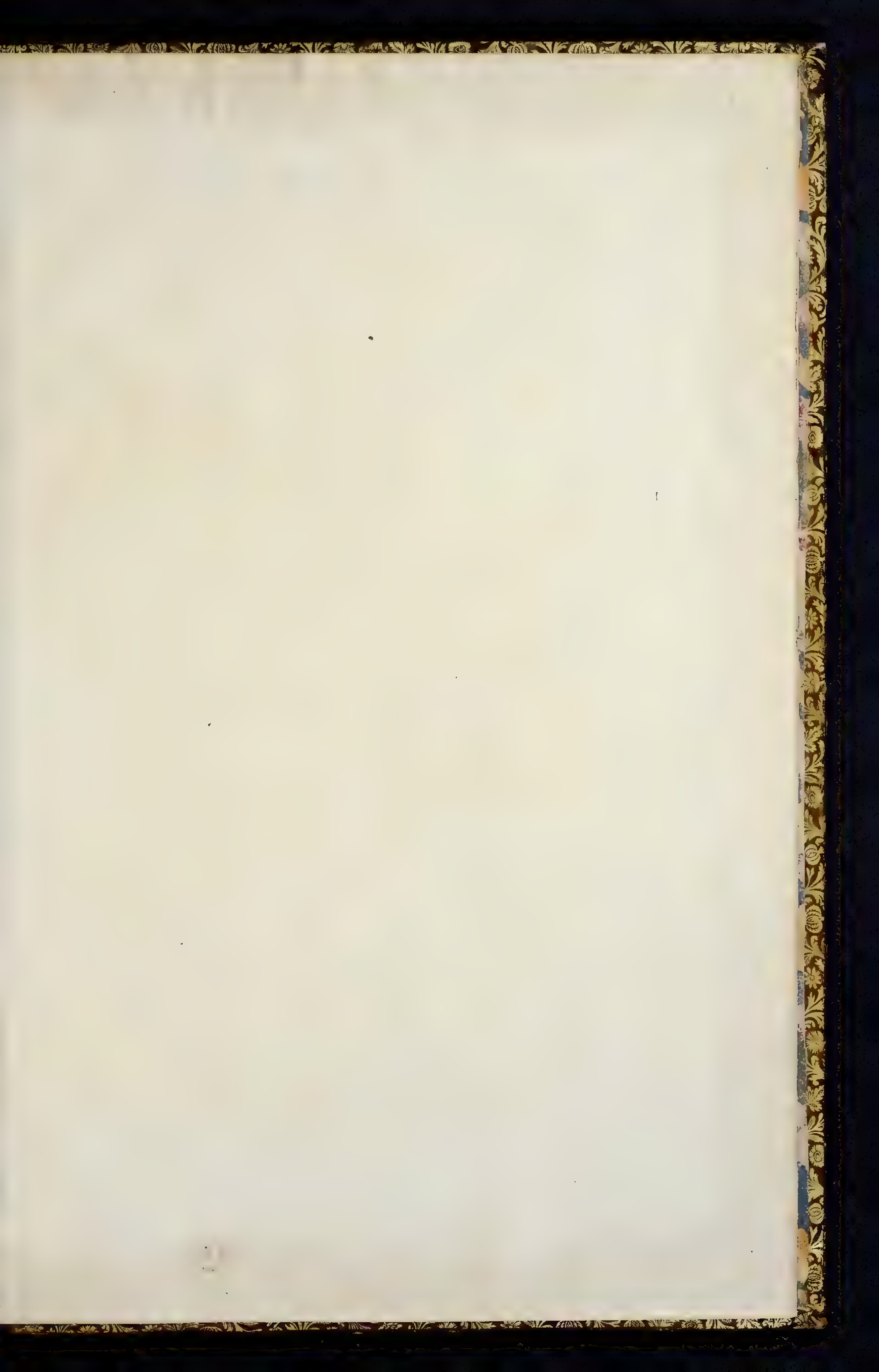
ne fut que de deux jours, il employa plus de deux mille Jacobus; quoy que M^rs les Estats d'Hollande eussent pourveu son vaisseau, & le reste de la flotte, de toutes sortes de vivres, & de raffraischissemens necessaires, au delà de ce qu'il falloit pour un si petit paßage. Au sortir du disner le Roy receut encore les derniers compliments de quelques particuliers, fit grande civilité aux Deputés des Estats d'Hollande, pour lesquels Mr de Wassenaer, Lieutenant Admiral de la Province, porta la parole, & les congedia avec des nouvelles protestations d'affection & d'amitié. La mer estoit calme, & le ciel si serein, que le Roy eut envie de descouvrir encore une fois un Païs, ou il venoit de recevoir tant de marques de respect & d'amour: il monta pour cet effect au haut du chasteau de la poupe, & voyant, que le peuple, dont il avoit laißé les Dunes couvertes, y demeuroit encore, il ne pût s'empecher de dire, qu'il falloit advoüer, qu'il estoit impossible, que ses propres subjets eußent plus de tendreße pour luy, que ces gens là; sur les affections desquels il voyoit qu'il ne regnoit pas moins, qu'il alloit regner sur les volontés des Anglois.

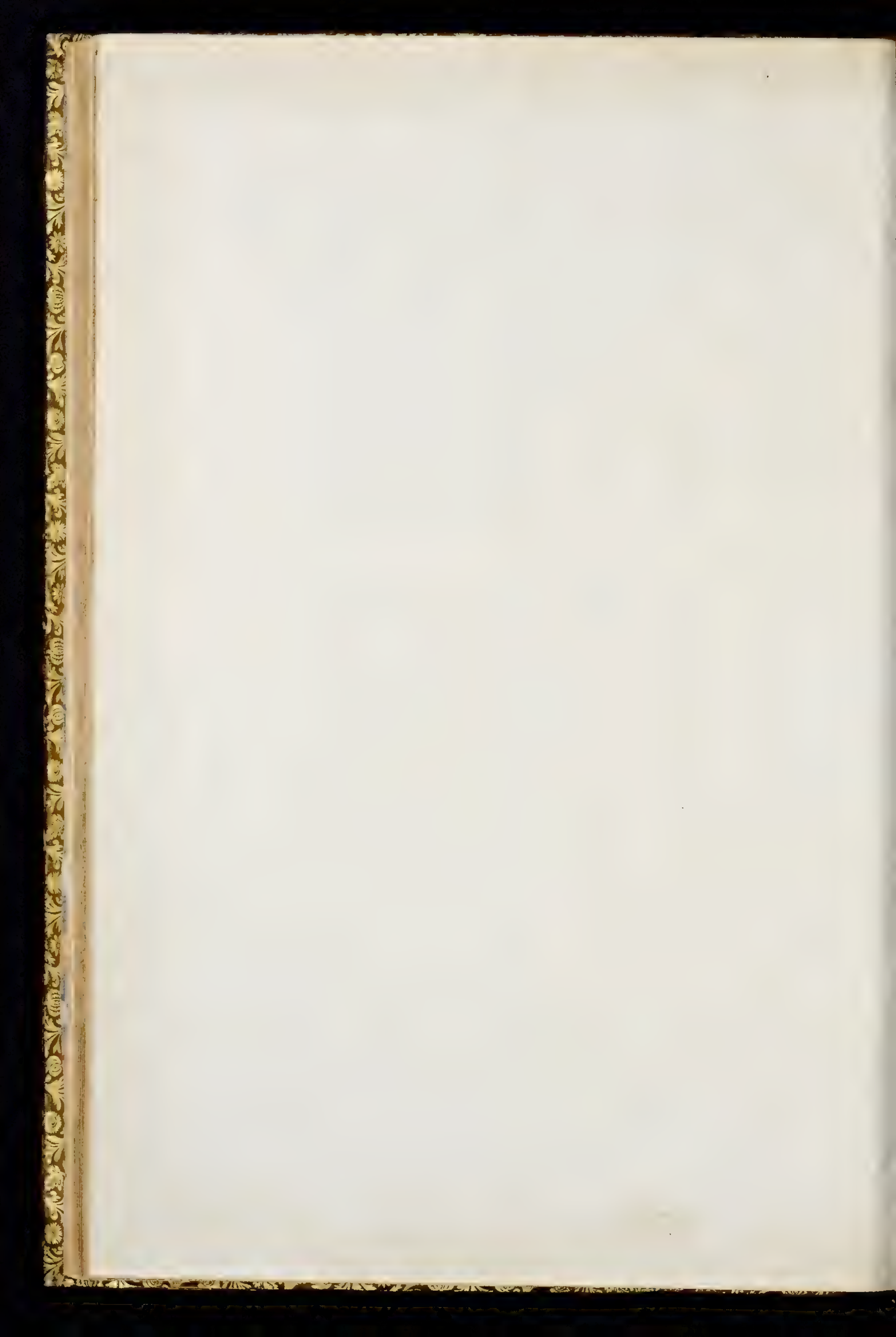
Apres cela il embraßa le Prince d'Orenge avec la mesme tendreße, qu'il eut pû avoir pour son fils, & lui donna sa benediction, & prit congé de la Reine de Boheme. Mais quand il fallut se separer de la Princeße Royale, sa Sœur, cette Princeße, qui avoit avecque tant de courage, & presque sans chagrin, envisagé toutes les disgraces passées, & qui avoit eu assez de vertu, pour fortifier celle de ses Freres, eut besoin de toute sa constance, pour se resoudre à souffrir cette separation, qu'elle avoit souhaittée avec tant d'impatience, & dont les suites devoient estre si glorieuses à l'un & à l'autre. Le Roy mesme, qui avoit eu assez de resolution, pour ne tesmoigner point de foiblesse au plus fort de ses malheurs, ne peut pas resister aux larmes d'une Sœur, que plusieurs autres considerations, aussi fortes que celles de la naissance, luy rendoient extremement chere. Elle eust esté inconsolable, sans l'esperance qu'elle avoit de revoir bientost le Roy son Frere dans son Royaume, & l'on eust eu de la peine à la desgager d'entre les bras de sa Majesté, si Mon-

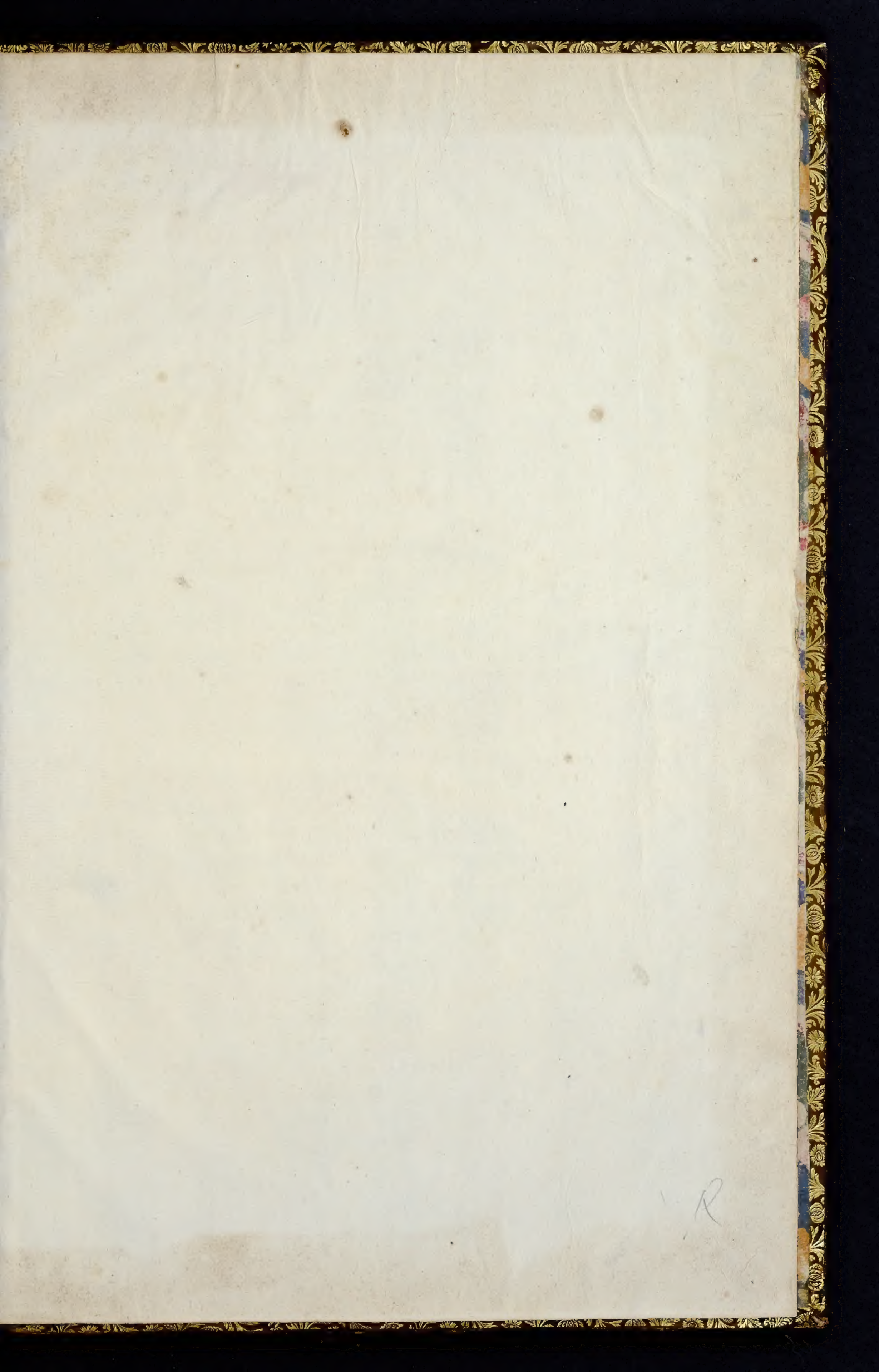
Le Roy part des costes d'Hollande.

taigu n'euſt fait lever les anchres, & n'euſt fait donner le ſignal aux autres vaiſſeaux de faire voile. Le vaiſſeau Admiral voguoit deſia ſur la route d'Angleterre, quand la Reyne de Boheme, la Princeſſe Royale & le Prince d'Orenge, deſcendirent dans la barque, qui les devoit ramener à terre. Toute l'artillerie de la Flotte ſalüa ces Perſonnes Royales, & la batterie des Dunes y reſpondit, avec la mouſquetterie des Bourgeois & des Gardes. Ce fut ſur les quatre heures apres midy, que la Flotte fit voile, & ſur les ſix heures elle s'eſtoit deſia tellement eſloignée, que le peuple, qui n'avoit bougé des Dunes, l'ayant perdüe de veüe, ſe retira, pendant que le Roy continuoit ſon chemin vers ſes Royaumes, avec la meſme proſperité, que l'on voyoit depuis quelque temps accompagner toutes ſes affaires.

FIN.






R




Special
OVERSIZE
DA
446
R38
1660
84-B
24197
THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

